



« Médias et féminicides : le temps presse »

Grande enquête #NousToutes sur l'évolution du
traitement médiatique des féminicides
entre 2017 et 2022

Novembre 2024



Table des matières

Objectifs de l'enquête.....	2
Bornage temporel.....	3
Méthodologie.....	4
Résultats clés.....	7
Introduction.....	9
1. Les biais identifiés en 2017 et en 2022 : vers une légère amélioration du traitement des féminicides conjugaux.....	12
1.1. La culpabilisation des victimes.....	12
1.2. Le sensationnalisme et la déshumanisation des victimes.....	15
1.3. La romantisation des féminicides.....	17
1.4. Le contexte de séparation justifiant le féminicide comme résultat d'un conflit et non de violences.....	19
1.5. La réduction des victimes à leur rôle familial.....	21
1.6. La valorisation de l'auteur.....	23
1.7. Les biais racistes.....	26
2. La politisation progressive du féminicide conjugal.....	29
2.1. Les féminicides conjugaux désormais traités comme faits de société et culturels....	29
2.2. Les féminicides conjugaux davantage traités comme crimes systémiques.....	31
2.3. L'établissement de liens entre féminicides conjugaux et politiques publiques.....	33
2.4. La mise en valeur de la parole des organisations féministes et des associations d'aide aux victimes.....	35
2.5. Femmes handies, habitant en milieu rural, âgées, racisées : les limites de la politisation du féminicide conjugal.....	37
3. La dépolitisation des féminicides hors cadre conjugal et leur instrumentalisation à des fins fémonationalistes :.....	40
3.1. Vers une conjugalisation du féminicide et une dépolitisation des féminicides hors couple.....	40
3.2. Zoom sur les féminicides liés au travail du sexe : les victimes illégitimes.....	42
3.3. Les transféminicides érigés comme nouveau sujet de panique morale par certains médias.....	43
3.4. La récupération politique du féminicide à des fins fémonationalistes.....	45
Conclusion.....	48
Suggestions de bonnes pratiques journalistes pour améliorer le traitement des féminicides.....	49
Annexes.....	52
Annexe 1 : interview de Christelle Taraud.....	52
Annexe 2 : interview de Sylvaine Grévin.....	54
Annexe 3 : interview de Laurène Daycard.....	56
Annexe 4 : interview de Margot Giacinti.....	58
Annexe 5 : interview de Jennifer Chainay.....	60
Annexe 6 : interview de Mimi Aum Neko.....	63

Médias et féminicides : le temps presse

Grande enquête #NousToutes sur l'évolution du traitement médiatique des féminicides entre 2017 et 2022

Depuis 2022, #NousToutes effectue bénévolement son propre décompte des féminicides en France pour représenter la réalité des violences de genre que nous voulons combattre, sans discrimination, et avec la volonté de n'oublier aucune des femmes qui sont tuées parce qu'elles sont des femmes. Pour la première fois en France, **il s'agit également de visibiliser les violences féminicides en dehors de la sphère conjugale**, qui sont souvent sous-médiatisées, car elles concernent davantage les femmes subissant des oppressions croisées comme la transphobie, les racismes, la xénophobie, le validisme ou la putophobie.

#NousToutes s'appuie donc sur une **définition large des féminicides** élaborée en 2022 avec l'Inter Orga Féminicides (IOF), constituée de cinq autres organisations (Projet Jasmine de Médecins du Monde, Acceptess-T, Les Dévalideuses, Act-Up Paris et la Fédération Parapluie Rouge), qui constitue la caractérisation des meurtres recensés par ce nouveau décompte. Dans cette enquête, comme dans l'ensemble de nos outils de plaidoyer, le féminicide est donc conceptualisé comme :



Le meurtre ou suicide forcé d'une femme en raison de son genre, et ce quel que soit son âge ou les circonstances. Les féminicides s'inscrivent dans un contexte de violences patriarcales systémiques et/ou au croisement d'autres systèmes d'oppression.

Cette définition découle de la nécessité de visibiliser également les féminicides ayant lieu hors de la sphère conjugale.¹ Ainsi, #NousToutes et l'IOF comptabilisent :

- **Les féminicides conjugaux** : féminicides commis par un compagnon ou un ex-compagnon.
- **Les féminicides familiaux** : féminicides commis dans la sphère familiale, par un père, un oncle, un grand-père, etc.
- **Les féminicides sociaux** : féminicides commis dans tout autre espace social, par un homme proche ou inconnu, par exemple, un collègue ou ami, un homme se faisant passer pour un client du travail du sexe, etc.

Objectifs de l'enquête

Après plus d'un an de travail sur le décompte, les membres du collectif se sont interrogés sur l'évolution du discours médiatique sur les féminicides. En effet, **l'espace médiatique représente un champ critique de la visibilisation des féminicides**, puisque le décompte s'appuie sur une veille des médias, qui, en retour, publient notre décompte pour faire exister

¹ Entre 2019 et 2022, #NousToutes relayait le décompte effectué, bénévolement également, par le collectif Féminicides par Compagnons ou Ex, avec son accord et en le citant.

la réalité des violences féminicides dans le discours politique et culturel. Les objectifs de l'enquête comprennent :



- L'analyse de la progression de l'utilisation du terme « féminicide » ;
- L'identification de biais dans le traitement des féminicides, notamment à la croisée de plusieurs systèmes de domination (biais sexistes, classistes, racistes, xénophobes, lesbophobes, putophobes, validistes, etc.) ;
- La mise en évidence de l'adaptation du vocabulaire du discours médiatique (« crime passionnel », « drame familial », « macabre découverte », etc.) en fonction de l'évolution de la définition des féminicides au-delà de la sphère conjugale grâce aux mouvements militants comme #NousToutes.

Notre postulat concernant le traitement médiatique des féminicides est le suivant : des biais sexistes dans la manière d'aborder les féminicides (tels que la valorisation des auteurs, ainsi que la déshumanisation ou la culpabilisation des victimes, etc.) tendent à **favoriser leur acceptabilité sociale dans l'imaginaire collectif**. A contrario, un traitement médiatique rendant compte du féminicide comme d'un fait social systémique accompagné d'éléments de contextualisation (violences conjugales, séparation, carences dans la protection des victimes, etc.) peut participer à **l'engagement de toute la société en faveur de la lutte contre les féminicides, et donc résulter en une diminution du nombre de meurtres de femmes en raison de leur genre**.

Bornage temporel

L'enquête *#NousToutes Médias et féminicides : le temps presse* offre une analyse de l'évolution de la couverture et du traitement médiatique des féminicides entre **2017** et **2022**. Deux événements clés dans la lutte contre les violences de genre et les féminicides justifient ce bornage temporel. L'année 2017 est tout d'abord celle de la **première élection d'Emmanuel Macron en tant que président**. Depuis, nous avons recensé plus de **1 000 féminicides**, un bilan qui ne cesse de s'alourdir, en dépit du fait que l'égalité entre les femmes et les hommes ait été érigée en « grande cause nationale » du quinquennat, par deux fois. C'est aussi l'année qui précède la **fondation du collectif** et, plus largement, la relance par Alyssa Milano du **mouvement mondial #MeToo**, initialement créé en 2007 par Tarana Burke. Cinq ans plus tard, en 2022, **#NousToutes initie son propre décompte bénévole des féminicides**, avec la volonté de représenter la réalité des violences féminicides la plus exhaustive possible. La définition est également élargie puisque, pour la première fois, le recensement des féminicides est étendu au-delà de la sphère conjugale.

Méthodologie

Étape 1 : constitution du corpus



L'échantillon analysé est composé de **4 493 articles** de presse écrite, publiés en 2017 et 2022. Nous avons sélectionné cinq mots clés afin de générer ce corpus via la base de données d'informations Europresse. Ces termes ou associations de termes ont été sélectionnés parmi les 45 mots clés utilisés par l'équipe effectuant la veille médiatique pour décompter les féminicides :

1. féminicide/s
2. meurtre et femme
3. assassinat et femme
4. macabre découverte et femme
5. tuée et femme

Ensuite, une recherche avancée a permis de générer un corpus de textes correspondant au bornage temporel souhaité, soit les périodes allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Tous les mots clés sauf « féminicide/s » ont été renseignés avec le filtre « dans le titre » pour n'extraire que les articles comportant les termes d'intérêt dans le titre, afin de restreindre le corpus déjà très conséquent. Pour « féminicide », nous avons interrogé la base de données avec les filtres « dans le titre » et « dans tout le texte ». Europresse a alors généré un total de **4 493 articles** répartis comme suit :

Mots clés	Nombre d'articles de 2017	Nombre d'articles de 2022
féminicide/s (Dans le titre) (Dans tout le texte)	112 (67) (45)	3 211 (1 439) (1 772)
meurtre et femme	154	159
assassinat et femme	54	38
macabre découverte et femme	200	155
tuée et femme	205	205
TOTAL	725	3 768

Étape 2 : codage

Un tableur collaboratif a été créé par une équipe restreinte de pilotes pour procéder au codage des articles selon des catégories réparties en **six grands thèmes : informations de base, article, registre, victime, auteur et commentaires**. Entre juin et décembre 2022, cette équipe restreinte a affiné le tableau lors d'une première phase de codage portant sur les articles de 2017 correspondants au mot clé « féminicides ». Une plus grande équipe

constituée de près de 60 bénévoles a ensuite été recrutée dès mars 2023 via les groupes militants #NousToutes. Une formation au codage manuel a été dispensée en ligne et les derniers articles ont été traités en juin 2024, après d'autres ajustements dans le tableau. Au total, **4 117 articles** sur **4 493** ont été codés manuellement. La différence de 376 articles correspond au « bruit » existant dans le corpus généré par Europresse, notamment des articles dupliqués, incomplets ou inaccessibles.

Étape 3 : analyse

L'enquête #NousToutes *Médias et féminicides : le temps presse* s'appuie sur une **analyse quantitative et qualitative de données selon une démarche de recherche à méthodes mixtes**. L'analyse qualitative, réalisée par une équipe restreinte d'une petite dizaine de personnes, répond à une **approche thématique de l'analyse de données**. Des sessions de brainstorming en ligne ont permis l'identification collaborative de grands thèmes émergents lors du codage des articles de 2017 et 2022. Nous avons modélisé cette catégorisation dans un **tableur rempli d'extraits d'articles déjà codés** pour étoffer notre analyse de ces grands thèmes. Une approche comparative a été suivie pour étudier l'évolution du discours médiatique au sein de ces catégories. L'ensemble des lignes correspondant aux articles de 2017 codés ont été passées en revue et un échantillon similaire a été constitué pour 2022, compte tenu du nombre important de données. L'analyse quantitative a consisté à générer des pourcentages pour chaque catégorie, codés dans le tableau pour établir des comparaisons entre 2017 et 2022.

Étape 4 : entretiens avec des expertes

Une fois l'analyse terminée, nous avons contacté plusieurs expertes de la lutte contre les féminicides pour leur présenter nos résultats et recueillir leur analyse complémentaire. Des entretiens semi-directifs ont eu lieu en ligne avec :

- **Laurène Daycard**, journaliste indépendante spécialiste des questions de genre et autrice de *Nos Absentes : à l'origine des féminicides* publié chez Seuil en 2023.
- **Jennifer Chainay**, journaliste à *Ouest-France*, qui a participé à l'initiative de la charte du journal pour une écriture non sexiste et autrice d'une enquête sur les féminicides.
- **Christelle Taraud**, historienne, autrice et editrice de *Féminicides : une histoire mondiale*, publié aux éditions La Découverte en 2022.
- **Sylvaine Grévin**, présidente de la Fédération Nationale des Familles de Féminicides.
- **Margot Giacinti**, docteure en sciences politiques à l'ENS de Lyon et autrice de l'une des premières thèses sur le féminicide en France.
- **Mimi Aum Neko**, présidente d'Acceptess-T, militante transféministe et antiraciste, réfugiée originaire de Thaïlande.

Leurs perspectives sont intégrées dans les analyses, puis retranscrites en détail en annexe à la fin de l'enquête.

#NousToutes est un collectif militant de lutte contre les violences de genre, uniquement constitué de bénévoles, qui ne bénéficie d'aucune subvention. Cette enquête a été dirigée et réalisée par une équipe d'une cinquantaine de bénévoles sans financement. Elle a représenté plusieurs centaines d'heures de travail pendant plus de deux ans. Même si des outils, méthodes et concepts universitaires ont été mobilisés pour la mener à bien, il s'agit d'une grande enquête militante.

Codeureuses :

Agathe, Aline, Anaïs, Andie, Amélie, Aurélie, Auriane, Bianca, Camille, Carole, Charlène, Clémentine, Coline, Diana, Éléonore, Ella, Élodie, Elsa, Émilie, Emmanuelle, Enora, Enora, Eva, Giuseppina, Honorine, Hugo, Isabelle, Jade, Jeanne, Julia, Laura, Lola, Louise, Louise, Luana, Lucile, Marcassine, Maëlle, Maëlle, Marie, Marie, Marie, Marie, Marie, Marie-Félicia, Mathilde, Maureen, Mégane, Min, Olivier, Pascale, Rachel, Salomé, Sarah, Sophie, Thibaut, Thomas, Valentine, Virginie, Yazmín.

Pilotes :

Coline Brou, Fabienne Koehler, Giuseppina Sapio, Maëlle Noir, Marie Fuentes, Mégane Gensous.

Autrices :

Charlène Torres, Clémentine Choubrac, Giuseppina Sapio, Honorine Pourrier, Maëlle Noir, Salomé Dionisi, Yazmín Aburto.



Trigger warning : cette enquête fait état de récits explicites de violences de genre, dont des féminicides.



Résultats clés

En 2022, il y a **28 fois plus d'articles de presse écrite mentionnant le terme « féminicide/s »** qu'en 2017.



Le traitement médiatique s'est globalement amélioré entre 2017 et 2022, avec une **politisation croissante** des féminicides, mais qui se concentre presque uniquement sur les **féminicides conjugaux** (commis au sein du couple, par un compagnon ou un ex-compagnon).

En 2022, nous avons trouvé moins d'exemples des biais suivants qu'en 2017 : **culpabilisation ou déshumanisation des victimes, essentialisation des victimes** à leur rôle familial, **romantisation** du féminicide, **valorisation ou biais racistes vis-à-vis de l'auteur**. Si la situation de **séparation** est toujours mentionnée, c'est plutôt dans le but de contextualiser les féminicides au sein d'un **historique de violences conjugales**, plutôt que comme **élément de justification** du meurtre, comme c'était le cas en 2017.

En 2022, les féminicides conjugaux sont davantage traités comme des **faits de société systémiques**, constituant le dernier échelon du continuum des violences. **Les journalistes portent également un regard davantage critique sur le caractère systémique des féminicides** (17 % des articles en 2022, contre 6 % en 2017) et abordent de plus en plus souvent ce sujet sous l'angle des **défaillances des politiques publiques**.

La parole est davantage donnée aux **associations féministes et d'aide aux victimes, qui insistent sur la nature systémique de chaque féminicide**, et bien moins aux auteurs et à leurs représentantEs (avocatEs, familles, etc.).

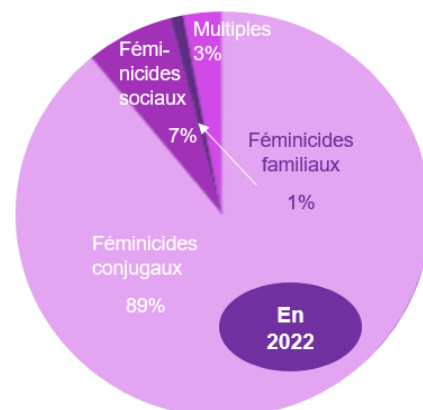
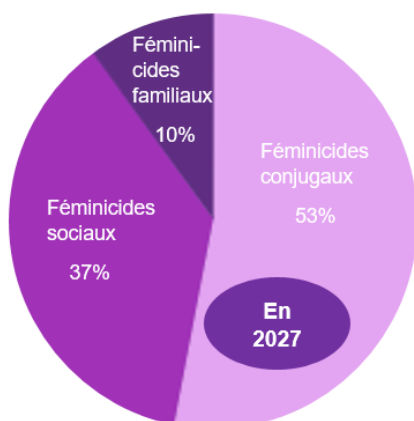
Si, en 2017 comme en 2022, **un tiers des articles** sur les féminicides appartiennent à la catégorie « **faits divers** », la part des articles catégorisés via le tag « **société** » a **presque triplé en cinq ans** (5 % en 2017, par rapport à 13 % en 2022).

Les biais racistes ont nettement diminué en 2022. En 2017, les articles précisant la nationalité des auteurs ne la mentionnaient presque exclusivement que lorsque les féminicides avaient lieu à l'étranger, érigeant la nationalité française comme « neutre ». La nationalité des auteurs était surtout précisée lorsque les ceux-ci étaient originaires d'Afrique du Nord, occasionnant de nombreux amalgames entre religion musulmane et nationalité.



MAIS...

Si les féminicides sont mieux traités en 2022, il deviennent limités à son aspect conjugal : les féminicides familiaux (commis dans la famille, mais hors couple) et **sociaux** (commis dans l'espace social) semblent progressivement être **dépolitisés, effacés de la sphère médiatique, voire instrumentalisés**.



En 2017, **53 %** des articles analysés relatant des cas de féminicides portaient sur les **féminicides conjugaux**, contre **89 % en 2022**. En 2022, les féminicides sociaux ne représentent que **7 %** des articles et les féminicides familiaux, seulement **1 %**. En comparaison, pour 2017, nous avons **décompté 72 % de féminicides conjugaux, 12 % familiaux et 15 % sociaux**. La répartition des typologies de féminicides dans les médias n'est donc pas proportionnelle au nombre de féminicides décomptés en 2022.

Certains féminicides ne sont presque **jamais abordés par les médias, ou du moins sans perspective structurelle**, que ce soit en 2017 ou en 2022. C'est le cas lorsque les victimes sont **handicapées, âgées, racisées, migrantes, porteuses du VIH, usagères de drogue et/ou vivant en zone rurale**. Cette dernière catégorie est davantage représentée, surtout en 2022, mais seulement via l'inaccessibilité des dispositifs de protection des victimes de **violences conjugales**, qui ne peuvent pas quitter leur conjoint.

Les féminicides commis envers les femmes trans (transféminicides) et ceux liés au travail du sexe sont particulièrement invisibilisés (moins de 2 % des articles portent sur des féminicides liés au travail du sexe et moins de 1 % sur des transféminicides, en 2017 comme en 2022), faisant **de celles situées au croisement de plusieurs systèmes de domination des victimes illégitimes**.

Lorsqu'ils sont abordés **en 2022, les transféminicides deviennent un nouveau sujet de panique morale**, notamment dans la presse de droite et d'extrême droite, qui a largement traité la création du décompte #NousToutes sous l'angle de **l'inclusion des transféminicides comme élément responsable de la division du mouvement féministe**.

La percée médiatique du terme « féminicide » en 2022 s'accompagne d'une récupération fémonationaliste du concept, c'est-à-dire l'appropriation par l'extrême droite des discours féministes à des fins racistes et xénophobes, notamment avec l'apparition du terme **« francocide »** pour décrire l'assassinat d'unE françaisE en raison de sa nationalité.



Au vu de ces résultats et en collaboration avec les expertes interrogées, notamment journalistes et militantes, nous proposons des suggestions pour continuer d'améliorer le traitement médiatique des féminicides :

- **Axe 1** : promouvoir une **approche systémique** des féminicides à travers une **rédaction engagée**
- **Axe 2** : rédiger une **charte** pour éviter les biais
- **Axe 3** : replacer la **victime au centre** et **respecter ses proches**
- **Axe 4** : comprendre son rôle de vecteur de **sensibilisation de la société**
- **Axe 5** : catégoriser les articles dans la **rubrique « société »** ou même **« féminicides »**
- **Axe 6** : **étendre le champ d'analyse** du féminicide
- **Axe 7** : **valoriser la parole** des organisations féministes et association d'aide aux victimes
- **Axe 8** : anticiper et contrebalancer le **discours fémonationaliste**

Introduction

3 211. C'est le nombre d'articles de presse écrite utilisant le terme « féminicide » en 2022. **C'est 28 fois plus qu'en 2017.** S'il est clair que les médias parlent désormais davantage des féminicides, en parlent-ils mieux ? Et parlent-ils de tous les féminicides de la même manière ?

Globalement, cette enquête démontre l'existence **de progrès dans la couverture des violences féminicides par la presse écrite française** avec une **percée médiatique** du concept, qui s'accompagne d'une progressive **politisation des féminicides conjugaux**. Toutefois, de nombreuses problématiques persistent, voire même surgissent, à mesure que cette politisation se heurte à un contexte plus global de **récupération des discours féministes** et d'**invisibilisation croissante des victimes hors cadre conjugal**. Avant de plonger dans l'analyse comparée du traitement des féminicides en 2017 et en 2022, nous souhaitons débiter ce dossier par quelques remarques générales sur nos résultats, à commencer par l'entrée du terme « féminicide » dans le récit médiatique grâce à la couverture médiatique de mouvements militant contre les violences à l'étranger.

Le rôle de la couverture par les médias de mouvements militants étrangers dans l'entrée du féminicide dans le discours médiatique français

La plupart des articles étudiés portent sur les féminicides en France. Toutefois, il est intéressant de voir qu'en 2017, **12 % des articles traitent d'un sujet international, contre 6 % en 2022.** Cette différence s'explique par l'émergence du terme de féminicide à partir des **pages internationales**, notamment via la couverture du mouvement **Ni Una Menos** en Argentine en 2015, mouvement qui sera finalement éclipsé par le mouvement **#MeToo**. Laurène Daycard, journaliste indépendante souligne que les correspondantEs ont commencé à traduire le terme de *feminicidio* pour parler du travail des mouvements militants sud-américains. C'est d'ailleurs à la suite du féminicide de deux étudiantes, **Houria Mounni et Cassandra Bouvier, perpétré en Argentine, que le père de cette dernière publie une tribune dans Le Monde** plaidant pour la reconnaissance de ce crime genré en France dès 2011². Laurène Daycard se souvient également de l'importante attention médiatique donnée, en France et à l'international, à l'esclavagisation sexuelle et aux féminicides des femmes yézidiées par l'État islamique dans le Sinjar, au nord de l'Irak.³ Laurence Rossignol, alors ministre des Droits des femmes, est l'une des premières femmes politiques ayant utilisé le mot « féminicides » en plaidant la reconnaissance de ces meurtres. Ainsi, cela montre une progressive intégration du terme de féminicide dans le champ médiatique français, qui se montre de **moins en moins frileux quant à l'idée de qualifier ainsi ce crime, même lorsqu'il survient à l'intérieur de nos frontières.**

² *Le Monde*, « Tribune : Reconnaître le crime de féminicide », 05/10/2011.

³ *Médiapart*, « En Irak, les Yézidis survivent dans l'oubli et la misère depuis les massacres de 2014 », 11/03/2018.

La presse locale et régionale, pionnière de la visibilité des féminicides

C'est la presse locale et régionale qui s'est emparée du sujet en premier, avec **69 % des articles codés en 2017 et 62 % en 2022**. Nous notons, toutefois, une **augmentation de la part des articles publiés par la presse nationale, qui passe de 25 % en 2017 à 34 % des articles en 2022**.⁴ Il est donc statistiquement logique que de nombreux exemples de mauvaises pratiques quant à la couverture médiatique des féminicides proviennent de la presse locale et régionale, souvent **décriée pour son manque d'approche féministe et structurelle des violences**. Laurène Daycard soulève un point de vigilance quant à la critique du traitement insatisfaisant du féminicide par la presse locale et régionale : pendant longtemps, **les violences féminicides étaient certes mal traitées par ces rédactions, mais celles-ci avaient au moins le mérite de leur donner une existence médiatique**. Elle indique que *« les cas de féminicides étaient aussi parfois abordés dans la presse féminine, notamment des enquêtes dans Marie Claire ou ELLE, car malgré son ambivalence sur certains sujets, la presse féminine a toujours été un lieu d'expression journalistique pour la défense des droits des femmes et de plus en plus pour les minorités de genre »*. Jennifer Chainay, journaliste chez *Ouest-France*⁵ explique que la **presse locale est la première base d'informations concernant les féminicides**. Ce sont ses collègues de la presse régionale qui vont obtenir en premier l'information d'un crime commis sur leur territoire, avant que celle-ci ne soit reprise par les autres titres de presse. Elle explique que la **facilité ou difficulté à recueillir des éléments d'information dépend des relations des journalistes de la région avec les sources officielles** comme le parquet, les forces de l'ordre, etc. Elle évoque l'extrême prudence à laquelle sont contraints les services de justice qui doivent mener l'enquête avant de communiquer quoi que ce soit. Elle note néanmoins **une différence dans les affaires faisant l'objet d'une plus grande médiatisation, qui force parfois les sources à s'exprimer**. Ces dernières peuvent aussi décider de ne donner aucune information, si elles estiment qu'il est préférable de ne pas dévoiler les éléments de l'instruction.

La sortie des féminicides de la rubrique faits divers et leur politisation via une approche journaliste davantage critique

En ce qui concerne la caractérisation des féminicides, notre enquête montre que la **catégorie « faits divers » reste celle qui domine**, avec près d'un tiers des articles, sans évolution notable en cinq ans. La deuxième catégorie la plus représentée après « faits divers » est celle des **actualités françaises (24 % en 2017 et 21 % en 2022)**. Notons qu'en 2022, 13 % des articles traitant de féminicides relèvent de la catégorie **« société »**, contre seulement 5 % en 2017. Jennifer Chainay explique que derrière ces étiquettes, il y a des **critères techniques en termes de référencement pour le web**. Le tag « féminicide » est hébergé sous la rubrique « faits divers », car à la base, il s'agit du meurtre d'une femme. Mais **au fil du temps, cette question est devenue un fait de société**. Elle souligne qu'en dehors de l'aspect éditorial, le changement de rubrique d'un tag est assez lourd d'un point

⁴ À noter qu'en 2017, 7 % des articles codés relèvent de la presse internationale et 3 % en 2022.

⁵ Avec 10 % des articles codés, *Ouest-France* constitue d'ailleurs l'un des titres de presse majoritaires dans le corpus de 2017 (derrière *Charente Libre*) ; il est le deuxième en 2022, avec 10 % des articles également, juste derrière *Sud Ouest* (11 %).

de vue technique et que **malgré leur catégorisation, les féminicides ne sont plus traités uniquement comme des faits divers.**

L'enquête a également produit des données sur **l'angle des articles codés dont les trois quarts traitent de sujet d'actualité, en 2017 comme en 2022.** Toutefois, nous notons une augmentation du sens critique mobilisé par les journalistes, qui procèdent davantage à une analyse au lieu de se contenter de relater des faits : en 2022, 17 % des articles présentaient cet angle analytique, contre 6 % en 2017. Ce phénomène semble s'ancrer dans un processus de politisation des féminicides dont notre enquête fait état, surtout lorsqu'il s'agit du cadre conjugal.

La place des journalistes femmes et/ou queer dans la politisation du traitement médiatique des féminicides

Si le sujet des violences de genre est progressivement sorti des faits divers en France, c'est grâce aux travaux de réflexion portés par des **journalistes femmes et/ou queer dans les rédactions, reposant souvent sur des volontés individuelles**, pour ne plus parler au détriment des femmes victimes. L'historienne Christelle Taraud parle de « **véritable prise de conscience dans le milieu journalistique, plus particulièrement des femmes journalistes** ». Elle souligne que depuis deux ans, depuis la parution de l'ouvrage qu'elle a dirigé, 95 % des journalistes avec qui elle échange sont des femmes. Ce chiffre montrerait deux choses selon elle : la première, une prise de responsabilité lorsqu'elles doivent faire le récit de ces crimes ; la seconde, un désintérêt des hommes journalistes (malgré quelques exceptions). Cependant, l'impact de #MeTooMédia, ou encore le fait que certains journaux de premier plan soient dirigés par des femmes et/ou personnes queer laissent une place considérable à cette nouvelle lecture des violences sexistes et sexuelles, et permettent certains progrès. D'après Laurène Daycard, « **ce combat pour un meilleur traitement médiatique des violences s'inscrit aussi dans une lutte pour plus de parité dans les rédactions** ». La charte du collectif Prenons la Une (inspirée de celle proposée par Osez Le Féminisme à la suite de la campagne « Reconnaissons le féminicide », qui n'a trouvé que peu de résonance en 2015) encourage notamment le recours au concept de féminicide pour remplacer le « crime passionnel », ainsi qu'une inscription du crime dans le continuum des violences au moyen d'une approche davantage structurelle.⁶ Ces recommandations semblent être bien plus appliquées en 2022 qu'en 2017, comme le montre notre enquête dans les sections suivantes.



⁶ Prenons la Une, « Outils pour le traitement médiatique des violences contre les femmes », 21/11/2019.

1. Les biais identifiés en 2017 et en 2022 : vers une légère amélioration du traitement des féminicides conjugaux

1.1. La culpabilisation des victimes

Dans les médias et, plus particulièrement dans la presse, les femmes victimes de féminicides peuvent faire l'objet d'un **processus de culpabilisation qui minimise, voire justifie, les violences subies**. L'analyse des données révèle que **9 % des articles journalistiques de 2017 font état de procédés de *victim blaming***, soit le fait de blâmer la victime, prenant diverses formes.⁷ Malheureusement, en 2022, force est de constater que certains articles continuaient d'utiliser ces arguments avec **7 % des articles codés** comprenant des éléments de *victim blaming*.

L'un des premiers arguments mobilisés pour culpabiliser la victime de féminicide se focalise sur certains éléments de son **comportement, jugé inapproprié ou immoral**. La simple présence de la victime dans l'**espace public**, notamment à des horaires ou dans des lieux considérés dangereux pour une femme, peut étayer un récit médiatique culpabilisant servant, par la même occasion, de « leçon de vie ». Dans un article de *Libération* de 2017, où Alexia Daval est encore identifiée comme la « joggeuse tuée », on nous informe que « *quelques habitants cèdent à la tentation de blâmer, sans méchanceté aucune, celle qui a couru seule pas loin des bois, avant de se reprendre une seconde plus tard : quoi qu'ils pensent de la solitude, l'histoire a eu lieu après 9 heures du matin* »⁸. Nous avons retrouvé très peu d'arguments de ce type en 2022, ce que l'on peut considérer comme une évolution positive.

Dans un autre registre, **l'infidélité de la victime, soupçonnée ou avérée⁹, est pointée du doigt et parfois mobilisée afin de valoriser, par opposition, la « dévotion » de l'agresseur**, comme dans cet article de la *Charente Libre* : « *Il a laissé des écrits expliquant qu'il la soupçonnait d'infidélité sans que l'on sache si ces faits sont avérés. Apparemment, cet homme était toujours fou de sa femme après 33 ans de mariage et il n'a pas supporté* », ajoute le magistrat »¹⁰. Soulignons que la mobilisation de ces éléments par les récits journalistiques n'est jamais réellement pertinente puisqu'elle produit une **évaluation morale des victimes en fonction de laquelle est jugée la gravité de ce qu'elles ont subi**. Malheureusement, on retrouve ce type de discours à de nombreuses reprises dans les articles de 2022.¹¹ Dans d'autres cas, comme cet article du *Parisien*

⁷ Note des autrices : nous rappelons que tous les articles codés ne relatent pas de cas individuel de féminicides.

⁸ *Libération*, « Joggeuse tuée : "Si ça traîne, les voisins vont se regarder" », 01/11/2017.

⁹ *Charente Libre*, « Il tue sa femme et se suicide », 24/01/2017 ; *Le Progrès*, « Villefranche : le mari de la femme tuée à coups de couteau présenté au parquet de Lyon », 14/12/2017 ; *Le Parisien*, « Argenteuil : l'ex-mari jugé aux assises pour tentative de meurtre », 06/11/2017.

¹⁰ *Charente Libre*, « Il tue sa femme et se suicide », 24/01/2017.

¹¹ *La Nouvelle République du Centre Ouest*, « La descente aux enfers d'un couple », 05/12/2022 ; *Ouest France*, « Féminicide à Perpignan. Un homme jugé aux assises pour avoir tué sa compagne sous les yeux d'un enfant », 09/03/2022.

relatant une tentative de féminicide, on insiste sur le caractère infondé des accusations d'infidélité : « *Il lui reprochait d'avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes. Il la frappait pour qu'elle avoue. Mais c'était complètement faux* »¹². Or, la véracité des accusations ne justifie aucunement les violences perpétrées. Si certains articles de 2017 insistaient sur le caractère infondé des accusations d'infidélité, ce n'était que très peu le cas en 2022.

En 2017, les fragilités psychologiques, physiques et sociales ou bien les addictions¹³ des victimes peuvent également être convoquées dans le récit médiatique : présentées comme des éléments contextuels, elles jettent la plupart du temps une ombre sur la victime dont la mort finit par s'inscrire dans une logique de causalité. Un exemple, cet article de *L'Est Républicain*, où l'on rapporte le discours de l'accusé, un médecin responsable d'avoir causé la mort de sa femme en lui prescrivant de nombreux médicaments : « *Reconnaissant ses torts, le prévenu évoque la fragilité psychologique de son épouse. (...). À la barre, il assume, reconnaît qu'il n'a pas "su dire non aux pressions de son épouse"* »¹⁴. Nous avons repéré plusieurs articles de 2022 mentionnant les addictions des victimes : « *La veille du drame, elle s'était rendue à une soirée à priori alcoolisée d'après les premiers éléments qui nous sont parvenus. Elle aurait pu faire une chute mortelle en état d'ébriété, ce qui expliquerait les contusions au visage.* »¹⁵ Le fait que les addictions des femmes victimes soient très souvent mentionnées n'étonne pas Christelle Taraud, tout simplement parce que **l'addiction au féminin est un impensé de notre société** (contrairement aux addictions des hommes). Ainsi, l'historienne explique que **tout ce qui déroge à la « normalité » fait l'objet de critiques** : une femme ne peut jamais être une bonne victime puisque tout ce qui constitue son identité féminine va être scrutée, la moindre dérogation étant considérée comme un élément à charge. Cependant, la question de savoir si l'addiction est un moyen d'échapper au contrôle coercitif et à la violence notamment conjugale n'est jamais posée.

En 2017 comme en 2022, la parole est parfois donnée **aux proches de la victime, ce qui a souvent pour conséquences de réhabiliter une victime décrédibilisée** en raison de ses addictions et illustre bien combien le rôle joué par les sources sollicitées par les journalistes est crucial : « *Oui, ma sœur était devenue alcoolique. Mais elle était aussi une victime de violences conjugales, ce qui est confirmé par de nombreux témoins et par la condamnation de son compagnon pour ces faits* »¹⁶. Selon Jennifer Chainay, « *avec un féminicide tous les 2,5 jours en France, c'est de la responsabilité du journaliste de traiter ce sujet comme un fait de société et de montrer que, derrière le crime, il y a des gens, avec une identité et une histoire.* » Interroger les proches de la victime pourrait être un recours, « *mais ce n'est pas toujours simple. Ils sont en train de vivre un deuil, un traumatisme, et n'ont pas forcément envie de parler à ce moment-là* ». La journaliste constate néanmoins un « *véritable tournant* » ces



¹² *Le Parisien*, « Yvelines : le mari violent voulait pendre sa femme à un crochet », 22/07/2017.

¹³ *Le Télégramme*, « Assises. Jugé pour avoir étranglé sa compagne », 07/06/2017.

¹⁴ *L'Est Républicain*, « Débat sur ordonnances », 06/10/2017.

¹⁵ *Le Bien Public*, « Une femme retrouvée morte : où en est l'enquête ? », 09/01/2022 ; *Le Courrier de l'Ouest/Ouest France*, « Féminicide de Chacé : un hommage prévu ce soir », 05/01/2022.

¹⁶ *Le Parisien*, « Les proches de Bénédicte Belair veulent une nouvelle enquête », 17/11/2017.

dernières années : « *De plus en plus de familles acceptent de témoigner, à la fois pour rendre son humanité à la personne qu'elles ont perdue, et pour sensibiliser sur ce qu'elles traversent.* » Ces prises de paroles peuvent, selon Jennifer Chainay, alerter sur les mécanismes qui mènent au féminicide « *et déclencher, chez les personnes qui sont dans une situation similaire, quand l'homme n'est pas encore passé à l'acte, un dépôt de plainte ou une alerte* ».

Il n'est pas rare dans les articles parus en 2017 de repérer des jugements de valeur concernant le caractère de la victime, souvent relatés sous la forme du discours rapporté (direct ou indirect) de l'auteur. **Silenciée pour toujours, la victime est alors représentée à travers les mots de ce dernier** : « *Elle crie, il perd complètement les pédales : alors qu'il était venu la faire parler, eh bien, là, il ne peut que la faire taire* »¹⁷ (paroles rapportées de son avocate), ou encore « *il a avoué son crime tout en assurant n'avoir pas voulu tuer la jeune femme mais seulement "la faire taire" après qu'elle l'eut insulté parce qu'il refusait de coucher avec elle* »¹⁸. Nous retrouvons le même type de discours dans quelques articles de 2022 avec des phrases comme : « *il aurait agi ainsi pour l'empêcher de se faire du mal à elle-même.* »¹⁹

Que ce soit en 2017 ou en 2022, nous avons également constaté que la culpabilisation des victimes pouvait également s'effectuer en rappelant le **non-recours aux forces de l'ordre ou à la justice de la part de ces dernières** : « *Alors que les militaires intervenaient au domicile de la victime, celle-ci a fait part de son intention de ne pas déposer plainte.* »²⁰ Si certaines femmes peuvent se montrer réticentes à dénoncer les violences subies, notamment car les institutions de la justice et de la police reproduisent souvent les mêmes mécanismes de domination que ceux exercés dans des relations violentes, cela ne signifie pas pour autant que l'absence de dénonciation puisse devenir la seule clé de lecture des faits dans le discours journalistique. **Certains angles culpabilisent les victimes n'ayant pas porté plainte tout en évacuant d'autres éléments de contextualisation**, comme le fait cet article : « *Cette triste affaire illustre la problématique des violences conjugales, qui se concrétisent aussi par des homicides. Les victimes sont souvent des gens qui n'avaient pas déposé plainte précédemment.* »²¹ Cette affirmation est tout simplement erronée, puisque d'après un rapport du ministère de la Justice, 65 % des victimes de féminicides conjugaux avaient pris contact avec la police ou la justice, ce qui illustre les manquements des politiques publiques²².

¹⁷ *Charente libre*, « Besançon : 20 ans de prison pour l'assassinat de son ex-femme, 7 ans après leur divorce », 24/06/2017.

¹⁸ *Le Figaro*, « Une famille jugée pour le meurtre d'une femme », 21/06/2017.

¹⁹ *Ouest France*, « Loiret. Une enquête pour féminicide ouverte après la mort d'une femme enceinte de huit mois », 04/08/2022.

²⁰ *Le Progrès*, « Il ne s'était pas présenté à son dernier procès », 3/12/2022 ; *La Provence*, « FÉMINICIDE DE CAVAILLON Le compagnon écroué pour assassinat », 28/07/2022 ; *Aujourd'hui en France et Le Parisien*, « PORTRAITS| Elles s'appelaient Éléonore, Muriel et Lisa », 05/01/2022 ; *Le Figaro*, « Une femme de 37 ans tuée à Béziers dans un probable féminicide », 16/05/2022.

²¹ *L'Indépendant*, « Une femme tuée à l'arme blanche par son concubin », 18/09/2017 ; *Charente Libre*, « Montpellier : ivre, il tue sa compagne à coups de couteau », 18/09/2017.

²² Ministère de la Justice, Rapport sur les homicides conjugaux, Novembre 2019

1.2. Le sensationnalisme et la déshumanisation des victimes

Malgré les transformations culturelles et sociales, les discours journalistiques sont souvent, malheureusement, empreints d'une **dimension sensationnaliste qui se fonde en général sur une déshumanisation des victimes**. Le titre des articles joue un rôle crucial dans la dénomination et, par conséquent, dans la reconnaissance des violences faites aux femmes, plus particulièrement des féminicides. En 2017, nous avons observé que les titres tentent d'**attirer l'attention du lectorat en faisant appel à des détails issus des scènes du crime**, associés à la répétition de la formule journalistique, désormais consacrée, « macabre découverte ». Ces éléments, au lieu de produire une interprétation politique des faits, amplifient les potentielles lectures voyeuristes des féminicides, par exemple : « *Femme tuée à coups de tournevis : chronique d'un meurtre annoncé* »²³ ou « *Deux jambes de femme découvertes dans une poubelle à Rome* »²⁴. Les titres peuvent également introduire un **registre implicitement comique ou ironique, en banalisant ainsi les meurtres de femmes** : « *Yvelines : il tue sa sœur à cause d'un ordinateur* »²⁵, « *Assassinée pour une crème épilatoire* »²⁶ ou, encore, « *L'accusé avait tué son ex-femme à la Saint-Valentin* »²⁷, avec une insistance injustifiée et disproportionnée, ici, sur l'« ironie du sort » que représenterait le jour de la Saint-Valentin dans le cadre d'un féminicide.

En 2017, les femmes, déjà réduites au silence par leurs meurtriers, font régulièrement l'objet d'un véritable processus de déshumanisation dans le discours journalistique. Les victimes sont réduites à leur corps mutilé, parfois démembré, **elles sont la « macabre découverte » dont on ne saura pas grand-chose : « une plaie béante, qui autrefois était une femme » (citation de l'avocat général²⁸) ; « un cadavre dans une piscine »²⁹ ; « Un corps en état de décomposition découvert dans un fossé »³⁰ ou encore « un corps incomplet sur la plage »** découvert par une joggeuse³¹. Selon la journaliste Jennifer Chainay, cette présentation des faits découle du fait que les journalistes n'ont tout simplement pas accès à beaucoup d'informations dans un premier temps. « À Ouest-France, si l'on connaît l'identité de la victime, on la mentionnera bien entendu dans le titre et dans l'article. Mais lorsque l'on fait notre tournée quotidienne auprès des policiers, pompiers, gendarmes, nous allons au départ obtenir ces seuls éléments : l'âge de la victime, son lieu de résidence, les circonstances du crime, et pas toujours son identité. C'est le début de l'enquête. Les premiers articles peuvent donc paraître très froids, avec peu d'éléments », regrette-t-elle. Elle ajoute qu'il est donc important d'aller au-delà et de **ne pas céder au sensationnalisme en mettant en exergue les détails macabres du crime** : « À Ouest-France, cela va à l'encontre de notre charte des faits divers et faits de justice : "Dire sans nuire ; montrer sans choquer ; dénoncer sans condamner ; témoigner sans agresser". » **Il est donc nécessaire que d'autres voix dont celles des organisations féministes et d'aide aux victimes soient sollicitées**, au-delà de celles de la justice et des forces de l'ordre, pour que les vies de ces femmes ne soient pas occultées. C'est aussi le

²³ AFP, « Femme tuée à coups de tournevis: chronique d'un meurtre annoncé », 13/12/2017.

²⁴ Sud-Ouest, « Deux jambes de femme découvertes dans une poubelle à Rome », 16/08/2017.

²⁵ Le Parisien, « Yvelines : il tue sa sœur à cause d'un ordinateur », 27/12/2017.

²⁶ Le Progrès Fécamp, « Assassinée pour une crème épilatoire », 07/12/2017.

²⁷ Le Parisien, « L'accusé avait tué son ex-femme à la Saint-Valentin », 23/01/2017.

²⁸ Charente libre, « Nîmes Joggeuse égorgée: 30 ans de réclusion », 29/04/2017.

²⁹ Le Midi libre, « Un cadavre dans une piscine », 26/04/2017.

³⁰ La Voix du Nord, « Un corps en état de décomposition découvert dans un fossé », 23/12/2017.

³¹ L'Est républicain, « Une joggeuse découvre un corps incomplet sur la plage », 05/02/2017.

cas « des proches et de l'entourage de la victime qui sont aussi des sources précieuses dans le travail journalistique. »

En 2022, le processus métonymique permettant de réduire l'existence des victimes à leur corps mutilé et/ou aux violences subies ont tendance à s'effacer des titres, pour laisser davantage de place à l'identité de la victime en tant que femme, comme dans les exemples suivants : « À Nice, une femme retrouvée morte dans le coffre d'une voiture »³² ou « Une militaire de 28 ans, retrouvée morte, et tuée à coups de couteau en Maine-et-Loire »³³, où l'âge et la profession de la victime lui rendent son humanité. **Le terme « féminicide » est fréquemment employé dès le titre** (1 439 articles soit près de la moitié), comme dans « *Féminicide d'Amanda Glain : Sa famille demande "justice"* »³⁴. Dans cet exemple, **le nom complet de la victime écrit dans le titre permet l'humanisation et la personnalisation de celle-ci**. Ce procédé se repère fréquemment dans les cas de féminicides à fort retentissement médiatique, où le nom de la victime a été si souvent cité par les médias qu'il a marqué les esprits. Ainsi, le nom de Chahinez Daoud, dont le féminicide commis en 2021 a de nouveau été évoqué par les médias début 2022 dans le cadre du suivi de l'enquête, est repris en titre de nombreux articles³⁵.

Néanmoins, les articles sont tout aussi nombreux à effacer le nom de la victime, notamment sur cette même affaire et à la même période : « *Féminicide de Mérignac : De l'avertissement à l'exclusion avec sursis proposés contre des policiers* »³⁶ ou « *Féminicide de Mérignac : six policiers devant le conseil de discipline* »³⁷. Malgré l'emploi bienvenu du terme « féminicide », **ces titres, en réduisant l'affaire à une localisation géographique, ont pour effet de créer une distance avec l'événement et de dépersonnaliser la victime**. À ce sujet, Jennifer Chainay explique que si certains titres d'articles réduisent l'identité de la victime à sa ville ou la manière dont elle a été tuée c'est en partie en raison du référencement sur internet : « *Lorsque les lecteurs vont faire leur recherche sur internet, ils vont davantage saisir le nom de la ville où l'évènement a eu lieu et donc, pour que notre information soit vue et lue, et que notre travail sur les féminicides soit visible, ces mots clés seront utilisés dans un premier temps* ».

De même, quatre mois après son meurtre, largement relayé par la presse régionale, Eléonore Places n'est plus qu'une « *militaire tuée* » dans le titre d'un article qui donne pourtant son nom après quelques lignes³⁸. Il y a pire encore : pour caractériser un féminicide dont le procès a été suivi médiatiquement sur plusieurs jours, on trouve cet intitulé : « *Féminicide à coups de bêche : "ça a été l'horreur", avoue enfin l'accusé* »³⁹. Sur toutes les

³² *Le Monde*, « À Nice, une femme retrouvée morte dans le coffre d'une voiture », 04/01/2022.

³³ *20 Minutes*, « Une militaire de 28 ans, retrouvée morte, et tuée à coups de couteau en Maine-et-Loire », 01/01/2022.

³⁴ *Charente Libre*, « Féminicide d'Amanda Glain : Sa famille demande "justice" », 24/02/2022.

³⁵ *L'Obs*, « Six policiers convoqués devant un conseil de discipline après le féminicide de Chahinez Daoud à Mérignac », 04/01/2022, *Libération*, « Féminicide de Chahinez Daoud : le conseil de discipline reconnaît un "dysfonctionnement hiérarchique" de la police », 04/01/2022; *Sud Ouest*, « Féminicide de Mérignac : il y a un an, Chahinez Daoud était brûlée vive par son mari », 04/05/2022.

³⁶ *20 Minutes*, « Féminicide de Mérignac : De l'avertissement à l'exclusion avec sursis proposés contre des policiers », 04/01/2022.

³⁷ *La Croix*, « Féminicide de Mérignac : six policiers devant le conseil de discipline », 04/01/2022.

³⁸ *Ouest-France*, « Militaire tuée : le compagnon condamné », 07/04/2022.

³⁹ *Midi Libre*, « Féminicide à coups de bêche : "ça a été l'horreur", avoue enfin l'accusé », 15/10/2022.

informations connues au sujet de la victime, l'auteur de l'article a sélectionné la méthode de son meurtre pour la caractériser. Akila Khalid, 73 ans, de Villemagne d'Argentières dans l'Hérault n'est réduite qu'à des « coups de bêche », alors que toutes ces informations se trouvent dans l'article. Dans cet article de 2022, on identifie bien un processus de déshumanisation comme on en lisait fréquemment en 2017.

1.3. La romantisation des féminicides

Dans le corpus de 2017, **58 % des articles relatant des faits de féminicides sont relatifs à la sphère conjugale** et il n'est pas rare que les journalistes fassent appel au **champ lexical amoureux et à celui de la romance**. Les expressions « *drame familial* », « *drame conjugal* » ou encore « *destins tragiques* » sont utilisées dans de nombreux articles analysés. D'une part, **ces termes ramènent le meurtre dans la sphère de l'intime** : puisqu'il s'agit d'événements ayant eu lieu au sein d'une famille ou d'un couple, il s'agirait d'une affaire privée, pas d'un problème structurel de société. D'autre part, **ils effacent la responsabilité du meurtrier en induisant une notion de fatalité**, de destin qui en aurait décidé ainsi. En outre, lors d'un « drame », toute la famille est victime, y compris l'auteur du féminicide. Cet article publié de *Sud Ouest* en est un parfait exemple : « *Une habitante de ce village, âgée de 38 ans, a été retrouvée morte dans sa maison. La victime venait d'être tuée à coups de marteau, sous les yeux de sa mère (...) Une histoire de cœur pourrait être à l'origine de ce drame.* »⁴⁰ En 2022, nous avons recensé 89 % d'articles relatant des féminicides conjugaux, mais ce phénomène de romantisation est bien moins visible : les expressions « drame conjugal » et « drame familial » sont rarement utilisées.

Convoquer un imaginaire romantique dans un article traitant d'un féminicide conjugal, c'est aussi faire vivre un mythe : celui du **crime dit passionnel, c'est-à-dire l'idée selon laquelle le meurtre serait motivé et justifié par l'amour**. Ce mythe déresponsabilise l'auteur du féminicide en laissant penser que c'est le sentiment amoureux qui est à l'origine du meurtre, pas l'homme. Selon l'historienne Christelle Taraud, l'utilisation de ces expressions est problématique car « un fait divers, un crime passionnel ou encore un coup de sang, **toutes ces terminologies laissent sous-entendre une symétrie de la violence** (elle l'a énervé, il l'a tué). », alors que les féminicides « *s'inscrivent dans la haine des femmes et la misogynie systémique* », qui se traduit au sein du couple par un continuum de violences exercées par le meurtrier sur la victime. Par ailleurs, les titres peuvent parfois contribuer à consolider la romantisation des féminicides par des questions rhétoriques, dont les effets, sur le long terme, peuvent s'avérer néfastes dans la perception du phénomène : « *Tuer sa compagne, est-ce de l'amour ?* »⁴¹ ou « *Il tue sa femme malade et se donne la mort* »⁴², en insistant, ici, sur le caractère « sacrificiel » que ce féminicide posséderait.

En 2017, nous avons constaté que le terme « crime passionnel » est encore régulièrement utilisé au sein des rédactions. Parfois, les journalistes n'utilisent pas cette expression mais invoquent une forte émotion qui véhicule la même idée, par exemple, dans cet article de l'AFP : « *Il a expliqué que lundi après-midi, alors que soufflait l'ouragan Maria,*

⁴⁰ *Sud Ouest*, « Une femme tuée à coups de marteau », 26/04/2017.

⁴¹ *L'Humanité*, « Tuer sa compagne, est-ce de l'amour ? », 15/02/2017.

⁴² *L'Est républicain*, « Il tue sa femme malade et se donne la mort », 02/02/2017.

il s'était rendu au domicile de sa maîtresse et avait alors appris que celle-ci entretenait une nouvelle liaison. Pris de colère, il l'avait tuée à l'arme blanche, avant de réserver le même sort à ses deux enfants. »⁴³ Le ou la journaliste retranscrit ici la parole et la ligne de défense de l'auteur du féminicide, sans dimension critique, ce qui réduit la victime au silence une nouvelle fois. **En 2022, l'expression « crime passionnel » n'est quasiment plus rencontrée**, sauf dans des articles de fond qui déconstruisent ce mythe pour mettre en lumière les mécanismes de justification des féminicides. En revanche, si ce terme n'est plus utilisé, le mythe n'a pas complètement disparu pour autant, certaines tournures de phrases l'entretenant toujours. Dans un article du magazine *Closer* traitant du féminicide d'une jeune femme par un homme qui la harcelait, la journaliste reprend à son compte le mythe du « crime passionnel » en parlant d'un « *rejet impossible à supporter* », d'un « *homme amoureux d'elle* » qui n'a « *jamais pu accepter son refus de sortir avec lui* »⁴⁴. Ces éléments de contexte fournis pour éclairer la situation invisibilisent en fait le système de domination à l'œuvre en donnant une dimension romantique aux faits. Si ce discours journalistique n'est pas fréquent dans les articles de 2022 analysés, il détonne d'autant plus avec la prise de conscience des milieux féministe et journalistique français des mécanismes patriarcaux dans lesquels s'inscrivent les féminicides.

Parfois, la dimension romantique des articles de presse analysés datant de 2017 donne même l'impression d'une inversion de culpabilité, un comportement (parfois non avéré) ou des propos de la victime servant à justifier la violence physique ayant conduit à sa mort. Par exemple, une brève de la *Charente Libre* commence par ces mots : « *Un homme soupçonnant sa femme d'infidélité l'a tuée dans son sommeil à coups de batte de baseball sur la tête avant de se suicider.* »⁴⁵ Relayée dès la première ligne, l'infidélité supposée peut être interprétée comme la raison du meurtre, ce qui rejette la faute sur la victime. **Cette inversion de la culpabilité entre victime et auteur du féminicide est également constatée en 2022**. Dans un article relatant un féminicide conjugal, la journaliste écrit : « *Si cette mère divorcée de deux garçons majeurs n'avait pas désespéré à l'idée de trouver le grand amour, elle enchaînait les échecs dans ses relations.* »⁴⁶ Si cette précision n'apporte aucune information au lectorat pour comprendre les faits, elle leur donne en revanche une dimension romantique. Pire, elle induit l'idée d'un rapport entre le fait que la victime ait enchaîné les relations amoureuses infructueuses et son meurtre. Christelle Taraud confirme qu'on trouve encore ce type de récits, mais qu'ils sont plus marginaux, l'angle d'analyse ayant changé : l'inversion de la responsabilité relevée dans les articles de 2017 est petit à petit remplacée par une responsabilisation accrue des féminicides en 2022.



⁴³ AFP, « Martinique : un homme écroué pour le meurtre d'une femme et ses deux enfants », 22/09/2017.

⁴⁴ *Closer*, « Elle déménage à Hambourg pour réaliser son rêve, elle y est assassinée après une terrible traque », 11/04/2022.

⁴⁵ *Charente Libre*, « Il tue sa femme et se suicide », 24/01/2017.

⁴⁶ *Le journal des femmes*, « Lisa, Muriel, Eléonore : déjà 3 féminicides en 2022, des policiers accusés de "manquements" dans le meurtre de Chahinez », 05/01/2022.

1.4. Le contexte de séparation justifiant le féminicide comme résultat d'un conflit et non de violences

Dans le cas des féminicides conjugaux, qui représentent 58 % de l'échantillon de 2017, une partie des articles de presse analysés mentionnent des **situations de séparation et 10 % parlent de féminicides commis par un ex**. Des phrases évoquant les sentiments de l'auteur du féminicide ont été identifiées : « *il avait peur qu'elle le quitte* »⁴⁷, « *il ne supportait pas l'idée d'être séparé de sa femme* »⁴⁸, ou « *la rupture était mal vécue par l'homme* »⁴⁹. Le fait que le ou la journaliste évoque la séparation n'est pas problématique en soi : il peut s'agir d'un élément informant sur le contexte du féminicide. En revanche, mentionner les sentiments de l'auteur du féminicide dans un contexte de séparation, c'est **faire appel à l'empathie du lectorat** vis-à-vis de ce dernier. Dans certains de ces articles, ces phrases sont prononcées par le meurtrier lui-même, puis retranscrites par les journalistes. Encore une fois, exposer la ligne de défense de l'auteur du féminicide peut être une information en tant que telle. Le problème qui se pose dans les articles concernés, c'est qu'**aucune dimension critique permettant au lectorat d'analyser la situation de manière systémique n'est apportée par le ou la journaliste**. En revanche, en 2022, les médias ne reprennent plus à leur compte, ou très peu, le discours de l'auteur du féminicide et sa justification du meurtre au moyen de la séparation. Lorsque la séparation est évoquée, les journalistes citent l'auteur du féminicide ou son avocat^E. C'est par exemple le cas dans un article publié dans *L'Echo Républicain* : « *Il a reconnu les faits. Il a expliqué qu'il y avait eu une dispute avec sa femme au moment du repas. Elle lui aurait annoncé son intention de le quitter. Il affirme avoir pété les plombs à cet instant.* »⁵⁰ Ici, **le contexte de séparation est présenté comme un argument de défense de l'auteur du féminicide**, pas comme une vérité qui justifierait le meurtre.

Dans de nombreux exemples en 2017, la situation de séparation est évoquée sans y apporter un point de vue critique, créant de fait un **lien de causalité entre la séparation et le féminicide**. *Le Parisien* écrit par exemple : « *Dimanche matin, Sindy, maman de 34 ans et deux de ses cinq enfants, de 3 et 5 ans, ont été abattus par leur mari et père. Le fonctionnaire de la préfecture de police de Paris, âgé de 38 ans, n'aurait pas supporté que sa femme veuille le quitter.* »⁵¹ Ici, le lien de cause à effet entre les meurtres et la séparation est établi par le journaliste. Même constat à propos d'un article publié par *Charente Libre* : « *Est-il passé à l'acte parce qu'il ne supportait pas l'idée d'être séparé de sa femme ?* »⁵² Le fait même de poser la question, même sans y apporter une réponse, laisse entendre qu'il s'agit d'une option, qu'**une séparation peut être une raison de tuer**. Le fait de présenter la séparation comme motif ayant conduit au meurtre d'une femme rationalise, voire justifie un crime qui ne peut l'être. Sans y apporter de dimension critique, le fait d'évoquer les sentiments (réels ou supposés) de l'auteur du féminicide peut donc aller jusqu'à donner l'impression d'avoir trouvé une explication rationnelle au meurtre. Ces biais ont aussi été observés en 2022 mais dans une moindre mesure. Dans un article publié dans *La Dépêche*,

⁴⁷ *La Nouvelle République*, « Le silence douloureux des femmes battues », 10/10/2017.

⁴⁸ *Charente Libre*, « Assises : Maman allait revivre », 02/06/2017.

⁴⁹ *Sud Ouest*, « Un homme arrêté pour le meurtre de sa femme », 15/01/2017.

⁵⁰ *L'Echo Républicain*, « Un homme est en garde à vue dans le cadre d'un féminicide qu'il aurait commis mercredi soir », 05/08/2022.

⁵¹ *Le Parisien*, « Après le triple assassinat, c'est l'incompréhension », 12/09/2017.

⁵² *Charente Libre*, « Assises : Maman allait revivre », 02/06/2017.

le journaliste induit l'idée selon laquelle le meurtre a été commis durant un coup de folie, provoqué par un contexte de séparation, et donc motivé par l'amour : « *Lily a-t-elle été tuée par jalousie ? (...) Selon toutes vraisemblances, cet éboueur aurait mal vécu la séparation avec la victime et aurait agi sur un coup de sang.* »⁵³ Les expressions « coup de sang » ou encore « colère noire » (utilisée plus loin dans le même article) non seulement déresponsabilisent l'auteur du féminicide mais créent également un lien de cause à effet entre la séparation et le meurtre.

Évoquer la séparation et la présenter comme possible cause du féminicide, c'est aussi **faire reposer la responsabilité du meurtre sur les épaules des deux protagonistes de la relation et situer le féminicide dans un contexte de conflit et non de violences**. Les expressions telles que « *divorce conflictuel* »⁵⁴ ou « *séparation compliquée* »⁵⁵ induisent une idée de torts des deux côtés et contribuent donc à **rendre la victime co-responsable de sa propre mort aux yeux de l'opinion publique**. Ce ne serait pas seulement de sa faute à lui, mais de leur faute à toutes les deux, puisque toutes les deux sont impliquées dans le « mobile » supposé, à savoir la séparation. Présenté comme une « *dispute ayant dégénéré* »⁵⁶ ou qui aurait « *mal tourné* »⁵⁷, le féminicide est réduit à ce

que l'on appelait jadis un « *crime passionnel* », parfois allant jusqu'à le nommer ainsi : « *Selon nos informations, deux disputes auraient été entendues par des voisins dimanche, en milieu et en fin de journée, étayant la piste d'un crime passionnel.* »⁵⁸ **Cette impression de co-responsabilité dans le contexte de séparation est beaucoup moins présente dans les articles de 2022** que nous avons analysés. Lorsque la violence supposée de la victime est évoquée, il ne s'agit pas de propos du ou de la journaliste, mais de paroles de l'auteur du féminicide ou de sa défense, notamment dans un contexte de procès, rapportées par le ou la journaliste. C'est notamment le cas de cet article paru dans *La Provence*, pour lequel la journaliste a couvert le procès d'un homme accusé de tentative de féminicide : « *D'après lui, Khalilla est celle qui était armée du couteau. Elle a déjà été violente avec lui : le jour de leur séparation, elle l'a mordu et griffé.* »⁵⁹ Ici, la stratégie d'inversion de la culpabilité mise en place par l'auteur est rapportée par la journaliste, mais elle ne la reprend pas à son compte, et donc ne la valide pas.

ELLE LE QUITTE,
IL LA TUE
STOP FÉMINICIDES



En revanche, **évoquer un contexte de séparation peut aussi permettre de mettre en lumière les mécanismes de domination qui se mettent en place dans les cas de féminicides conjugaux**. Parfois les journalistes ne se contentent pas de rapporter la parole de l'auteur du féminicide, et apportent également une dimension critique et réflexive sur la séparation. C'est notamment le cas dans un article publié par *Ouest-France* dans lequel la journaliste donne la parole à une amie de la victime : « *Il la*

⁵³ *La Dépêche*, « Féminicide au nord de Toulouse : le meurtrier lui reprochait de fréquenter un autre homme », 05/05/2022.

⁵⁴ *L'Indépendant*, « Jugé pour l'assassinat de son ex-femme », 06/03/2017.

⁵⁵ *Le Parisien*, « L'accusé avait tué son ex-femme à la Saint-Valentin », 23/01/2017.

⁵⁶ *Sud-Ouest*, « Il avoue le meurtre d'une femme disparue », 01/04/2017.

⁵⁷ *L'Indépendant*, « Une femme tuée à l'arme blanche par son concubin », 18/09/2017.

⁵⁸ *Le Télégramme*, « Vannes. Une femme tuée, son conjoint recherché », 28/09/2017.

⁵⁹ *La Provence*, « Il aurait pu faire d'elle "la 62e victime de féminicide" », 28/07/2022.

voulait pour lui tout seul », avant de replacer ce meurtre dans un contexte sociétal : « *Ce drame fait suite à une longue liste de féminicides.* »⁶⁰ La parole rapportée permet de se rendre compte que l'impression de pouvoir posséder l'autre est l'un des mécanismes qui conduit au féminicide. Ce procédé est de plus en plus présent en 2022. Ainsi, alors qu'elle a assisté au procès de Nicolas Zepeda, assassin de Narumi Kurosaki, la journaliste met en lumière le double jeu de l'auteur du féminicide : « *Le garçon poli, sûr de lui, bien élevé et croyant (...) Mais aussi l'orgueilleux blessé, le mâle archaïque, obsessionnel et jaloux, et l'assassin déterminé de la jeune femme libre qui avait eu l'audace de lui échapper.* »⁶¹ En soulignant le contexte de séparation, la journaliste pointe du doigt ce qui est au cœur de cette affaire de féminicide : un homme tue une femme parce qu'il considère qu'elle lui appartient.

1.5. La réduction des victimes à leur rôle familial

Dans les articles de 2017 traitant de féminicides, nous avons constaté que les journalistes décrivent très souvent les victimes en les **essentialisant à leur rôle familial, notamment en tant que mère dans 23 % des cas**. Si nous avons fait approximativement le même constat pour les articles de 2022, dont 27 % mentionnent le fait que les victimes sont mères, indiquant même parfois le nombre d'enfants, et **si la victime était enceinte au moment des faits (8 % en 2022 contre 5 % en 2017)**, quelques divergences viennent toutefois le nuancer. En 2017, on relève le côté « bonne mère de famille »⁶², et parfois même le **caractère « sacrificiel »** de cette dernière, à l'aide de tournures bien spécifiques, pouvant ajouter une touche plus dramatique et tragique au féminicide. Tous ces éléments peuvent être identifiés comme étant des **stéréotypes de genre liés à la féminité**. En effet, dans notre société, une femme se doit d'être mère et/ou enceinte et se doit de se sacrifier pour ses enfants : le mentionner dans un article parlant d'un féminicide peut en effet ajouter à la tristesse et à la compassion du lectorat.

Cette insistance sur la maternité dans le discours journalistique alimente également le mythe de la « bonne victime », pour laquelle les lectorices devraient éprouver de la compassion, en conditionnant cette empathie notamment à la maternité et rendant ainsi « moins grave » le féminicide d'une victime non-mère, l'absence d'enfant⁶³ étant à plusieurs reprises mentionnée. Une « bonne victime » est non seulement soumise à l'injonction de la maternité, mais c'est également **une femme qui se doit de porter les marques de la « bonne féminité »** : c'est-à-dire la gentillesse⁶⁴, la douceur⁶⁵, ou encore

⁶⁰ *Ouest-France*, « Hommage à la femme battue à mort », 04/05/2017.

⁶¹ *Le Monde*, « Nicolas Zepeda, l'assassin qui ne peut pas avouer », 12/04/2022.

⁶² *Ouest France*, « Mis en examen pour la mort de sa mère », 5/12/2017 ; AFP Doc, « Femme tuée à coups de tournevis : chronique d'un meurtre annoncé », 13/12/2017 ; *LeFigaro.fr*, « Marseille : une femme tuée à coups de couteau », 29/03/2017.

⁶³ *Le Monde*, « L'Argentine sous le choc de l'assassinat d'une militante contre les violences sexistes », 12/04/2017 ; *Libération*, « Joggeuse tuée " si ça traîne les voisins vont se regarder " », 2/11/2017 ; *Aujourd'hui en France*, « Mélodie aurait été tuée par un SDF », 18/09/2017.

⁶⁴ *Sud Ouest*, « Jeune femme enceinte tuée au Pays Basque : ce que l'on sait », 18/09/2017 ; *Ouest-France*, « Le corps est bien celui de la disparue », 10/05/2017 ; *La Nouvelle République*, « Marnay : il l'étrangle en pleine nuit, part avec les enfants, puis se rend », 22/09/2017.

⁶⁵ *Sud Ouest*, « Jeune Française tuée et calcinée à Londres : tant de zones d'ombre », 28/09/2017.

l'altruisme⁶⁶. Les articles font fréquemment état de ces qualités chez les victimes. Ces stéréotypes de genre peuvent également porter sur le caractère psychologique, voire psychiatrique, « *fragile* »⁶⁷ des femmes, mentionné dans certains articles de presse. Pour terminer, quelques éléments portent sur le caractère combatif de la victime, décrite comme une battante⁶⁸. D'une part, en alimentant le mythe de la « bonne victime », ces stéréotypes de genre présents dans le discours journalistique font peser un grand nombre d'injonctions sur les femmes victimes de féminicides, qui peuvent mener à dédouaner, voire excuser l'auteur des violences lorsque le profil de la victime ne correspond pas à ces injonctions (voir notre article sur la culpabilisation). D'autre part, **le mythe de la « bonne victime » crée aussi un mythe de la « victime illégitime »**, comme l'explique Mimi Aum Neko, présidente d'Acceptess-T, qui mentionne notamment les travailleuses du sexe, les femmes trans ou encore migrantes (voir sections 2.2.6 et 3). En 2022, nous ne retrouvons que très peu ce type de discours, ce qui constitue une évolution positive. En effet, les articles de cette année mentionnent bien souvent le fait qu'une victime soit mère, mais davantage à titre informatif.⁶⁹

De plus, en 2022, certains articles mentionnent le fait que les enfants soient celles et ceux du couple et non pas seulement celles et ceux de la victime⁷⁰, alors qu'il s'agit d'éléments que nous n'avions pas observés en 2017. Même si notre enquête met en lumière que le traitement médiatique des féminicides place souvent en avant le rôle maternel de la victime, **les enfants sont un angle mort de la lutte contre les féminicides, selon Sylvaine Grévin**, fondatrice et présidente de la Fédération Nationale des Victimes de Féminicides.

Notre enquête démontre donc que la victime prend de plus en plus de place dans le récit médiatique autrement que par son rôle familial, une réintroduction plébiscitée par Christelle Taraud. D'après l'historienne, au début des années 2000, la presse présentait surtout le récit assez détaillé et circonstancié de l'agresseur, la victime étant mise à l'écart : on ne savait rien d'elle (parfois à juste titre afin de protéger les familles ou les covictimes, par exemple). Néanmoins, **la place accordée à chacunE dans un récit traduit une hiérarchie des pouvoirs et les femmes victimes étaient réduites à la portion congrue** comme observé dans la section suivante.

⁶⁶ *La Voix du Nord*, « Décès de Margherita Ziemperi : la clinique Les Margats sous le choc », 28/11/2017 ; *Paris Normandie*, « Corps brûlé en Haute-Saône : grand moyen pour retrouver l'assassin et éviter la psychose », 31/10/2017.

⁶⁷ *L'Est Républicain*, « Débat sur ordonnances », 6/10/2017 ; *Le Monde*, « En Afrique du Sud, un meurtre sordide délie les langues sur les violences faites aux femmes », 29/05/2017.

⁶⁸ *Charente Libre*, « Assises : Maman allait revivre », 02/06/2017 ; *Sud Ouest*, « Une marathonnienne éthiopienne retrouvée morte en Seine-Sainte-Denis », 30/11/2017.

⁶⁹ *Ouest-France*, « Nice. Le corps sans vie d'une femme découvert, son ex-conjoint s'est rendu à la police », 02/01/2022 ; *Libération*, « Tentative de féminicide à Nice ? : "On sait que cette femme aurait dû être protégée" », 25/02/2022 ; *Le Journal des Femmes*, « Lisa, Muriel, Eléonore : déjà 3 féminicides en 2022, des policiers accusés de "manquements" dans le meurtre de Chahinez », 05/01/2022.

⁷⁰ *20 minutes*, « Nouvelle-Calédonie : Une femme de 33 ans frappée à mort par son compagnon », 1/08/2022 ; *Le Bien Public*, « Féminicide : le mari et sa deuxième compagne », 06/08/2022.

1.6. La valorisation de l'auteur

Dans les articles de presse traitant de féminicides publiés en 2017, il est fréquent que l'auteur ou l'auteur présumé du crime soit excusé ou même valorisé par la mention d'éléments concernant les aspects positifs de sa personnalité, de sa carrière ou de son comportement. Ainsi, **18 % des articles comportent des éléments relatifs à l'appréciation du comportement de l'auteur contre 12 % en 2022**. Si l'intention peut être de montrer qu'il n'existe pas un profil type d'auteur de féminicide et de déconstruire le cliché de l'assassin cumulant les défauts sociaux, **l'effet produit vis-à-vis des victimes et de leurs proches peut être violent**. En valorisant l'auteur d'un féminicide, la gravité du crime semble minimisée, voire niée ou même excusée. Ainsi, 15 % des articles étudiés font mention d'une pathologie comme élément de contexte voire de justification du féminicide en 2017 contre 6% en 2022.

En 2017, **la valorisation de l'auteur est particulièrement flagrante lorsque le succès professionnel ou social des auteurs est mis en avant, surtout lorsque ceux-ci sont des célébrités**. Ainsi, au sujet du footballeur Bruno Fernandes, meurtrier de son ex-maîtresse et mère de son fils, Eliza Samudio, en 2010, et sorti de prison en 2017, une dépêche AFP relayée notamment dans *La Croix*⁷¹ et *Le Monde*⁷² mentionne son poste de gardien au « club le plus populaire du Brésil », notons le superlatif, avant de lui donner la parole : « Les gens se détournent de moi à cause de ce qui s'est passé par le passé, mais Boa Esporte m'ouvre ses portes. Je suis très heureux et motivé », ou encore « Personne ne peut refermer des portes ouvertes par Dieu. » Il apparaît indécent de souligner la joie de cet assassin et de retranscrire sa mention à la religion dans le même article décrivant l'horreur de son meurtre : sa victime a été « *découpée en morceaux* », puis « *jetée aux chiens* ». L'interrogation survient également en lisant dans *Charente Libre* que l'homme ayant tué une femme pendant un cambriolage est « *d'un bon niveau intellectuel*. »⁷³ La mention de cette qualité, qui peut avoir pour effet d'excuser l'homme, voire de nier sa culpabilité, ne semble pas pertinente au vu de la gravité de son geste. **Malheureusement, en 2022, les mêmes réflexes perdurent**. Certains titres de presse mettent en avant le succès professionnel ou social des auteurs de féminicides, surtout quand ils sont connus comme on peut le lire dans ce portrait d'un « ancien joueur et dirigeant de rugby » qui a abattu son épouse : « *Ce grand costaud semblait être un homme sociable et apprécié, notamment au rugby club du Mans, où il a joué au poste de 2e ligne avant de devenir dirigeant. "Il avait l'habitude de venir voir jouer son fils et partager un verre au club house", précise un amoureux du ballon ovale.* »⁷⁴

Dans d'autres cas, les articles de presse de 2017 s'attachent à souligner la normalité de la personnalité des auteurs de féminicides, à les identifier à « monsieur tout le monde ». Ils sont décrits comme « *sans histoires* », « *des gens normaux* »⁷⁵. Il est fait mention de banalités concernant leur quotidien, comme ce témoignage du voisin d'une victime de féminicide conjugal, rapportant à *La Voix du Nord* avoir « *vu [le couple] rentrer de courses ou de promenade, dimanche vers 16 heures* » ou racontant : « *Le monsieur faisait*

⁷¹ *La Croix*, « Brésil : retour controversé du gardien assassin », 14/03/2017.

⁷² *Le Monde*, « Un gardien de but condamné pour féminicide retrouve un club au Brésil », 14/03/2017.

⁷³ *Charente Libre*, « Une octogénaire tuée et découpée », 06/02/2017.

⁷⁴ *Ouest-France*, « Au Mans, un retraité tue son épouse puis se suicide », 30/06/2022.

⁷⁵ *La Voix du Nord*, « Meurtre d'une femme de 77 ans : son époux mis en cause », 23/08/2017.

souvent son jardin, comme moi. »⁷⁶ De même, *Ouest-France*, citant le voisin de l'auteur d'un matricide : « Il est poli. Il dit bonjour, au revoir, merci. »⁷⁷. Dans ces précisions n'apportant pas d'éléments tangibles au portrait des auteurs (quoi de plus banal que de se promener le dimanche ou dire « bonjour, au revoir, merci » à ses voisins ?), on pourrait lire une remise en cause du statut de meurtrier ; comme si être « poli » ou « sans histoires » les dédouanait d'avoir tué une femme. En 2022, on lit encore des expressions comme « homme [...] bien intégré socialement »⁷⁸, « très souriant »⁷⁹, « discret »⁸⁰... ou même « incroyablement amoureux »⁸¹ de celle qu'il a tuée. On dit d'un homme ayant tiré sur son ex-conjointe qu'il a « tout misé sur sa relation avec sa femme pour s'en sortir »⁸², d'un autre ayant battu à mort sa compagne enceinte que « selon ses déclarations, rapportées par le parquet, il aurait agi ainsi pour l'empêcher de se faire du mal à elle-même »⁸³. Le rapport de ces paroles au discours indirect sans guillemets, malgré l'emploi du conditionnel, tend à excuser la barbarie.

Au-delà de souligner la banalité de leur personnalité, l'emploi de ces qualificatifs a pour conséquence de mettre en valeur ces meurtriers. On remarque en effet que « poli » est un adjectif mélioratif souvent utilisé en 2017 et 2022. Il rejoint « sympathique »⁸⁴, « gentil »⁸⁵, « souriant »⁸⁶ ou « douce et gentille »⁸⁷, qui sont tous employés pour décrire des auteurs et autrice de féminicides. Souvent, l'auteur est présenté comme un père de famille modèle : *Le Parisien* fait le portrait d'un « père attentionné », « préoccupé par l'avenir de ses enfants »⁸⁸ ; *L'Est Républicain* mentionne un mari « parti aider sa fille qui s'installait à l'étranger »⁸⁹ ; *Le Parisien* décrit un « papa poule »⁹⁰. **L'insistance sur leurs qualités contrebalance la gravité de l'acte meurtrier dont ils sont coupables.** Or, qui peut être qualifié de « bon père » quand il est capable de tuer ? De même, qui peut être loué pour l'amour qu'il semble porter à celle qu'il assassinerait ? Pourtant, l'auteur d'un féminicide peut être présenté comme un amoureux dévoué. Quelques heures avant le meurtre, ce couple a été aperçu « bras dessus, bras dessous » par un voisin interrogé par *La Voix du Nord*⁹¹ ; ces autres époux sont qualifiés de « couple sans histoire »⁹² dans *Le Parisien* ; « il lui faisait tout, elle ne faisait rien » témoigne le fils d'une victime de féminicide conjugal au procès de

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ouest-France*, « Mis en examen pour la mort de sa mère », 05/12/2017.

⁷⁸ *La Provence*, « Un trentenaire tue sa compagne puis se suicide », 07/08/2022.

⁷⁹ *Le Télégramme*, « Un couple et sa fille retrouvés morts près de Rennes », 24/12/2022.

⁸⁰ *L'Indépendant*, « “Je pense pas qu'il y ait une malédiction, mais ça commence à faire beaucoup” », 01/11/2022.

⁸¹ *Closer*, « Elle déménage à Hambourg pour réaliser son rêve, elle y est assassinée après une terrible traque », 11/04/2022.

⁸² *La Nouvelle République*, « La descente aux enfers d'un couple », 05/12/2022.

⁸³ *Ouest-France*, « Loiret. Une enquête pour féminicide ouverte après la mort d'une femme enceinte de huit mois », 04/08/2022.

⁸⁴ *Le Parisien*, « Zones d'ombre dans le meurtre de l'employée de la ferme », 05/04/2017.

⁸⁵ *Charente Libre*, « Assises : il avait poignardé une femme à Saint-Yrieix », 20/11/2017.

⁸⁶ *Le Parisien*, « Après le triple assassinat, le choc et l'incompréhension à Guiscard », 12/09/2017.

⁸⁷ *Aujourd'hui en France*, « Les fragilités de l'amante meurtrière », 06/07/2017.

⁸⁸ *Le Parisien*, « Il avait tué sa femme et sa belle-mère sous les yeux de ses enfants », 10/05/2017.

⁸⁹ *L'Est Républicain*, « Débat sur ordonnances », 06/10/2017.

⁹⁰ *Le Parisien*, « Après le triple assassinat, le choc et l'incompréhension à Guiscard », 12/09/2017.

⁹¹ *La Voix du Nord*, « Meurtre d'une femme de 77 ans : son époux mis en cause », 23/08/2017.

⁹² *Aujourd'hui en France*, « Les fragilités de l'amante meurtrière », 06/07/2017.

son père couvert par l'AFP et repris par *Le Figaro*⁹³, présentant ainsi un mari au service de sa femme malade et excusant par-là même son acte.

Susciter l'empathie pour l'auteur d'un féminicide : c'est aussi l'effet produit par plusieurs articles relayant les remords du meurtrier à la fois en 2017 et en 2022. Ceux-ci sont généralement exprimés au tribunal et retranscrits dans les comptes-rendus d'audience des journalistes. Il n'est pas rare que l'auteur du crime demande pardon à la victime, à la famille de cette dernière ou à sa propre famille. « *Je veux exprimer mes regrets, pour l'acte, la tristesse et la colère que j'ai pu créer* », cite ainsi *Charente Libre*⁹⁴. « *J'ai fauté, je demande pardon à Sonia* »⁹⁵, « *Je voudrais dire pardon à la famille* »⁹⁶, rapportent respectivement *Le Parisien* et *Libération*. *Charente Libre*, dans un autre récit, décrit le meurtrier « *fondre en larmes lors de sa dernière prise de parole pour demander pardon à ses enfants.* »⁹⁷ Ces paroles rapportées semblent vouloir apitoyer le public sur le sort du coupable, en lui attribuant des sentiments de repentance qui, aussi sincères soient-ils, ne rendront pas la vie à sa victime. Dans le cas de féminicides conjugaux, les auteurs vont jusqu'à exprimer leurs regrets de ne plus avoir leur compagne à leurs côtés. « *"J'étais malheureux de la disparition de ma femme et de ne pas être parti avec elle". Il voulait être enterré avec elle, lors de funérailles communes* »⁹⁸, écrit l'AFP dans une dépêche reprise par *Le Figaro*. Bien que les journalistes se doivent de retranscrire la parole de toutes les parties lors du compte-rendu d'un procès, il est important de nuancer et de contextualiser les propos de ces auteurs de féminicides qui s'apitoient sur un sort dont ils sont les seuls responsables.

En 2022, les auteurs continuent d'être presque excusés par leurs « *carences affectives* »⁹⁹, leur « *père violent, alcoolique et incestueux* »⁹, le fait d'être « *désespérément seul* »¹⁰⁰, ou même celui d'être « *très angoissé à l'idée de prendre ses fonctions dans un nouveau poste.* »¹⁰¹ Cette dernière citation du *Télégramme* décrit un homme ayant tué sa femme et sa fille avant de se suicider et qui, dans une lettre, « *attribuait ses actes à un mal-être pouvant être en lien avec une maladie grave, dont il serait atteint* », écrivent les journalistes, comme si le fait d'être gravement malade justifiait le féminicide et l'infanticide. **Selon Sylvaine Grévin, cette valorisation du meurtrier constitue une violence supplémentaire pour les familles des victimes.** La fondatrice et présidente de la Fédération Nationale des Familles de Féminicides ajoute que, bien souvent, « *les médias s'emparent d'[une affaire de féminicide] sans considération pour les proches* », ce qui vaut également pour les parquets, qui sont la principale source d'information des médias. Elle confirme l'importance pour les journaux de donner la parole aux proches afin de représenter

⁹³ *Le Figaro*, « Condamné à 5 ans avec sursis pour le meurtre de sa femme atteinte d'Alzheimer », 09/11/2017.

⁹⁴ *Charente Libre*, « Assises : Maman allait revivre », 02/06/2017.

⁹⁵ *Le Parisien*, « La descente aux enfers de Sonia, violée et poignardée par son mari », 02/12/2017.

⁹⁶ *Libération*, « Meurtre de Blanzy : un accusé à deux visages », 30/01/2017.

⁹⁷ *Charente Libre*, « Besançon : 20 ans de prison pour l'assassinat de son ex-femme, 7 ans après leur divorce », 24/06/2017.

⁹⁸ *Le Figaro*, « Condamné à 5 ans avec sursis pour le meurtre de sa femme atteinte d'Alzheimer », 09/11/2017.

⁹⁹ *Ouest-France*, « Féminicide à Perpignan. Un homme jugé aux assises pour avoir tué sa compagne sous les yeux d'un enfant », 09/03/2022.

¹⁰⁰ *Le Monde*, « Nicolas Zepeda, l'assassin qui ne peut pas avouer », 12/04/2022.

¹⁰¹ *Le Télégramme*, « Un couple et sa fille retrouvés morts près de Rennes », 24/12/2022.

la victime réduite au silence ainsi que de contrer le portrait culpabilisant qui en est parfois brossé et l'omniprésence de la parole du meurtrier ou de son avocatE. Pour la journaliste indépendante Laurène Daycard, si le récit médiatique s'articule majoritairement autour de l'auteur des violences, en reléguant la victime à la marge et en participant à sa déshumanisation par le biais de procédés rejetant la faute sur la victime (*victim blaming*), cela est dû à un **présupposé journalistique, avéré ou non, selon lequel le lectorat serait intéressé par le fait de savoir « qui est cet homme qui a tué sa compagne ? », plutôt que par « qui est cette femme tuée par son compagnon ? »**. Ce phénomène relève de la fascination pour les bourreaux qui motive la rédaction de faits divers. Elle ajoute qu'il est « **politique de replacer la victime au centre du récit, de lui rendre son humanité en interrogeant les mécanismes de société qui créent ces violences, ainsi que leurs impacts au-delà du cas individuel.** » En d'autres termes, il s'agit de respecter le principe de l'équilibre de la presse, tout en contrant la réplication des stéréotypes misogynes existant dans la société et donc également au sein de la sphère médiatique.



Ceci étant dit, **en 2022, on ne lit pas que des portraits valorisants ou apitoyants.** Lorsque les journalistes disposent d'éléments désavantageux pour l'auteur, ils n'hésitent pas à employer un vocabulaire péjoratif. On relève notamment : « *coléreux* »¹⁰², « *menaçant [...], inquiétant* »¹⁰³, « *autoritaire et taciturne [...], dévoré par une jalousie malade pourtant sans fondement* »¹⁰⁴, et même « *violent* ». ¹⁰⁵ On peut également apprécier les efforts de contextualisation qui peuvent être faits à l'image de cet extrait dans *Ouest France* : « *D'après le parquet, l'homme de 48 ans avait déjà été condamné pour des faits de violences conjugales sur sa femme. Cette dernière avait déposé une première plainte en 2013, qui avait été classée sans suite. Après un stage de sensibilisation en 2016, son mari avait écopé d'un an et six mois d'emprisonnement dont huit avec sursis en 2019. Il était sorti de prison à l'été 2020. En 2015, un juge pour enfants avait également été saisi, "à la suite de violences commises par monsieur sur l'un des enfants", précise le parquet.* »¹⁰⁶ En énumérant les précédentes condamnations du meurtrier, la journaliste de *Ouest-France* souligne ici à quel point le féminicide s'inscrit dans un continuum de violences contre lequel la justice peine à s'élever.¹⁰⁷

¹⁰² *Le Maine Libre*, « Il tire sur sa femme et se tue : "Jamais on n'aurait cru que des voisins puissent en arriver là" », 20/04/2022.

¹⁰³ *Aujourd'hui en France*, « Val-de-Marne : il tue son ex-compagne après l'avoir suivie chez elle et retourne le couteau contre lui », 19/04/2022.

¹⁰⁴ *Ouest-France*, « Il y a 60 ans, l'affaire Voisin a défrayé la chronique », 26/12/2022.

¹⁰⁵ *Aujourd'hui en France*, « Guadeloupe : un homme mis en examen pour homicide volontaire sur son ex-petite amie », 19/04/2022.

¹⁰⁶ *Ouest-France*, « Aux policiers, il avoue avoir tué sa femme », 13/04/2022.

¹⁰⁷ *Ibid.*

1.7. Les biais racistes

Dans 2,7 % des articles de presse de l'année 2017, nous avons constaté que **les origines et/ou les nationalités des suspects et/ou auteurs étaient mentionnées**. La moitié de ces nationalités est représentée par des **pays du Sud Global**. Lorsqu'il s'agit d'auteurs et/ou de victimes françaises, on constate qu'il n'y a pas nécessité à donner ce détail de nationalité/origine puisque seulement deux des articles mentionnant une nationalité indiquent que l'auteur est français, et ce parce que le féminicide a eu lieu à l'étranger. À l'inverse, la nationalité française est la plus représentée dans l'échantillon pour décrire la victime quand la nationalité est indiquée (23 %). **Les origines et/ou nationalités semblent être un peu moins présentes dans les articles de 2022** (environ 2 % des articles mentionnant des cas de féminicides). Afin d'analyser la pertinence de ces mentions, nous avons étudié les articles pour déterminer le contexte dans lequel étaient citées ces informations et nous en avons déduit qu'elles pouvaient avoir plusieurs interprétations. **Nous avons fait l'hypothèse que dans de nombreux articles où l'auteur/suspect n'était pas d'origine française, des biais racistes entrent en jeu**. Ces derniers peuvent attiser la haine pour un certain type de personnes, très souvent racisées, et résultent inévitablement en amalgames invisibilisant totalement la victime de cette violence meurtrière, la reléguant au second plan ou la réduisant à un « dommage collatéral ». De plus, bien que l'origine/nationalité de l'auteur puisse fournir dans certains cas des éléments contextuels, mentionner une origine, une nationalité ou une religion particulière, désignant ainsi l'auteur comme « autre », peut avoir l'effet de **renforcer une récupération politique des féminicides où ces derniers servent à nourrir des discours fémonationalistes, xénophobes, racistes ou islamophobes**.

En 2017, la nationalité française pouvait être considérée comme étant neutre puisque, lorsque les auteurs étaient français, leur origine/nationalité était uniquement mentionnée dans un contexte international ou pour préciser une origine/nationalité double (« franco-... »). De ce fait, lorsque d'autres origines et nationalités étaient mentionnées, il était nécessaire d'aller vérifier dans quelles conditions. En 2017, nous avons repéré que les informations de nationalité pouvaient provenir d'une tierce personne interrogée par les journalistes¹⁰⁸ ou de l'auteur lui-même¹⁰⁹. En 2022, nous n'avons pas retrouvé ces conditions.

En 2017, nous avons constaté que si le meurtre avait eu lieu en France, la région natale du suspect/auteur pouvait être mentionnée, simplement pour montrer qu'il n'était pas originaire de la région dans laquelle avait eu lieu le crime¹¹⁰. Par ailleurs, la nationalité/origine était également mentionnée lorsque les faits avaient été commis ailleurs

¹⁰⁸ *Le Parisien*, « Après le triple assassinat, le choc et l'incompréhension à Guiscard », 12/09/2017 ; *Le Parisien*, « Après le triple assassinat, c'est l'incompréhension », 12/09/2017.

¹⁰⁹ AFP, « Jugé pour l'assassinat à coups de tournevis de son ex-femme, l'accusé décrit son enfance violente », 12/12/2017 ; AFP, « Jugé pour l'assassinat à coups de tournevis de son ex-femme, l'accusé décrit son enfance violente », 12/12/2017.

¹¹⁰ AFP, « Jeune femme tuée et défigurée dans l'Est de la France : un suspect écroué », 9/11/2017 ; *Le Figaro*, « Pyrénées-Atlantiques : un SDF, soupçonné d'avoir tué une femme enceinte, mis en examen », 17/09/2017 ; *Le Télégramme*, « Femme enceinte tuée. Un sans-abri interpellé », 18/09/2017 ; AFP, « Martinique : un homme écroué pour le meurtre d'une femme et de ses deux enfants », 22/09/2017.

qu'en France¹¹¹ afin de donner le contexte. Bien que peu nombreuses, ce sont des informations que nous avons pu retrouver dans certains articles de 2022¹¹².

Les formules que l'on retrouve majoritairement dans les articles de 2017 sont celles où la nationalité et l'origine sont utilisées comme une description de l'auteur, comme un adjectif « essentiel »¹¹³ à sa présentation (« *un journaliste anglais* » ; « *ce couple franco-algérien* »), et comme un élément saillant¹¹⁴ (« *érythréen* » ; « *né en Roumanie* » ; « *un Rom sans domicile* » ; « *tunisienne* »). Une fois de plus, même si elles nous sont apparues moins nombreuses, ces informations étaient présentes dans quelques articles de 2022¹¹⁵, notamment **lorsque cette information descriptive pouvait permettre d'aider la police à retrouver le suspect en fuite**¹¹⁶.

Pour terminer, en 2017, nous avons repéré de **nombreux amalgames où la religion**¹¹⁷ **de l'auteur constituait un élément important de la description de ce dernier**. Cependant, nous avons pu constater que la seule religion évoquée était l'islam (« *par son voisin musulman* » ; « *caractère religieux attribué au crime* » ; « *le voisin musulman de la victime* » ; « *musulman de 17 ans* »). En 2022, une fois de plus, ces informations n'étaient pas présentes.

Si ce résultat peut sembler surprenant, Mimi Aum Neko, présidente d'Acceptess-T, l'explique en analysant le fait que, ces dernières années, les luttes antiracistes ont reçu davantage de soutien que les luttes contre la transphobie et la putophobie, notamment à gauche. Selon elle, « **les mouvements militants antiracistes, notamment en ce qui concerne la dénonciation des violences policières, sont parvenus à exercer une pression importante sur les médias** », qui sont davantage habitués à traiter ces phénomènes sociaux et qui prennent en compte les revendications discursives (entre

¹¹¹ *Sud Ouest*, « Jeune femme tuée et retrouvée calcinée à Londres : tant de zones d'ombre », 28/09/2017 ; *Sud Ouest*, « Deux jambes de femme découvertes dans une poubelle à Rome », 16/08/2017 ; *Sud Ouest*, « Japon : un homme avoue avoir tué et dépecé neuf personnes rencontrées sur Twitter », 20/11/2017 ; AFP, « Brésil : retour controversé du gardien assassin », 14/03/2017.

¹¹² *Aujourd'hui en France*, « Lot-et-Garonne : une jeune femme tuée à coups de couteau, un homme retrouvé défenestré », 10/08/2022 ; *20 Minutes*, « Nouvelle-Calédonie : Une femme de 33 ans frappée à mort par son compagnon », 01/08/2022 ; *Le Journal du Centre*, « Faits divers - Grèce : une femme poignardée à mort par son mari dans un village », 31/07/2022.

¹¹³ AFP, « Meurtre de la femme du procureur Toscal du Plantier : décision en janvier sur le suspect anglais » ; *Aujourd'hui en France*, « Une jeune fille au pair sous influence », 26/09/2017.

¹¹⁴ *Le Parisien*, « Une marathonienne éthiopienne retrouvée morte en Seine-Saint-Denis », 27/11/2017 ; *Le Parisien*, « Un meurtrier tombe grâce à la vidéosurveillance », 16/12/2017 ; AFP, « Meurtre d'une femme en pleine rue en Seine-et-Marne : son mari écroué », 06/01/2017.

¹¹⁵ *20 minutes*, « Rennes : Accusé d'avoir étranglé sa femme, un homme écroué », 15/04/2022 ; *L'Yonne Républicaine*, « Faits divers - Femme enceinte tuée à Montargis : le mari et sa seconde compagne suspectés de meurtre et d'actes de barbaries », 05/08/2022 ; *La Provence*, « Un trentenaire tue sa compagne puis se suicide », 07/08/2022.

¹¹⁶ *Le Courrier de l'Ouest*, « Près de Thouars. Militaire de Fontevraud tuée à coups de couteau : un suspect en garde à vue », 01/01/2022 ; *Le Courrier de l'Ouest*, « Maine-et-Loire. Militaire de Fontevraud tuée à coups de couteau : un suspect en garde à vue », 01/01/2022.

¹¹⁷ *Centre Presse Aveyron*, « Affaire Sarah Halimi : des proches dénoncent dans une plainte "l'inertie" de la police » ; *Ouest-France*, « Femme juive tuée : mis en examen du suspect », 12/07/2017 ; *Charente Libre*, « Meurtre de Sarah Halimi, le suspect pourra être jugé », 14/09/2017 ; *Charente Libre*, « Meurtre de Sarah Halimi, le caractère antisémite n'est pas retenu », 13/07/2017

autres) des militantEs antiracistes et décoloniales. Toutefois, elle note que **lorsque c'est la victime qui est racisée, il n'y a pas le même appui.**

2. La politisation progressive du féminicide conjugal

2.1. Les féminicides conjugaux désormais traités comme faits de société et culturels

En 2022, il semblerait que les féminicides soient présents dans les médias **autrement que par le biais de leur couverture médiatique directe**. En effet, outre les articles d'actualité qui rendent compte de la découverte d'un féminicide et donnent des informations sur la victime, l'auteur et les circonstances du crime, **les féminicides font également l'objet d'articles de fond évoquant le féminicide comme phénomène de société** et décrivant le système au sein duquel ils surviennent. Ces articles donnent la parole à des **associations locales**¹¹⁸, **à des sociologues**¹¹⁹, **à des autrices**¹²⁰ ou encore **à des actrices du système judiciaire**, notamment Charlotte Beluet, l'une des premières magistrates en France à utiliser le mot « féminicide ».¹²¹ Par ailleurs, ces articles font souvent état de chiffres, qu'il s'agisse de ceux publiés par #NousToutes (« *Alors que les chiffres officiels du gouvernement ne sont pas encore connus, l'association (sic) Nous toutes fait état de 113 féminicides en France en 2021. Un décompte supérieur à celui de 2020.* »¹²²) et/ou de ceux publiés par le ministère de l'Intérieur (« *Cent-vingt-deux femmes ont perdu la vie en 2021 sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, en hausse de 20% par rapport à l'année précédente, selon le bilan des "morts violentes au sein du couple" publié vendredi par le ministère de l'Intérieur.* »¹²³), et **indiquent parfois le numéro d'urgence à contacter en cas de violences intrafamiliales**¹²⁴.

On remarque que ces articles paraissent souvent à des moments de l'année bien précis, notamment en amont du **25 novembre**¹²⁵ (Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes), du **8 mars** (Journée internationale de lutte pour les droits des femmes),¹²⁶ à l'occasion de la publication des **chiffres sur les morts violentes au sein du**

¹¹⁸ *Sud Ouest*, « Un défilé en silence contre les violences faites aux femmes », 03/12/2022.

¹¹⁹ *Le Nouvel Obs*, « Dans les commentaires, les gens parlent comme s'ils étaient des chefs d'État », 07/04/2022.

¹²⁰ *Libération*, « La plus ancienne violence faite à l'humanité, c'est la violence envers les femmes », 02/09/2022 ; *La République du Centre*, « "Voleur en série ou séducteur ? ", "Il la trouvait jolie"... Rose Lamy fait la chasse aux formulations sexistes », 04/01/2022.

¹²¹ *Sud Ouest*, « Féminicides : "C'est toute la société qui est concernée" », 12/09/2022.

¹²² *Le Midi Libre*, « #NousToutes : deux femmes tuées en moins de 12 heures et 113 féminicides en 2021, selon le collectif féministe », 01/01/2022.

¹²³ *Paris Match*, « En 2021, 122 femmes ont perdu la vie sous les coups de leur conjoint », 26/08/2022.

¹²⁴ *La Voix du Nord*, « Un féminicide évité de justesse », 15/06/2022.

¹²⁵ *Le Monde*, « Malgré les mobilisations, au moins cent victimes de féminicide depuis le début de l'année », 19/11/2022 ; *Le Figaro*, « Violences conjugales: des chiffres toujours inquiétants », 24/11/2022.

¹²⁶ *Sud Ouest*, « 8mars: cinq façons de célébrer les droits des femmes », 07/03/2022 ; *La Dépêche du Midi*, « Trois rendez-vous pour les droits des femmes », 08/03/2022.

couple par le ministère de l'Intérieur, **en août**¹²⁷, ou en **septembre, trois ans après le Grenelle contre les violences conjugales**¹²⁸. Enfin, peut-être parce que le premier féminicide de 2022 a eu lieu dans la nuit du 31 décembre au **1^{er} janvier**¹²⁹, le décompte des féminicides devient une thématique de début d'année, qui offre un nouvel angle sous lequel revenir sur l'année écoulée et de la comparer aux précédentes¹³⁰.

Aux alentours du 8 mars, on observe également la publication d'articles sur les féminicides à l'étranger, notamment en Turquie (« *En mars 2021, le gouvernement turc annonçait son retrait de la convention d'Istanbul destinée à lutter contre les violences faites aux femmes. Un an plus tard, la condition des femmes en Turquie a empiré de façon dramatique, constate l'avocate Ipek Bozkurt.* »¹³¹) et au Brésil (« *VIOLENCES FAITES AUX FEMMES En 2021, le Brésil a également enregistré 1.319 féminicides, soit une femme tuée toutes les sept heures.* »¹³²). À noter la présence, en particulier dans la presse régionale, d'articles rendant compte de commémorations ou de **femmages à une victime de féminicide, par exemple des marches blanches ou des rassemblements**¹³³. Ces articles mettent en lumière les suites de ces crimes et les font basculer d'un sujet d'actualité à un fait de société.

Par ailleurs, **on retrouve également le sujet des féminicides à la rubrique « culture »**. On compte de nombreux articles recensant des productions culturelles ayant le féminicide comme thème (téléfilm portant sur le féminicide d'Alexandra Daval, le film *La Nuit du 12* ou une exposition de photographies)¹³⁴ ou même utilisant la lutte contre les féminicides comme élément narratif (synopsis de l'épisode 5 de la saison 10 de la série *Candice Renoir* : « *Quatre femmes collent des affiches anti-féminicide au célèbre slogan : "Elle le quitte, il la tue". C'est alors qu'une voiture surgit, monte sur le trottoir et fonce sur le groupe. L'une des quatre femmes est percutée et retombe sur le bitume. Elle est grièvement*

¹²⁷ *Libération*, « Féminicides conjugaux: 122 femmes ont été tuées en 2021 en France », 26/08/2022 ; *Sud Ouest*, « Féminicides: 122 femmes tuées en 2021, en hausse de 20 % par rapport à 2020 », 26/08/2022.

¹²⁸ *Le Courrier du Loiret*, « Permettre à la parole de se libérer », 07/09/2022 ; *Libération*, « Féminicide: le Grenelle à l'heurt du bilan », 01/09/2022

¹²⁹ *Le Courrier de l'Ouest*, « Féminicide près de Saumur. Le point sur l'enquête après le meurtre d'une jeune militaire », 01/01/2022.

¹³⁰ *Ouest France*, « 113 féminicides ont été recensés en France en 2021 et déjà deux en 2022 », 01/01/2022 ; *Le Midi Libre*, « #NousToutes : deux femmes tuées en moins de 12 heures et 113 féminicides en 2021, selon le collectif féministe », 01/01/2022 ; *Le Journal des Femmes*, « Lisa, Muriel, Eléonore : déjà 3 féminicides en 2022, des policiers accusés de "manquements" dans le meurtre de Chahinez », 01/01/2022.

¹³¹ *Télérama*, « Turquie : l'avocate Ipek Bozkurt dénonce l'augmentation des féminicides », 08/03/2022 ; *Orient XXI*, « Turquie. Violences contre les femmes, le grand pas en arrière du président Erdogan », 08/03/2022.

¹³² *20 minutes*, « Brésil : Toutes les 10 minutes, une femme est violée dans le pays », 08/03/2022.

¹³³ *Ouest France*, « Féminicide à Rennes. Une marche blanche en hommage à Marie », 19/04/2022 ; *AFP*, « Marche blanche à Nice en souvenir d'une femme tuée par son ex conjoint », 08/03/2022 ; *L'Est républicain*, « Féminicide : un rassemblement silencieux samedi », 24/02/2022.

¹³⁴ *Marie France*, « Le Mystère Daval : les internautes furieux contre le téléfilm de TF1DR », 08/09/2022 ; *Libération*, « «La Nuit du 12»: l'enfer, c'est les hommes », 12/07/2022 ; *Réponses photo*, « Les " Féminicides " de Lydia Flem à la galerie Françoise Paviot », 14/04/2022.

blessée. »)¹³⁵, mais aussi des articles analysant des productions culturelles anciennes au prisme de ce concept féministe comme cet article de Télérama: « *Requiem pour un fou [...] chanson d'amour ultime conduisant à un féminicide* »¹³⁶. **Cette présence médiatique « par la bande » indique une rapide évolution de la société sur le phénomène des féminicides**, qui est de plus en plus connu et reconnu comme un fait social, et utilisé en tant que tel dans le cadre de productions culturelles. On retrouve les féminicides dans toutes les disciplines : cinéma, télévision, chanson, exposition photo, pièces de théâtre, littérature et opéra¹³⁷. De manière générale, il semblerait que si la culture s'empare du concept, ce n'est plus pour utiliser un féminicide comme prétexte à une histoire mettant en valeur des héros hommes (comme dans un polar traditionnel, par exemple, où les femmes sont souvent réduites au rôle de victimes muettes car mortes), mais pour analyser la mécanique des féminicides en elle-même¹³⁸.

2.2. Les féminicides conjugaux davantage traités comme crimes systémiques



En 2022, les féminicides conjugaux sont de plus en plus contextualisés dans un continuum de violences, c'est-à-dire en tant que dernier échelon de la pyramide dont la base consiste en d'autres formes de violences de genre comme les injures sexistes, le harcèlement sexiste et sexuel, les agressions physiques, le viol. Ainsi, **il n'est pas rare que les articles portant sur des féminicides conjugaux fassent état des violences conjugales antérieures**, que ce soit dans le titre, (« *Féminicide : le passé violent du compagnon* »¹³⁹), dans le chapô (« *Le suspect avait déjà été condamné à de la prison ferme pour des violences sur son épouse* »¹⁴⁰), ou dans le corps de l'article¹⁴¹. Il est intéressant de remarquer que les faits de violences conjugales sont également mentionnés lorsqu'ils ont été commis sur l'ex-compagne de l'auteur, et plus seulement sur la victime¹⁴².

¹³⁵ *Télé Poche*, « Candice Renoir », 23/04/2022.

¹³⁶ *Télérama*, « Johnny Hallyday en quatorze chansons qui ont vraiment de la gueule », 06/12/2022 ; *Télérama*, « Télévision: Les rendez-vous de la semaine », 03/12/2022 ; *La Dépêche du Midi*, « Carmen n'est pas une garce mais une jeune femme libre », 20/01/2022.

¹³⁷ *L'Humanité*, « Un homme sans qualités dans le chaos », 15/03/2022 ; *Le Monde*, « Marionnettes : avec " 2 h 32 ", le Morbus Théâtre s'empare d'un féminicide pour livrer une ode à la liberté », 16/03/2022 ; *Libération*, « Le crime "passionnel", ancêtre des féminicides », 20/01/2022 ; *Le Journal de Saône et Loire*, « Catherine Marchi : " Amour et violence ne sont pas compatibles " », 08/07/2022 ; *La Voix du Nord*, « Le marché aux livres devient salon régional cette année », 20/01/2022.

¹³⁸ *L'Obs*, « Moll, version #MeToo », 07/07/2022 ; AFP, « Cinéma: "La nuit du 12", quand l'enquête fait mâle », 08/07/2022.

¹³⁹ *Le Courrier de l'Ouest*, « Féminicide : le passé violent du compagnon », 04/01/2022.

¹⁴⁰ *20 Minutes*, « Rennes : Accusé d'avoir étranglé sa femme, un homme écroué », 15/04/2022.

¹⁴¹ *Le Populaire du Centre*, « Brève: Féminicide », 15/04/2022.

¹⁴² *Le Figaro*, « Loiret : une femme de 62 ans tuée par balles, son compagnon placé en détention provisoire », 05/03/2022.

Les violences antérieures sont davantage mises en avant lorsqu'il y a eu des plaintes de la victime, voire lorsque celles-ci ont résulté en condamnations¹⁴³. Le féminicide de Chahinez Daoud, immolée par son conjoint à Mérignac alors que des plaintes avaient été déposées et largement ignorées par la police, est particulièrement couvert sous cet angle¹⁴⁴. Ici, la contextualisation du féminicide en tant que dernier échelon de la pyramide des violences sert à dénoncer les défaillances des institutions policières et judiciaires. Ceci étant dit, l'analyse révèle des exemples dans lesquels la mention de condamnation pour des violences conjugales antérieures est mobilisée de manière culpabilisante pour la victime, comme dans cet article du *Progrès* : « *Il avait poussé au sol la femme avec qui il était pacsé. Un acte qui avait entraîné une blessure à l'oreille et une incapacité de travail de 5 jours. Malgré cela, la victime avait indiqué son souhait de rester avec son conjoint.* »¹⁴⁵

Cette contextualisation intervient non seulement lorsqu'un nouveau cas de féminicide est traité, mais également **pour aborder la question des violences conjugales de manière générale**, comme dans cet article sur le témoignage de Judith Chemla, victime de violences conjugales.¹⁴⁶ Force est de constater que **la référence aux violences antérieures commises par l'auteur est beaucoup plus automatique pour aborder le féminicide conjugal que les féminicides sociaux et familiaux**, ce qui démontre la difficulté de parler des féminicides hors du couple. Toutefois, il y a quelques rares exceptions comme cet article d'*Aujourd'hui en France*, classé dans la section « faits divers » et titré « *Reiser, le procès d'un prédateur* », qui indique que « *Déjà condamné pour viol en 2003, Jean-Marc Reiser comparaît à partir de ce lundi à Strasbourg (Bas-Rhin) pour le meurtre de cette jeune fille de 20 ans, en 2018, piégée par une petite annonce.* »¹⁴⁷ Cet exemple est particulièrement intéressant car le féminicide est contextualisé comme étant commis par un homme aux antécédents violents ; cependant, celui-ci est présenté comme un « prédateur », ce qui invisibilise la dimension systémique du féminicide (et est en outre associé à des éléments pathologisants sur le meurtrier, par exemple « *interné une première fois à l'âge de 14 ans* »¹⁴⁸). Dans ce cas précis, il semblerait que le procédé ne serve pas à représenter la nature structurelle du féminicide, mais bien à produire un article sensationnaliste.

Parfois, **la potentialité du féminicide en tant que dernier échelon du continuum est mentionnée avant même qu'il ait eu lieu**. Ainsi, dans cet article du *Télégramme*, la parole de la présidente du tribunal jugeant des faits de violences conjugales est mise en avant avec la phrase suivante : « *Je ne veux pas passer au JT pour le prochain féminicide* », *a appuyé la présidente.* »¹⁴⁹ Ainsi, en 2022, le traitement médiatique des féminicides, notamment conjugaux, semble donc plus politisé qu'en 2017, avec des articles qui critiquent même le fait de ne pas prendre en compte la dimension systémique des violences

¹⁴³ AFP, « Une femme de 37 ans tuée à Béziers dans un probable féminicide », 16/05/2022.

¹⁴⁴ *Aujourd'hui en France*, « Féminicide de Mérignac : avertissements et suspensions avec sursis pour cinq policiers mis en cause », 04/01/2022.

¹⁴⁵ *Le Progrès*, « Il ne s'était pas présenté à son dernier procès », 03/12/2022.

¹⁴⁶ *Le Huffington Post*, « Judith Chemla sur France Inter, victime de violences conjugales : "Après c'est le féminicide" », 06/07/2022.

¹⁴⁷ *Aujourd'hui en France*, « Reiser, le procès d'un prédateur », 27/06/2022.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Le Télégramme*, « Au tribunal de Vannes, un conjoint violent et une victime dans le rôle de l'avocate » 04/01/2022.

féminicides. C'est le cas, par exemple, d'un article paru dans *Libération*, qui aborde le procès d'un auteur de féminicide social, puisqu'il s'agit du meurtre d'une étudiante par un de ses camarades en Égypte, « *tuée sous les yeux des passants, pour avoir refusé les avances de son meurtrier* » après des mois de harcèlement et plusieurs plaintes déposées.¹⁵⁰ Il faut néanmoins remarquer que l'utilisation d'un angle politique pour aborder les violences de manière systémique semble plus évidente lorsque celles-ci ont lieu **à l'étranger**.¹⁵¹ Cependant, on retrouve cette perspective dans certains articles qui donnent la parole à des représentantes d'associations d'aide aux victimes¹⁵² ou bien à des élues¹⁵³ **pour dénoncer l'absence de politiques publiques mises en place afin de prévenir ces violences**.

2.3. L'établissement de liens entre féminicides conjugaux et politiques publiques

Lors de l'analyse des articles de 2022, force est de constater que la grande cause des deux quinquennats, **la « lutte pour l'égalité femmes-hommes », est critiquée dans certains médias pour son insuffisance**, comme le montrent ces exemples : « [...] *une grande cause, la lutte contre les violences envers les femmes, érigée par Emmanuel Macron pour ses deux quinquennats... Mais pour quel résultat ? Depuis janvier, plus de cent hommes ont tué leur femme ou compagne.* »¹⁵⁴ Annie Ernaux, interviewée par le *Huffington Post*, ne dit pas autre chose : « *Emmanuel Macron, qui avait proclamé l'égalité entre les hommes et les femmes "grande cause nationale" n'a cessé de traîner les pieds pour mettre en discussion et adopter des textes élargissant la liberté et la protection des femmes.* »¹⁵⁵, sous un titre de paragraphe sans équivoque « *La "grande cause nationale" sans cesse repoussée* ».

Si le Grenelle des violences conjugales est régulièrement évoqué en lien avec les féminicides, on retrouve le même ton majoritairement critique, notamment lorsqu'est fait le bilan de cette initiative gouvernementale, trois ans après son lancement : « *Malgré quelques avancées et un Grenelle contre les violences conjugales en 2019, le gouvernement reste dans l'incapacité d'endiguer le nombre de meurtres de femmes, regrettent, dans une tribune au "Monde", les avocates Dorothée Bisaccia-Bernstein, Karine Bourdié, Laure Heinich et Clotilde Lepetit.* »¹⁵⁶ ou encore « *Trois ans après le Grenelle contre les violences conjugales, les chiffres des féminicides ne baissent pas.* »¹⁵⁷

¹⁵⁰ *Libération*, « En Égypte, un procès de féminicide très politique », 01/08/2022.

¹⁵¹ *Ibid*, voir aussi *20 Minutes*, « Brésil : Toutes les 10 minutes, une femme est violée dans le pays », 08/03/2022.

¹⁵² *Ouest France*, « Meurtre de Marie à Rennes : "Cette femme n'aurait jamais dû mourir" », 13/04/2022.

¹⁵³ *Ouest France*, « Féminicide à Rennes : "Combien de meurtres faudra-t-il pour que ça bouge ?" », 15/04/2022.

¹⁵⁴ *Le Monde*, « Malgré les mobilisations, au moins cent victimes de féminicide depuis le début de l'année », 19/11/2022.

¹⁵⁵ *Le Huffington Post*, « 8 mars : Le féminisme devient une force politique majeure, accordons lui la place qu'il mérite », 08/03/2022.

¹⁵⁶ *Le Monde*, « Féminicides : "Y a-t-il quelqu'un pour nous donner les moyens de protéger les femmes plutôt que de ne penser qu'à sanctionner les hommes ?" », 09/04/2022.

¹⁵⁷ *La Provence*, « Des efforts sans précédent ont été faits ces cinq dernières années », 13/09/2022.

Une poignée d'articles de la presse quotidienne régionale fait état d'avancées à la suite du Grenelle des violences conjugales. Si cela indique une évolution de la prévention et de la prise en charge des victimes de violence intrafamiliale, les médias semblent critiquer le fait que **les mesures semblent rester localisées**, sans être généralisées à l'ensemble du territoire¹⁵⁸. Les articles analysés indiquent que les initiatives de collectivités locales, d'associations, ou même de particuliers, sont mises en avant pour pallier cet écueil. **Saluons notamment la presse locale et régionale qui met en valeur les municipalités et communautés de communes qui s'engagent**, notamment Ploemeur¹⁵⁹, Vitrolles¹⁶⁰, Noisy-le-Sec¹⁶¹, Niort¹⁶² et Maine Saosnois/Coulaines¹⁶³. Suite au féminicide de Chahinez Daoud, la Gironde s'illustre également : « *Services de police et de gendarmerie spécialisés, vigie quotidienne, procédure judiciaire accélérée... Le département a dopé ces derniers mois son dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF).* »¹⁶⁴ Parfois, ce sont les acteurs et actrices du terrain qui prennent les choses en main, comme ici en Corse : « *À trois jours de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, deux magistrates de Bastia et un brigadier sont venus à la rencontre d'élèves d'un lycée pour les sensibiliser aux moyens de lutter et de prévenir ces violences.* »¹⁶⁵

« *Contre les féminicides, des politiques toujours insuffisantes* »¹⁶⁶ : ce titre d'article résume bien la situation et va plus loin, suite à plusieurs féminicides commis en mai 2022 : « *Une hécatombe qui interroge sur la prévention vis-à-vis de ces crimes et qui pousse une nouvelle fois les ONG à demander des mesures plus efficaces pour lutter contre ce fléau.* » **Car en l'absence de volonté politique étatique, ce sont les associations et parfois même les familles de victimes qui sont en première ligne de la lutte contre les violences de genre.** En matière de sensibilisation aux féminicides, notons par exemple la médiatisation d'un partenariat entre des associations et des influenceuses¹⁶⁷ ou encore un hommage à une victime : « *La famille d'Alexandra organise, samedi 10 septembre, au T. Murphy's Irish Pub, une soirée en son hommage.* »¹⁶⁸. La prise en charge d'enfants dont la mère a été victime de féminicide est un autre domaine dans lequel les associations (notamment Les mamans du Ciel¹⁶⁹) et les familles de victimes portent l'action : « *Lorsque la mère de Vanessa de Coninck a été tuée par son conjoint, elle s'est retrouvée face à Sonia*

¹⁵⁸ *Ouest-France*, « Sarthe. Les actions de la gendarmerie, trois ans après le Grenelle contre les violences conjugales », 06/09/2022 ; *L'Hebdo de Charente-Maritime*, « Charente-Maritime : des victimes mieux écoutées, mais des violences en hausse », 15/09/2022

¹⁵⁹ *Le Télégramme*, « À Ploemeur, la façade de la mairie illuminée en orange pour dire non aux violences faites aux femmes », 25/11/2022.

¹⁶⁰ *La Provence*, « Le féminicide comme objet de conférence », 19/11/2022.

¹⁶¹ *La Matinale du Monde*, « À Noisy-le-Sec, la mairie cible les auteurs de violences conjugales », 03/12/2022.

¹⁶² *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, « Violences faites aux femmes : en parler pour sensibiliser », 22/11/2022.

¹⁶³ *Ouest-France*, « Violences faites aux femmes : "Encore beaucoup de travail" », 29/11/2022.

¹⁶⁴ *Le Figaro*, « Violences conjugales : la réponse de la Gironde après le meurtre de Mérignac », 19/12/2022.

¹⁶⁵ *Corse Matin*, « Violences conjugales : un débat pour sensibiliser la jeunesse », 23/11/2022.

¹⁶⁶ *Le Progrès*, « Contre les féminicides, des politiques toujours insuffisantes. », 11/05/2022.

¹⁶⁷ *Carenews*, « Les influenceurs engagés, nouveaux porte-voix des associations ? », 12/04/2022.

¹⁶⁸ *Ouest-France*, « Une soirée en mémoire d'Alexandra Cosson », 06/09/2022.

¹⁶⁹ *Nous deux*, « Rosa : "avec les Mamans du Ciel, nous accompagnons les orphelins" », 16/08/2022.

Elotmany, juge des tutelles. Aujourd'hui, ensemble, elles secourent des orphelins. »¹⁷⁰ Ainsi, **la connexion entre violences de genre et absence de politiques publiques adaptées dans les médias semble être le résultat de la valorisation de la parole militante** comme le confirme le paragraphe suivant.

2.4. La mise en valeur de la parole des organisations féministes et des associations d'aide aux victimes

En 2022, de nombreux articles relatant des faits de féminicides, qu'ils utilisent le terme ou non, contextualisent le propos à l'aide du décompte #NousToutes¹⁷¹ ou d'autres collectifs¹⁷². Parfois, cette stratégie argumentative est mobilisée dès le chapô, comme dans cet article de *Ouest-France* qui indique que, « *[a]lors que les chiffres officiels du gouvernement ne sont pas encore connus, l'association (sic) Nous toutes fait état de 113 féminicides en France en 2021.* »¹⁷³ Dans ce cas, ce procédé permet de **présenter le féminicide comme objet politique et non plus comme un fait individuel, isolé**. C'est souvent le cas lorsqu'il s'agit d'articles relatant le premier féminicide de l'année, avec un rappel des chiffres antérieurs comme dans l'exemple précédent, permettant aux médias de proposer une quantification du phénomène quand des données ne sont publiées que deux fois par an par les institutions.



Même quand les chiffres « officiels », c'est-à-dire ceux du ministère de l'Intérieur ou ceux du ministère de la Justice, sont connus, ils sont très souvent mis en parallèle avec ceux des décomptes militants. Dans certains cas, les recensements sont mentionnés à la suite de données sur les violences de genre de manière plus globale, ce qui inscrit, encore une fois, les féminicides au sein du continuum des violences sexistes. Ainsi, l'AFP écrit « *D'après les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur, 146 femmes ont été victimes de féminicides en 2019 et 102 en 2020. Le collectif "Féminicides par compagnons ou ex" a lui dénombré en 2021 113 féminicides. Au total, en France, plus de 200.000 femmes sont victimes de violences chaque année, selon le ministère.* »¹⁷⁴ Toutefois, **cette mise en perspective du décompte avec d'autres chiffres s'articule uniquement dans le cadre conjugal**, omettant la réalité des violences dans la sphère familiale et sociale et occultant ces féminicides qui représentent 28 % des cas en 2022.

¹⁷⁰ Closer, « « Juge des tutelles et orpheline, nous venons en aide aux enfants, victimes collatérales des féminicides » », 11/03/2022.

¹⁷¹ *Le Télégramme*, « Une militaire tuée à coups de couteau dans le Maine-et-Loire, l'auteur présumé interpellé », 01/01/2022 ; *Le Monde*, « À Noisy-le-Sec, la mairie cible les auteurs de violences conjugales », 03/12/2022 ; *20 minutes*, « Féminicide à Nice : L'ex-compagnon de la victime a été mis en examen et écroué », 04/01/2022.

¹⁷² *Le Parisien*, « Montmagny : une femme retrouvée morte étranglée, son mari placé en garde à vue », 04/07/2022.

¹⁷³ *Ouest-France*, « 113 féminicides ont été recensés en France en 2021 et déjà deux en 2022 », 01/01/2022.

¹⁷⁴ AFP, « Loire-Atlantique: une femme tuée, son compagnon mis en examen », 08/08/2022

Le décompte en tant qu'outil militant n'est pas toujours mobilisé de manière positive par les médias. Par exemple, le journal de presse régionale quotidienne breton, *Le Télégramme*, relate un meurtre d'une femme qui hébergeait un sans domicile fixe soupçonné de l'avoir assassinée et explique « *Le collectif #NousToutes de Quimper a très vite réagi pour dénoncer ce qu'elle a qualifié de féminicide. Rien pour l'heure ne l'indique.* »¹⁷⁵ Cette phrase fait donc état d'une critique de la caractérisation du féminicide par le comité local de Quimper alors que les journalistes estiment ne pas disposer d'éléments suffisants pour trancher, sans toutefois expliciter la nature de ces éléments. Le journaliste ajoute immédiatement et sans transition que « *Maryline Lelièvre se trouvait sur le banc de la partie civile au tribunal de Quimper pour une affaire de violences commises par son compagnon de l'époque (...)* »¹⁷⁶ Ainsi, il semblerait que la caractérisation du féminicide soit plus plausible si elle est ancrée dans un historique de violences *conjugales*, révélant, encore une fois, la difficulté que rencontrent les mouvements féministes à faire exister le phénomène des féminicides en dehors du couple.

Le décompte des féminicides est parfois traité comme un objet médiatique en soi, au-delà de la simple contextualisation des violences. Ainsi, *La Croix* réalise en avril 2022 une enquête sur la difficulté à mobiliser due à la normalisation de l'exposition quasi quotidienne aux chiffres des féminicides, tout en reconnaissant le travail des associations et collectifs féministes : « *Les associations de victimes ont rendu les féminicides visibles ces dernières années. Mais l'émotion provoquée par le décompte de ces drames semble décliner.* »¹⁷⁷ De manière générale, il faut noter une **amélioration de la prise en compte de la parole des associations et collectifs féministes dans le traitement des féminicides en 2022**. Les marches blanches organisées par les associations d'aide aux familles et enfants de victimes comme l'Union Nationale des Familles de Féminicides¹⁷⁸, la Fédération Nationale des Victimes de Féminicides¹⁷⁹, ou encore Les mamans du Ciel¹⁸⁰, sont régulièrement couvertes. De plus, comme dans les trois exemples précédemment cités, la parole des représentantes des associations est mise en valeur **grâce au discours direct rapporté dans le titre**. Certains articles s'intéressent également à la portée des revendications des organisations féministes, y compris sur les réseaux sociaux comme dans cet article de *20 minutes* : « *Depuis mardi soir, le tweet diffusé par la Fédération nationale des victimes de féminicides a été partagé plus de 13.000 fois. Il affirme qu'“aucune mesure de protection n'a été accordée” à Joanna.* »¹⁸¹ Évoquer l'engagement avec la communication des associations apparaît donc comme un moyen de valoriser, voire de légitimer, les propos récoltés en interview.

¹⁷⁵ *Le Télégramme*, « Meurtre à Quimper : le sans domicile fixe incarcéré, un deuxième homme », 07/04/2022.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ *La Croix*, « Comment rester mobilisé contre les féminicides ? », 21/04/2022.

¹⁷⁸ *L'Obs*, « Féminicides : “On n'en parle plus tant que ça, vous ne trouvez pas ?” », 03/09/2022.

¹⁷⁹ *Libération*, « Tentative de féminicide à Nice : “On sait que cette femme aurait dû être protégée” », 24/02/2022.

¹⁸⁰ *Closer*, « “Juge des tutelles et orpheline, nous venons en aide aux enfants, victimes collatérales des féminicides” », 11/03/2022.

¹⁸¹ *20 minutes*, « Nice : L'ex-compagnon de la femme victime d'une tentative de féminicide avait été placé en garde à vue deux jours avant », 20/02/2022.

Un relief supplémentaire est apporté à la couverture médiatique des féminicides en 2022 lorsque les journalistes choisissent d'illustrer leurs propos en **mentionnant des actions militantes, pas seulement sur les réseaux sociaux avec le décompte, mais aussi à l'échelle locale**. Ainsi *Ouest-France* visibilise les alliances : « *Réunissant des femmes du quartier de Villejean qui agissent en faveur de la diversité et contre les discriminations, le collectif s'associe au mouvement de lutte contre les violences faites aux femmes, Nous Toutes 35, pour appeler à un rassemblement.* »¹⁸² Il est intéressant de noter également **l'illustration de nombreux articles avec des photos d'actions militantes, notamment des collages féministes**¹⁸³.

Enfin, le lien entre militantisme féministe et couverture médiatique des féminicides apparaît aussi sous l'angle de la criminalisation des associations féministes qui dénoncent ces violences, surtout à **l'étranger**¹⁸⁴. D'autres articles abordent aussi la **critique des militantes ou personnalités politiques féministes qui ont des prises de parole jugées « polémiques » sur les féminicides**, par exemple en établissant un lien entre armes de chasse et violences féminicides¹⁸⁵. À ce sujet, nous avons identifié qu'en 2017, 11 % des articles analysés mentionnent que la victime a été abattue avec une arme à feu et 12 % en 2022, soit respectivement la deuxième et la troisième méthode la plus répandue après l'usage d'une arme blanche et l'étranglement.

2.5. Femmes handies, habitant en milieu rural, âgées, racisées : les limites de la politisation du féminicide conjugal

Les victimes situées au croisement de plusieurs systèmes de domination comme le validisme, l'âgisme, la putophobie, le classisme, le racisme, etc., sont particulièrement invisibilisées dans les médias, montrant clairement les limites de la politisation du féminicide conjugal. En 2017, nous n'avons identifié **aucun article abordant la question du validisme**. Si le nombre d'articles est un peu plus important en 2022, il n'y en a qu'une poignée. Certains d'entre eux analysent les causes structurelles des féminicides via une **perspective intersectionnelle**, mais sans rentrer dans les détails en rappelant « *qu'à l'instar des femmes en situation de handicap, les habitantes en milieu rural cumulent les facteurs de risque d'agression.* »¹⁸⁶ À plusieurs reprises, **cette perspective intersectionnelle est apportée par des expertes**, comme dans cet article détaillé de *La Montagne* qui interroge Margot Giacinti (également contactée dans le cadre de cette enquête), qui explique que « *[Les victimes] peuvent être diminuées physiquement, parce qu'elles sont malades, âgées, handicapées. Elles apparaissent comme telles aux yeux de leur agresseur.* »¹⁸⁷ Un article traitant d'un cas de féminicide d'une femme handicapée âgée

¹⁸² *Ouest-France*, « Féminicide à Rennes. Une marche blanche en hommage à Marie », 19/04/2022.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ *AFP*, « Turquie : menace de fermeture d'une association féministe pour "activités immorales" », 14/04/2022.

¹⁸⁵ *HuffPost*, « Les chasseurs attaquent Sandrine Rousseau, qui lie armes de chasse et féminicides », 25/08/2022 ; *Le Chasseur Français*, « Une militante féministe poursuivie en justice par la Fédération des Chasseurs », 03/12/2022.

¹⁸⁶ *Sud Ouest*, « Violences sous silence : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle l'ampleur des féminicides en milieu rural », 12/09/2022.

¹⁸⁷ *La Montagne*, « Le 23 octobre, à Beynat, Justine Vayrac mourait sous les coups de Lucas L., après une sortie en discothèque », 26/12/2022 ; voir aussi *L'Humanité*, « Comment faire reculer les violences faites aux femmes ? », 14/10/2022.

de 64 ans rapporte les paroles de l'avocat de son conjoint accusé : « *Les bleus retrouvés sur la femme de 64 ans, qui avait le statut d'adulte handicapée, sont-ils en lien avec sa pathologie et ses chutes ? "En tout cas, on ne peut pas dire que ce sont les conséquences de violences", dément Me Morand-Monteil.* »¹⁸⁸ Ici, **la mention du handicap ne sert pas à montrer le caractère validiste du féminicide, mais quasiment à déresponsabiliser l'auteur.** Enfin, en plus d'être invisibilisé, le handicap est parfois utilisé comme métaphore pour décrire les obstacles rencontrés par différentEs acteurices comme dans cet article du *Point* qui s'intéresse aux motivations des avocats d'auteurs de féminicides : « *Il faut dire que Camille Radot cumulait les handicaps : pression médiatique, client mutique et crime atroce.* »¹⁸⁹

La question des féminicides en milieu rural semble davantage traitée, mais pas de manière représentative ou proportionnelle à la réalité car, comme le rappelle un article du *Midi Libre*, « *Un féminicide sur deux concerne une zone rurale.* »¹⁹⁰ Un dossier y est consacré dans *Sud Ouest*, qui médiatise une enquête sur les violences en milieu rural en Aquitaine¹⁹¹. Encore une fois, **le sujet est surtout abordé par les organisations féministes**, comme dans cet article du *Télégramme* qui interview Danielle Bousquet, l'ancienne présidente des CIDFF, qui établit un lien entre ruralité et précarité : « *C'est dans les zones rurales que ce repérage est le plus difficile car les institutions sont éloignées. Quand elles ne travaillent pas, les femmes ne partent pas malgré les violences, car elles n'ont pas d'argent.* »¹⁹² En effet, la ruralité est articulée comme un système de domination qui empêche les victimes, notamment de violences conjugales, de sortir de situations de violences, résultant en féminicides qui auraient pu être évités si les structures d'accueil avaient été mieux réparties sur le territoire et plus accessibles¹⁹³. Sans surprise, **la question des féminicides en milieu rural est bien plus abordée par la presse locale et régionale que par la presse nationale.** Nous remarquons, une fois de plus, que cette analyse intervient majoritairement dans un paradigme conjugaliste.

C'est le cas aussi pour les féminicides au croisement du sexisme et de l'âgisme, sans évolution notable entre 2017 et 2022. Ce passage d'une brève publiée par le *Télégramme*, « *Le mari s'était levé et avait étouffé son épouse à l'aide d'un traversin, "épuisé" de cette vie au côté d'une compagne malade et dont l'état se dégradait* »¹⁹⁴ induit une forme de justification du meurtre, qui déresponsabilise le meurtrier en imputant la responsabilité de cette mort à la vie de couple, à la maladie et à l'âge avancé de la victime. **Le féminicide est presque représenté comme « altruiste », simplement parce qu'il est commis sur une femme âgée, par son mari.** Dans le corpus de 2017, **18 % des 318 articles concernant des cas de féminicides relatent des faits commis sur des**

¹⁸⁸ *Sud Ouest*, « Soupçon de féminicide en Dordogne : le mari mis en examen et écroué, il nie 'farouchement' » 28/12/2022.

¹⁸⁹ *Le Point*, « Me Camille Radot, celui qui voulait voir l'homme derrière le 'monstre' », 22/03/2022.

¹⁹⁰ *Midi Libre*, « Le comité qui lutte contre le racisme, l'antisémitisme et autres fléaux », 09/02/2022.

¹⁹¹ *Sud Ouest*, « Violences sous silence : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle l'ampleur des féminicides en milieu rural », 12/09/2022

¹⁹² *Le Télégramme*, « Saint-Brieuc Égalité hommes-femmes : 'Des paroles, pas d'argent' », 26/01/2022.

¹⁹³ *La Montagne*, « Dans chaque commune de l'Allier, un élu peut devenir référent contre les violences conjugales », 01/10/2022

¹⁹⁴ *Le Télégramme*, « Prison avec sursis pour le meurtre de sa femme atteinte d'Alzheimer », 04/11/2017.

femmes de plus de 60 ans, 5 % d'entre elles ayant plus de 80 ans. En 2022, **13 % des articles relatant un cas de féminicides concernant une victime âgée de plus de 60 ans**, dont seulement 1 % de plus de 80 ans. Margot Giacinti, docteure en science politique, identifie là une forme de **limite de la politisation des féminicides conjugaux des femmes âgées, dont on ne parle que très peu et qui sont souvent dépourvues d'agentivité**¹⁹⁵. Sylvaine Grévin ajoute que les féminicides de femmes âgées sont souvent traités sous l'angle du « **drame du grand âge** », voire de manière valorisante pour les auteurs qui mettent fin aux souffrances de leur compagne. Ainsi, si, d'un point de vue historique, culturel et social, la masculinité a été conçue comme incompatible avec les tâches de soin (contrairement à un idéal de féminité affichant une propension pour celles-ci), la presse consolide ce stéréotype à travers des récits basés sur une présumée incapacité des hommes à solutionner, autrement que dans la violence, des situations de détresse conjugale.



Les féminicides racistes sont les grands invisibles, aussi bien en 2017 qu'en 2022. Les seuls médias qui abordent l'intersection entre le sexisme et le racisme le font **via la parole rapportée des associations féministes**, comme dans cet article de *la Provence* qui évoque l'extension au-delà de la sphère conjugale du décompte effectué par #NousToutes, « *qui a récemment affiché sa volonté de croiser la qualification, jusqu'ici majoritairement liée aux féminicides conjugaux (par compagnons ou ex), "avec d'autres axes de discriminations comme le racisme, le validisme, la putophobie, les LGBTQphobies"* »¹⁹⁶. C'est aussi le cas lorsque des **mobilisations féministes organisées dans une perspective de convergence des luttes sont couvertes par les médias**.¹⁹⁷ Certains médias d'extrême droite, comme *Valeurs Actuelles*, critiquent, sans

surprise, la notion de féminicide raciste, voire même de racisme tout court, en comparant le meurtre raciste de George Floyd et l'assassinat de Lola avec un refus frontal de considérer le racisme comme fait structurel : « *Alors qu'au-delà de la conduite ignominieusement inhumaine du policier Derek Chauvin, nul ne peut sans spéculer y voir forcément du racisme sous prétexte qu'il est blanc et que sa victime est noire et encore moins taxer de racisme systémique la police américaine* »¹⁹⁸. Toutefois, *Valeurs actuelles* mobilise un concept féministe pour caractériser le meurtre de Lola, un « *féminicide causé par la toxicité masculine* », avec un certain degré de confusion, puisque le chroniqueur affirme que l'émoi des « *féministes et médias dits progressistes* » aurait été différent si « *l'irrégulière Algérienne, violeuse de Lola avec une cruauté infecte, avait cédé sa place à un mâle blanc hétérosexuel de vieille extraction* »¹⁹⁹. Ainsi, si les victimes racisées sont absentes du corpus et l'analyse systémique du féminicide raciste sous-exploitée, l'élément

¹⁹⁵ De manière plus générale, les femmes âgées sont invisibilisées dans le traitement des données statistiques sur les situations de violence au sein des couples, notamment au sein des enquêtes, par exemple, VIRAGE, où l'âge limite est de 69 ans, ou ENVEFF, où il est de 59 ans.

¹⁹⁶ *La Provence*, « En France, le terme féminicide, bien que... », 13/09/2022.

¹⁹⁷ *Le Monde*, « Une grève internationale des femmes annoncée dans cinquante pays », 07/03/2017.

¹⁹⁸ *Valeurs Actuelles*, « Trop tôt ou trop tard, pour Lola ou pour Alban, ce n'est jamais le bon moment pour les blancs », 23/10/2024.

¹⁹⁹ *Ibid.*

racial est souvent instrumentalisé par les médias conservateurs et d'extrême droite, comme expliqué plus en détail dans la section 3.4.

3. La dépolitisation des féminicides hors cadre conjugal et leur instrumentalisation à des fins fémonationalistes :

3.1. Vers une conjugalisation du féminicide et une dépolitisation des féminicides hors couple

En 2017, 53 % des articles analysés portant sur des cas de féminicides relatent des féminicides conjugaux, 10 % sont familiaux et 37 % sociaux. Ainsi, il y a une répartition quasiment égale entre les articles qui s'intéressent aux féminicides dans le couple et en dehors. La tendance s'inverse considérablement **en 2022 puisque 89 % des articles couvrent des féminicides conjugaux, alors que 7 % s'intéressent à la sphère sociale et seulement 1 % à la sphère familiale.** Ces données ne sont ni représentatives de la réalité, ni proportionnelles à la répartition réelle des féminicides en 2022. En effet, **le décompte #NousToutes opéré en collaboration avec l'Inter Orga Féminicides révèle que 72 % des féminicides sont survenus dans la sphère conjugale, 12 % dans la sphère familiale, et 15 % dans la sphère sociale.** Nous en déduisons que le discours médiatique semble identifier le féminicide comme le meurtre d'une femme par son (ex) compagnon en raison de son genre. Cela contredit la définition adoptée par #NousToutes et l'Inter Orga Féminicides qui conceptualise le féminicide comme « *le meurtre ou suicide forcé d'une femme en raison de son genre, et ce quel que soit son âge ou les circonstances. Les féminicides s'inscrivent dans un contexte de violences patriarcales systémiques et/ou au croisement d'autres systèmes d'oppression.* »

Comment peut-on expliquer cette restriction des féminicides à la sphère conjugale ? Le premier élément de réponse se situe dans le fait qu'**avant 2022, il n'existait pas de décompte des féminicides en dehors du couple.** Avant cela, #NousToutes partageait, avec leur accord et en le citant comme source, le travail également bénévole du collectif Féminicides par Compagnons ou Ex, qui avait fait le choix de se concentrer uniquement sur le couple. Ainsi, les sources militantes disponibles pour les médias étaient limitées dans leur champ de recensement et d'analyse. Un second élément de réponse réside dans **la volonté des institutions de restreindre la production de données sur les féminicides aux seuls féminicides conjugaux**, que ce soit dans Les lettres annuelles de l'Observatoire national des violences faites aux femmes sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles²⁰⁰, ou encore dans le rapport annuel du ministère de l'Intérieur sur les morts violentes au sein du couple²⁰¹. De manière générale, la lutte contre les violences de genre

²⁰⁰ Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), *Lettre annuelle de l'Observatoire national des violences faites aux femmes sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles en 2022*, 05/03/2023.

²⁰¹ Ministère de l'Intérieur, *Rapport annuel sur les morts violentes au sein du couple*, 02/10/2022.

par l'État, ces dernières années, se concentre majoritairement autour des violences conjugales, comme en témoigne le Grenelle contre les violences conjugales de 2019.

L'analyse historique déployée par l'universitaire Margot Giacinti dans ses travaux apporte un troisième élément de réponse. **Le traitement médiatique actuel « reflète un héritage conjugaliste très fort qui remonte à la Révolution française »**. L'autorité publique parle alors d'« attentats entre époux », **sans aucune analyse de l'asymétrie existant entre les genres**, et ce même si les femmes représentent l'immense majorité des victimes. Il s'agit en fait de **préserver le mariage, en tant que plus haute institution sacrée, de la justice pénale**. Ce refus de considérer le privé comme étant politique va amener une partie de la gauche à plaider pour l'introduction du divorce comme moyen de prévenir ces crimes. **Ce paradigme conjugaliste exclut de fait toutes les femmes tuées en dehors du couple comme les concubines, les travailleuses du sexe, les mères, etc.** À l'époque, la société considérait ces crimes comme « *répugnants* » car ils concernaient une partie de la société vue comme dépravée, indigne, ne sachant pas prendre soin de son corps et de son honneur. Les hommes qui assassinaient des « *femmes de mauvaises mœurs* », comme par exemple une ouvrière non mariée ayant des enfants illégitimes, rendaient presque un service à la nation.

Ce paradigme conjugaliste, ajoute Margot Giacinti, disparaît progressivement à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, pour être remplacé par le paradigme passionnel. Les progressistes observent que le divorce n'a pas empêché les meurtres et adoptent une autre lecture : ce sont désormais la jalousie et l'amour qui tuent. La « *passionalisation du débat* » va transformer la manière dont on parle des féminicides. La conjugalité s'élargit au-delà du couple marié et on va enfin parler des concubines (mais les travailleuses du sexe, les mères assassinées, les femmes âgées tuées à la suite d'un cambriolage par exemple sont toujours invisibilisées). De fait, **l'asymétrie de genre et les rapports de pouvoir sont absents de cette « synthèse conjugalo-passionnelle »**. Ce paradigme se maintient très fortement dans l'après-guerre et reste toujours présent aujourd'hui, avec très peu d'évolution dans la manière dont on parle des féminicides, surtout au sein de la sphère judiciaire. L'institution se fait toujours « *défenseuse de la bonne famille, des bonnes mœurs et de la conjugalité* ».

Mimi Aum Neko confirme cette analyse et ajoute que « *les discours dominants sur le féminicide puisent dans des origines assez anciennes liées au féminicide conjugal, avec le poids du couple hétéronormé comme seule sphère acceptable du féminicide* », estimant que **le poids de l'hétérosexualité est rarement mis en lumière**. Si les féminicides conjugaux ont connu une politisation médiatique, Mimi Aum Neko, en parlant des transféminicides et des féminicides liés au travail du sexe, à la précarité ou au statut migratoire, évoque un phénomène de « **dépolitisation de nos morts précisément parce qu'elles n'ont pas lieu dans l'institution sacrée du mariage** ». Ainsi, puisqu'elles ont lieu en dehors du couple, certaines morts seraient considérées comme « **illégitimes** », **invisibilisées, voire excusées**. Selon la présidente d'Acceptess-T, le phénomène de restriction du féminicide à la sphère conjugale invisibilise « *certaines femmes victimes dont le meurtre ne correspond pas à la victime type qui serait une épouse, voire une mère respectable dans l'imaginaire collectif entretenu par le discours médiatique* », comme expliqué ci-dessous. **Parler de seulement 72 % des victimes de féminicides permet aussi de ne montrer que la partie**

émergée de l'iceberg, ce qui offre un certain confort aux pouvoirs publics, puisque cette sous-estimation leur permet de mobiliser moins de moyens pour lutter contre les féminicides.

3.2. Zoom sur les féminicides liés au travail du sexe : les victimes illégitimes

En 2017, 2 % des articles étudiés mentionnent une victime travailleuse du sexe (TDS), avec l'utilisation largement majoritaire du terme de « prostituée ». Les associations de TDS, et plus précisément le Projet Jasmine (Médecins du Monde), ont dénombré trois féminicides, visiblement très peu relayés par les médias et non recensés par les décomptes militants avant la création de celui de #NousToutes en 2022, soutenu par l'Inter Orga Féminicides depuis 2023. **Les données quantitatives de 2022 indiquent que presque aucun article traitant d'un cas de féminicide dans l'actualité ne mentionne une victime TDS**, alors que nous en avons recensé au moins deux cette même année. Ce résultat témoigne d'une invisibilisation flagrante des victimes TDS dans la presse.

En regardant de plus près l'échantillon de 3 323 articles contenant le terme « féminicide », nous découvrons que le langage utilisé pour couvrir ces violences féminicides à la croisée du sexisme et de la putophobie est particulièrement **infantilisant et culpabilisant**, comme dans cet article du *Progrès*, qui sous-titre « *Histoire tragique d'une prostituée paumée venue de Marseille, de passage à Lyon* »²⁰². L'utilisation de l'adjectif « *paumée* », couplée à celle de « *tragique* », semble suggérer que la victime a été assassinée du fait de son déplacement en dehors de sa ville et de son mode de vie à la marge, ce qui illustre le phénomène de culpabilisation. Ce terme péjoratif est également particulièrement culpabilisant, comme si sa présence même dans cette ville justifiait son assassinat. Pour Mimi Aum Neko, présidente d'Acceptess-T, ces féminicides sont dépeints comme « *une fatalité pour les TDS, comme si, quand on choisit ce travail, cela implique qu'il faut assumer les conséquences. On est toujours considérées comme de mauvaises victimes. Comme si on méritait la misère, les violences, la mort.* » Ces biais imprègnent le discours médiatique et « *nos mortes sont de plus en plus invisibilisées, comme s'il n'y avait pas besoin de faire d'enquête approfondie* », ajoute-t-elle. En effet, nous remarquons que **les victimes qui exerçaient le travail du sexe sont souvent essentialisées en tant que « prostituées »**, avec une insistance sur leur métier comme élément culpabilisant qui n'a pas été identifiée pour les autres activités professionnelles.

Les articles traitant du procès en 2018 des meurtriers de Vanesa Campos, TDS trans péruvienne en situation dite « irrégulière », prennent très souvent la forme de courtes dépêches ne donnant que très peu de détails²⁰³. **Aucune analyse systémique n'est proposée par la presse, qui n'interroge que très peu les associations constituées de personnes concernées.** Les aspects sexistes, putophobes, transphobes et surtout xénophobes²⁰⁴ du crime se retrouvent donc passés sous silence.

²⁰² *Le Progrès*, « Aux assises ce lundi : rouée de coups, elle avait agonisé au sol », 13/03/2022.

²⁰³ Par exemple, *AFP*, « Infos Françaises », 12/01/2022.

²⁰⁴ Cette dimension xénophobe est d'ailleurs largement absente du traitement médiatique de féminicide de Vanesa Campos depuis 2018.

Une exception notable est le cas de Saba, TDS assassinée le 8 novembre 2022, dont le féminicide est médiatisé, notamment par le biais de la couverture du rassemblement organisé en femmage par le STRASS le 19 novembre 2022.²⁰⁵ Un article d'*Aujourd'hui en France* tente de donner de l'humanité à la victime en sous-titrant « *Saba M. se prostituait pour payer son crack. Le 8 novembre, à Paris, un client l'a rouée de coups. Elle en est morte, comme 119 femmes avant elle en 2022. Nous avons voulu savoir qui elle était.* » Ce portrait, bien que relativement exhaustif comparé aux rares autres articles traitant de féminicides de TDS, n'offre **pas d'analyse critique de la loi de 2016 sur la pénalisation des clients, dont les collectifs féministes de TDS demandent l'abrogation puisqu'elle augmente les risques de violence.** De plus, le lien entre « prostitution pour payer sa drogue » et « féminicide » peut être analysé comme étant culpabilisant. Enfin, **l'élargissement du décompte des féminicides au-delà de la sphère conjugale en tant qu'outil de visibilisation des féminicides de femmes TDS est abordé** dans l'article à travers la prise de parole d'une membre de #NousToutes : « *"L'an dernier, nous ne comptabilisions que les féminicides dans le couple (sic)"*²⁰⁶ *On a décidé cette année d'y intégrer tous les autres"*, explique une porte-parole du collectif #NousToutes. *Selon ce décompte, Saba est la 120^e victime cette année* ». En revanche, les associations de TDS présentes sur place, telles qu'Acceptess-T, la Fédération Parapluie Rouge, le projet Jasmine ou le STRASS, ne sont pas interrogées. Enfin, la question de l'ouverture du recensement des féminicides au-delà de la sphère conjugale pour inclure les TDS est traitée dans d'autres articles, qui recensent notamment les bonnes pratiques mises en place à l'étranger, comme en Espagne²⁰⁷.

3.3. Les transféminicides érigés comme nouveau sujet de panique morale par certains médias

Les transféminicides, ou féminicides transphobes, font l'objet d'un traitement médiatique à part. En 2017, seul un article, de *Libération*, aborde la question des transféminicides et utilise l'adjectif « transgenre » comme nom commun et non comme adjectif : « *Plus de 300 transgenres tués cette année* »²⁰⁸. La perspective genrée est très timide, car cet article permet de traiter de toutes les morts de personnes trans, dont les transféminicides. **Nous notons une phrase de relativisation du phénomène transféminicidaire en France qui n'est pas représentative de la violence de ces meurtres** et du croisement des oppressions responsables de leur perpétration : « *La France semble épargnée par cette vague de meurtres quasi quotidiens, que certains militants nomment "transcides", en écho aux féminicides, ces meurtres de femmes en raison de leur condition* ». Mimi Aum Neko analyse cette invisibilisation en argumentant que les transféminicides et **les féminicides liés au travail du sexe ont toujours eu lieu mais ont toujours été considérés comme des féminicides de second plan.** Dans les années 80, marquées par la lutte contre le SIDA, le stigmatisme lié à la sérophobie impacte

²⁰⁵ *Aujourd'hui en France*, « Saba, l'histoire d'une descente aux enfers », 19/11

²⁰⁶ En 2021, #NousToutes ne recensait pas les féminicides mais relayait le décompte par Compagnons ou Ex.

²⁰⁷ Par exemple, *L'Humanité*, « En Espagne, les femmes peuvent trouver justice », 17/11/2017.

²⁰⁸ *Libération*, « Plus de 300 transgenres tués cette année », 17/11/2017.



TRANSFÉMINICIDES
URGENCE
GLOBALE

particulièrement la communauté LGBT, dont les hommes gays, mais aussi les femmes trans qui « *souvent mises dans le même panier* ». Mimi Aum Neko affirme qu'à cette époque, « *il y a beaucoup d'assassinats de femmes TDS et trans qui sont ciblées comme des sources de maladies et donc qui méritent d'être maltraitées ou même tuées* ». Elle ajoute que c'est surtout le cas pour toute une génération de femmes trans migrantes, comme celle de Giovanna Ricon, la cofondatrice d'Acceptess-T. En effet, situées à l'intersection du sexisme, de la transphobie, du racisme, de la xénophobie et de la putophobie, ces femmes subissent un stigmatisme encore plus important et des conséquences encore plus dangereuses, car le TDS est un des moyens de survie les plus accessibles à la population migrante, notamment transféminine. Cette invisibilisation est même présente au sein des mouvements militants, puisque le décompte n'a été étendu au-delà de la sphère conjugale qu'en 2022.

Ainsi, plusieurs articles mentionnent la transidentité en lien avec le phénomène féminicide aïre, **via la couverture médiatique de l'extension du décompte #NousToutes au-delà de la sphère conjugale**. Par exemple, un article du *Monde* cite le communiqué de #NousToutes qui « *considère qu'il est essentiel de "visibiliser" toutes les femmes qui sont assassinées parce qu'elles sont des femmes. "Nous sommes donc en réflexion sur la meilleure façon de le faire, en incluant les féminicides hors du couple, qu'ils concernent des femmes cisgenre ou transgenre"* ».²⁰⁹ L'article propose une analyse comparée des décomptes européens pour conclure que cette extension à visées « *inclusives* » est déjà en place ailleurs, comme en Suisse ou en Espagne. C'est plus précisément la désolidarisation de #Noustoutes avec le collectif Féminicides par Compagnon ou Ex qui a fait couler de l'encre dans les médias, surtout ceux dont la ligne éditoriale est plutôt conservatrice.

C'est par exemple le cas dans un article de *L'Express*, dans un article intitulé « *"Transphobie", Les féministes se déchirent sur les féminicides* »²¹⁰. Sans commenter la présence de guillemets autour du terme « transphobie », comme pour mettre en doute son existence réelle ou pour moquer la notion, l'article parle de « *guerre entre féministes* » et de la « *radicalisation* » de #Noustoutes, qui aurait semé la « *discorde* » dans le mouvement. Ce narratif de la « *querelle de chapelles* » est également repris par un article du *Point* qui titre : « *Féminicides : l'impossible convergence des luttes* »²¹¹. La chroniqueuse est cette fois plus virulente et parle de « *dérive de mouvements qui prêchent l'inclusivité, la convergence des luttes* », d'une « *idéologie [qui] tend à crisper les féministes, plutôt que les unir* » et conclut avec la promotion d'un « *féminisme libéral* ». **Ces discours sont donc proches de la pensée TERF (Trans-Exclusionary Radical Feminism, ou féminisme radical excluant les trans) et, tout en invisibilisant la réalité des violences transféminicides, ils participent à l'instauration d'une panique morale vis-à-vis de l'inclusion des luttes trans dans le féminisme dit « mainstream », en érigeant les personnes trans comme responsables des divisions dans les féminismes.**

D'après Mimi Aum Neko, les « divisions » au sein du mouvement féministe ne sont pas un phénomène récent et ne sont bien évidemment pas causées par la progressive

²⁰⁹ *Le Monde*, « Décompte des féminicides : comment nos voisins européens font-ils ? », 17/01/2022. Voir aussi *Libération*, « Recensement des féminicides: faut-il changer de méthode ? », 02/02/2022.

²¹⁰ *L'Express*, « "Transphobie", "procès de Moscou", Les féministes se déchirent sur les féminicides », 10/02/2022.

²¹¹ *Le Point*, « Féminicides : l'impossible convergence des luttes », 11/01/2022.

compréhension par les mouvements féministes *mainstream* que les luttes trans font partie intégrante des luttes féministes. À travers une **analyse décoloniale**, elle explique que, « *les femmes non blanches et migrantes sont toujours effacées de la lutte historique contre les féminicides car le féminisme s'inscrit dans des rapports coloniaux [...] Les femmes racisées n'ont pas attendu les femmes blanches pour se libérer* ». Elle ajoute qu'**au sein du féminisme dominant, les femmes racisées se sont très tôt désolidarisées des féministes blanches** qui « *avaient le droit de vie ou de mort sur nos corps* ». Elle évoque un « *combat féministe avec beaucoup de souffrances et plein d'oubliées dont les femmes voilées, migrantes, racisées, trans, etc.* » **Ainsi, beaucoup de féminicides racistes sont essentialisés et justifiés par « notre culture selon laquelle les hommes racisés seraient forcement violents et meurtriers dans leur couple** ». La visibilisation de ces combats a uniquement eu lieu grâce aux personnes concernées, notamment sur le plan antiraciste, mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la transphobie et la putophobie. En outre, d'après Mimi Aumn Neko, l'extrême droite instrumentalise beaucoup ces rapports de pouvoir au sein du féminisme à prédominance blanche. En d'autres termes, **l'extrême droite, « cherche un prétexte pour dire que ce sont les trans qui viennent diviser le féminisme. Ce n'est ni plus ni moins qu'une façon de diviser la cause féministe pour que le féminisme blanc mainstream puisse rallier la cause de l'extrême droite** ». Elle ajoute que « *ce genre de discours parlent d'ailleurs à de nombreuses féministes blanches car cela renvoie à la notion de privilèges* ». Ainsi, ces dynamiques sont reproduites par certains médias, tandis que d'autres documentent de manière critique la récupération politique du féminicide à des fins racistes et fémonationalistes.

3.4. La récupération politique du féminicide à des fins fémonationalistes

La presse écrite s'est particulièrement intéressée à l'instrumentalisation de la notion de féminicide par Éric Zemmour, candidat présidentiel pour le parti Reconquête ! en 2022, lorsqu'il a inventé le terme « **francocide** »²¹². Le détournement de la notion de féminicide s'inscrit dans ce que l'on appelle plus largement le « **fémonationalisme** », concept développé par l'universitaire Sara Farris pour « *désigner l'instrumentalisation de la rhétorique des droits des femmes à des fins de justification des politiques racistes et anti-immigration* », « *avec l'objectif de décrire la manière dont le genre et les sexualités sont utilisés pour tracer une frontière entre l'Occident, décrit comme progressiste et civilisé, et l'Orient, décrit comme barbare et obscurantiste* ».²¹³

Ainsi, en septembre et octobre 2022, la presse a publié à plusieurs reprises, à la fois dans des articles d'actualité et des articles de fond, certaines des déclarations faites par Éric Zemmour le 11 septembre, lors du discours de clôture de la première université d'été de son mouvement politique, puis dans le contexte de l'assassinat de Lola Daviet le 14 octobre et lors de l'anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2022. Dans ce discours,

²¹² Tous les articles analysés attribuent la création de ce terme à Éric Zemmour. Seule Emilie Jehanno, journaliste à *20 Minutes*, mentionne une origine antérieure de ce mot, avec « une brève existence en 2018 sur le site d'extrême droite Riposte Laïque », sous la plume de Philippe Grimberg, dans son article « Attaque au couteau à Annecy : Pourquoi le terme "francocide" porté par Zemmour n'a de sens ni juridique ni politique » (17/09/2022).

²¹³ Calderaro, C. (2022). Fémonationalisme. Dans *Dictionnaire du genre en traduction*. Consulté le 3 juin 2024 sur <https://worldgender.cnrs.fr/notices/femonationalisme/>.

en se référant aux « méfaits de la diversité » ou aux « membres de la "diversité" »²¹⁴, l'ancien candidat a déclaré que « *le tabassage, le viol, le meurtre, l'attaque au couteau d'un Français ou d'une Française par un immigré ne sont pas un fait divers. C'est un fait politique, que j'appellerai désormais "francocide".* »²¹⁵ Bien qu'Éric Zemmour critique sans cesse le féminisme²¹⁶, dans ce cas particulier, il s'approprie l'un de ses outils en affirmant que « *[p]our comprendre le système historique qui nous emporte, il faut politiser. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les féministes* »²¹⁷, qui « *en quelques mois seulement, [...] ont imposé le mot féminicide, jusque dans la bouche du président de la République* »²¹⁸ et qui ont « *appris à toute la France l'utilité d'un tel processus de politisation.* »²¹⁹

Afin de mieux appréhender le processus d'instrumentalisation du terme féminicide et sa nature en tant que violence systémique, il est opportun d'examiner de façon approfondie certains articles de presse. La sémiologue Cécile Alduy, dans un article de *Libération*, met clairement en lumière **le processus de manipulation de la notion de féminicide** par Éric Zemmour lorsqu'elle écrit : « *Alors qu'il a toujours réfuté le bien-fondé de ce concept, soudain il l'instrumentalise et le dégrade par une comparaison grossière et fausse* ». Cécile Alduy souligne que « *[c]omme souvent chez Zemmour, le mot fonctionne non pour désigner un phénomène du monde réel, mais pour construire et faire prospérer un imaginaire. Rien de commun entre ces francocides fantasmés et des meurtres commis sur des femmes parce qu'elles sont considérées, de par leur genre comme la possession, le bien, l'objet des hommes qui les tuent.* »²²⁰ De son côté, dans un article de fond de *20 minutes*, la journaliste Emilie Jehanno donne la parole à Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes. Anne-Cécile Mailfert qui explique clairement **la différence entre le terme féminicide et le néologisme « francocide »** en disant qu'« *[i]l n'y a aucune réalité scientifique et sociologique qui montre une domination des étrangers sur les Français en France, qui les amèneraient à être tués massivement. Il y a des crimes et des meurtres des uns sur les autres, mais ça n'est pas un système de discriminations qui amènent à la*

²¹⁴ *Valeurs Actuelles*, « Du fait divers au "francocide" ? », 15/09/2022.

²¹⁵ *Le Nouvel Obs*, « Privé d'élus, Zemmour entend faire de Reconquête ! une "école de pensée" », 11/09/2022 ; *Valeurs actuelles*, « "Quand des étrangers tabassent, violent ou tuent", il vaut mieux parler de "francocide" que de fait divers, assure Éric Zemmour », 11/09/2022 ; *Challenges*, « A sa rentrée politique, Zemmour met en garde contre "le grand endoctrinement" », 11/09/2022 ; *Bulletin Quotidien*, « Reconquête et le Rassemblement national marquent leurs particularismes, entre défense "civilisationnelle" et "économique" », 11/09/2022 ; *L'Humanité*, « "Francocide", une escalade calculée dans l'abject », 14/09/2022 ; *20 minutes*, « Attaque au couteau à Annecy : Pourquoi le terme "francocide" porté par Zemmour n'a de sens ni juridique ni politique », 17/09/2022 ; *Libération*, « Le "francocide" d'Éric Zemmour, rengaine de haine », 23/09/2022 ; *Le Nouvel Obs*, « Avec "Francocide", Zemmour s'essaye au néologisme jean-marie-lepénien », 19/10/2022.

²¹⁶ De ce même discours, *Valeurs actuelles* (11/09/2022) a repris la critique que Zemmour a formulée à l'encontre du féminisme en le qualifiant d'« idéologie » (au même titre que le communisme, le fascisme, l'antifascisme, l'antiracisme, l'écologisme, le wokisme et le vivre-ensemble), d'« aveuglement », de « négation du réel », de « négation de l'histoire », de « négation des peuples », « jusqu'à la négation des sexes ».

²¹⁷ *Valeurs actuelles*, « "Quand des étrangers tabassent, violent ou tuent", il vaut mieux parler de "francocide" que de fait divers, assure Éric Zemmour », 11/09/2022.

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ *20 minutes*, « Attaque au couteau à Annecy : Pourquoi le terme "francocide" porté par Zemmour n'a de sens ni juridique ni politique », 17/09/2022.

²²⁰ *Libération*, « Le "francocide" d'Éric Zemmour, rengaine de haine », 23/09/2022.

mort. »²²¹ En outre, le journaliste Cyprien Caddeo de *L'Humanité* indique que « *Zemmour poursuit son discours de “guerre civile et raciale” en proclamant que tout crime commis contre les Français blancs relèverait d’une haine systémique contre eux* »²²², tandis que le journaliste Pascal Riché du *Nouvel Obs* souligne que « *Zemmour entend politiser avec “francocide” tous les faits divers impliquant des immigrés. Sauf que le “francocide” ne correspond à aucun phénomène structurel, seulement à un fantasme qu’il entend nourrir.* »²²³

Parmi les articles examinés, seul celui de la sémiologue Cécile Alduy dans *Libération* utilise le terme « **instrumentalisation** » pour décrire le détournement du mot « féminicide » par Zemmour. Un autre exemple a été trouvé dans une interview d’Isabelle Rome, déléguée chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes en 2022, réalisée à la même période mais à l’occasion des cinq ans de #MeToo. Dans cette interview, le titre reprend une déclaration de l’ancienne magistrate : « *Je refuse l’instrumentalisation politique des violences sexistes et sexuelles qui sont trop graves* »²²⁴. Dans les autres articles, on retrouve divers termes : « analogie » dans *Challenges* et le *Bulletin Quotidien* ; « calque » dans *L’Opinion*, *Le Nouvel Obs* et *Libération* ; « point d’appui » dans *Valeurs actuelles* ; « inspiration » dans *L’Humanité*, *20 Minutes* et *Libération* ; et enfin, « *hommage inattendu aux féministes* » dans *Le Nouvel Obs* et « *apologie inattendue* » dans *Libération*.

Conclusion

Si le traitement médiatique des féminicides s’est globalement **amélioré en cinq ans avec une percée fulgurante du terme même**, c’est grâce à une approche davantage **critique et systémique** du sujet, emmenée par les **journalistes femmes et/ou queer** dans les rédactions, notamment en ce qui concerne la presse locale et régionale. Ce combat

²²¹ *20 minutes*, « Attaque au couteau à Annecy : Pourquoi le terme “francocide” porté par Zemmour n’a de sens ni juridique ni politique », 17/09/2022.

²²² *L’Humanité*, « “Francocide”, une escalade calculée dans l’abject », 14/09/2022.

²²³ *Le Nouvel Obs*, « Avec “Francocide”, Zemmour s’essaye au néologisme jean-marie-lepénien », 19/10/2022.

²²⁴ *Le Nouvel Obs*, « Isabelle Rome : “Je refuse l’instrumentalisation politique des violences sexistes et sexuelles, qui sont trop graves” », 13/10/2022.

s'inscrit dans une lutte plus large visant à atteindre la **parité** dans les médias et à **politiser** des sujets de société liés aux questions de genre. **Le travail des organisations féministes et des associations d'aide aux victimes** est aussi à l'origine de l'amélioration de ce traitement médiatique. #NousToutes s'appuie sur les médias pour décompter les féminicides et les médias reprennent nos chiffres pour couvrir le phénomène féminicide. Il s'agit d'un **travail commun important** qui a permis la progressive politisation des **féminicides conjugaux**. En tant qu'organisation féministe luttant contre les féminicides, nous considérons donc cette évolution du traitement médiatique comme un progrès, dans la mesure où il peut entraîner à la fois une **conscientisation des mécanismes des violences** et donc une **protection de victimes potentielles**, ainsi qu'un **changement dans les attentes de la société** envers les pouvoirs publics.

Notre enquête confirme par ailleurs les recherches en histoire et en sciences politiques sur l'existence d'un **paradigme conjugaliste** qui persiste, avec un **traitement médiatique des féminicides reflétant des biais et mythes présents dans la société**²²⁵. En d'autres mots, dans les médias comme dans l'imaginaire collectif, les politiques publiques et la justice, les féminicides sont uniquement des meurtres de femmes par leur conjoint ou leur ex conjoint. **Cette conjugalisation du féminicide et la dépolitisation des féminicides hors du couple** constituent un **obstacle à notre plaidoyer** contre les violences de genre : elles **invisibilisent et délégitiment** 28 % des féminicides, alors que la plupart d'entre eux concernent des **femmes situées au croisement de plusieurs systèmes de domination**.

Par ailleurs, nous sommes inquiètes de la **récupération croissante de la lutte féministe contre les féminicides par la droite et l'extrême droite à des fins fémonationalistes**. L'instrumentalisation du féminicide de Philippine Le Noir de Carlan, survenu le 23 septembre 2024, et sa surmédiatisation sous un angle raciste et xénophobe par des médias ou des personnalités publiques d'habitude silencieuxEs sur le sujet des violences de genre en est un exemple alarmant parmi tant d'autres.

²²⁵ Voir par exemple Christelle Taraud, *Féminicides : une histoire mondiale* (La découverte, 2022) ; Margot Giacinti, « "Nous sommes le cri de celles qui n'en ont plus" : historiciser et penser le féminicide », (39) *Nouvelles questions féministes*, 2020 ; Giuseppina Sapio, « L'amour qui hait. La formule "crime passionnel" dans la presse française contemporaine », (47) *Semen*, 2020.



Suggestions de bonnes pratiques journalistes pour améliorer le traitement des féminicides

Après analyse des résultats et avec l'appui d'expertes, notamment journalistes et militantes, nous avons formulé des axes d'amélioration du traitement médiatique des féminicides

Axe 1 : promouvoir une approche systémique des féminicides grâce à une rédaction engagée

L'engagement d'une rédaction permet de mieux couvrir les féminicides, c'est-à-dire de ne pas les cantonner aux faits divers, mais de les considérer comme un fait de société. À l'origine de cet engagement, on trouve souvent l'implication personnelle de journalistes femmes et/ou queer.

Les membres d'une rédaction engagée sont ainsi sensibiliséEs et forméEs au traitement des violences de genre, dont les féminicides. Ces derniers ne seront pas utilisés pour **doper les ventes au moyen d'articles sensationnalistes**, mais **feront au contraire l'objet d'articles de fond qualitatifs, permettant de les replacer dans un éventuel contexte de violences conjugales, plaintes et condamnations antérieures, et d'en faire ressortir le caractère systémique**. Par ailleurs, certains médias effectuent leur propre décompte annuel des féminicides.

Axe 2 : rédiger une charte pour éviter les biais

Une **charte sur le traitement des féminicides et des violences de genre** fournit aux journalistes un outil concret **pour éviter de tomber dans les pièges de la romantisation du meurtre, de la déresponsabilisation ou valorisation du meurtrier présumé, du sensationnalisme, ou de la culpabilisation ou déshumanisation de la victime, qui peuvent constituer des violences supplémentaires pour les proches**. Une charte d'écriture non sexiste peut constituer un premier pas dans ce sens. La charte de *Ouest-France* ou celle du collectif Prenons la Une constituent d'excellents exemples.²²⁶

Axe 3 : replacer la victime au centre et respecter ses proches

Puisque **la victime a été réduite au silence pour toujours**, il est important de la **placer au centre de l'article**. Il convient d'**éviter de rendre omniprésente la parole du meurtrier ou de sa défense** en les citant sans éclairage critique.

Interroger les proches est essentiel pour évoquer et humaniser la victime, mais aussi pour contrer le portrait culpabilisant qui en est parfois fait. Toutefois, il faut respecter la peine et le deuil des proches, qui apprennent parfois les détails du meurtre par voie de presse.

²²⁶ Prenons la Une, « Outils pour le traitement médiatique des violences contre les femmes », 21/11/2019 ; *Ouest-France*, « Pour une juste place des femmes », 27/04/2021.

Axe 4 : comprendre son rôle de vecteur de sensibilisation de la société

Les médias peuvent jouer un rôle instrumental de sensibilisation aux violences faites aux femmes afin de faire avancer la lutte. **De plus en plus de proches de victimes acceptent de témoigner**, à la fois pour rendre son humanité à la personne disparue, mais aussi **pour sensibiliser le grand public**.

Ces prises de parole peuvent **alerter sur les mécanismes qui mènent au féminicide, surtout dans le contexte conjugal, et déclencher un dépôt de plainte ou une alerte chez les personnes dans une situation de violences similaire**. **Mentionner en fin d'article les numéros d'urgence à contacter en cas de violences** est aussi une mesure efficace de sensibilisation.

Axe 5 : catégoriser les articles dans la rubrique « société » ou même « féminicides »

La création d'une **rubrique « féminicides » dans chaque journal constituerait un progrès important dans leur traitement médiatique**. En effet, notre enquête montre que la catégorie « faits divers » reste celle qui domine pour les articles traitant d'un féminicide. Ce procédé individualise les violences et empêche un traitement systémique de leurs causes et leurs conséquences. Malgré la lourdeur technique d'un changement de rubrique d'une catégorie d'articles et l'intérêt à garder des termes garantissant un meilleur référencement, la création d'une nouvelle catégorie de féminicides aurait une **portée politique et symbolique très forte**.

Axe 6 : étendre le champ d'analyse du féminicide

Il est indispensable de **rendre compte de l'intégralité du phénomène féminicide, d'une part en couvrant également les féminicides ayant lieu en dehors de la sphère conjugale, et d'autre part en traitant les suicides forcés comme des féminicides**. Ceci est d'autant plus important quand les médias sont les premières sources d'information du décompte #NousToutes.

Si certains cas de féminicides ne sont pas rapportés, il est plus difficile de les identifier et de les visibiliser. **Cette visibilisation nous sert d'outil de plaidoyer et nous permet de chiffrer l'étendue des féminicides afin de demander des politiques publiques adaptées**. De plus, cette invisibilisation touche, encore une fois, les victimes déjà mises à la marge: les femmes trans, travailleuses du sexe, racisées, migrantes, porteuses du VIH, usagères de drogue, handicapées, âgées, vivant en milieu rural, etc., mais aussi les femmes victimes de suicides forcés.

Axe 7 : valoriser la parole des organisations féministes et des associations d'aide aux victimes

Les organisations féministes, souvent bénévoles, et les associations d'aide aux victimes, souvent financées par l'État, sont les **expertes de la lutte contre les violences de genre et les féminicides**.²²⁷ Bénévoles ou bénéficiant de subventions jamais suffisantes, nous œuvrons au quotidien pour prévenir les violences et accompagner les victimes. Nous

²²⁷ Dans le cas de #NousToutes, par exemple, l'ensemble des membres est bénévoles et le collectif ne touche aucun financement.

donner la parole permet de **valoriser notre travail militant tout en s'assurant de la qualité d'une expertise de terrain** et d'informations toujours sourcées. C'est aussi souvent nous qui **fournissons des données récoltées par nos militantEs afin de contextualiser les sujets produits par la presse**. Ensemble, nous pouvons participer à l'éradication des violences si nous en parlons bien.

Axe 8 : anticiper et contrebalancer le discours fémonationalisme

Notre enquête fait état d'une récupération raciste et nationaliste des violences de genre par certains acteurs politiques, d'habitude silencieux et sans expertise sur le sujet. Les féminicides sont de plus en plus instrumentalisés et **le contre-discours féministe est encore trop peu présent dans les médias, ou alors il arrive trop tard**, bien après l'installation du discours fémonationaliste. **Interroger les organisations féministes expertes dès qu'un cas est susceptible d'être récupéré** permet d'anticiper et de contrebalancer le récit fémonationaliste tout en **replaçant l'analyse des féminicides dans une perspective systémique féministe plutôt que raciste**.



Annexes

Annexe 1 : interview de Christelle Taraud



Christelle Taraud est une féministe et historienne française, spécialiste de l'histoire contemporaine du Maghreb, de l'histoire des femmes, du genre et des sexualités en contexte colonial. Elle a dirigé un ouvrage conséquent intitulé *Féminicides. Une histoire mondiale*, paru en septembre 2022. Il s'agit d'une très vaste étude sur les violences faites aux femmes et qui, à travers de multiples contributions, démontre la suprématie du masculin sur le féminin depuis le Néolithique et sur les cinq continents.

Les résultats de notre enquête montrent **qu'en 2022, il y a eu 28 fois plus d'articles qui utilisaient le terme féminicide qu'en 2017**. Selon Christelle Taraud, cette évolution de la terminologie est un point très positif qu'il faut mettre en avant, même si elle n'est pas encore complètement satisfaisante partout et tout le temps. Globalement, on s'éloigne de l'idée qu'un féminicide est un fait divers, un crime passionnel ou encore un coup de sang, **toutes ces terminologies laissant sous-entendre une symétrie de la violence** (elle l'a énervé, il l'a tué). Selon Christelle Taraud, ce que l'on a compris aujourd'hui, c'est que **les féminicides ne sont pas des cas isolés, ni même des faits divers et en aucun cas des problèmes de monstres, de fous ou de pervers**. Le féminicide est « Monsieur tout le monde », il est d'ailleurs souvent un mari ou un père de famille, apparemment sans histoire.

Faire du féminicide un fait sociétal majeur et le relier au systématisme de la domination masculine, le féminicide n'étant que la traduction mortifère de ce pouvoir inégalitaire, permet d'imposer cette cause dans le débat public. Il y a tout d'abord eu deux importantes prises de conscience dans les milieux féministes français avec les féminicides de Sohane Benziane (2002) et de Marie Trintignant (2003). Christelle Taraud explique que tous ces progrès sont aussi dus à une véritable prise de conscience dans le milieu journalistique, plus particulièrement des femmes journalistes. Elle souligne que depuis deux ans, depuis la parution de l'ouvrage qu'elle a dirigé, 95 % des journalistes avec qui elle échange sont des femmes. Ce chiffre montrerait deux choses selon elle : la première, une réelle prise de conscience des femmes journalistes ainsi que de la responsabilité qui leur incombe lorsqu'elles doivent faire le récit de ces crimes ; la seconde, un désintérêt des hommes journalistes (malgré quelques exceptions). Cependant, l'impact de #MeTooMédia ou encore le fait que certains journaux de premier plan soient dirigés par des femmes, laissent une place considérable à cette nouvelle lecture des violences sexistes et sexuelles, et permet certains progrès. Cette évolution est donc multifactorielle.

Concernant les articles de 2017, nous avons constaté que **93,6 % des articles ne proposaient pas d'analyse critique des féminicides et se contentaient simplement de relater les faits, contre 84 % en 2022**. Selon Christelle Taraud, la victime a pu progressivement être réintroduite dans le récit pour en devenir le point central. Avant, on présentait surtout le récit assez détaillé et circonstancié de l'agresseur, la victime étant mise

à l'écart : on ne savait rien d'elle, parfois à juste titre afin de protéger les familles ou les covictimes, par exemple. Néanmoins, la place accordée à chacunE dans un récit traduit une hiérarchie des pouvoirs et les femmes victimes étaient réduites à la portion congrue. Ce qui a également changé en termes d'analyse, c'est la responsabilisation accrue des féminicides : avant, on constatait une inversion de la responsabilité (si une femme a été tuée, c'est de sa faute). Selon Christelle Taraud, on trouve encore ce type de récits, mais ils sont plus marginaux qu'au début des années 2000.

En 2017 comme en 2022, les résultats de l'enquête ont montré que les addictions des femmes victimes étaient très souvent mentionnées. Christelle Taraud explique ne pas être étonnée par ce résultat simplement parce que **l'alcoolisme féminin est un impensé de nos sociétés**, tout ce qui déroge à cette règle est donc l'objet de critiques. **Une femme ne peut jamais être une bonne victime puisque tout ce qui constitue son identité féminine va être scruté, la moindre dérogation sera considérée comme un élément à charge.** Cependant, dans ces contextes, la question de savoir si l'addiction est un moyen d'échapper au contrôle coercitif et à la violence n'est jamais posée.

Les articles de 2017 comme ceux de 2022 mentionnent le contexte de séparation lorsqu'il existe. Christelle Taraud explique que, **d'un point de vue sociologique, les deux moments critiques pouvant mener à un passage à l'acte sont la grossesse et la séparation ou menace de séparation.** Les enfants constituent également un point stratégique de l'agresseur : c'est souvent lorsque les enfants sont victimes de violence que les femmes décident de partir. Bien que les femmes soient de moins en moins associées à des idéotypes comme celui de la bonne mère, **une bonne victime restera celle qui a protégé ses enfants.** Christelle Taraud précise que la misogynie étant la forme de discrimination la plus socialement acceptée, y compris par les femmes elles-mêmes, cela résulte en un seuil de tolérance extrêmement élevé concernant les violences qu'elles subissent, ainsi l'élément déclencheur de la séparation est souvent la violence infligée aux enfants.

En 2022, les résultats ont montré une certaine récupération politique des féminicides. Selon Christelle Taraud, **passer d'une cause purement féministe à une cause publique engendrerait une certaine dépolitisation de la question** : il est donc important de continuer les luttes et de soutenir que **le féminicide est un crime politique.** Néanmoins, les articles mentionnent de plus en plus les collectifs et les associations mobiliséEs sur ce sujet et invitent des expertEs à donner leur avis, permettant de colorer le récit et surtout de rappeler un certain nombre de fondamentaux. **La médiatisation permet de transformer l'opinion publique sur ces sujets, le paradigme est en train de changer.**

Pour terminer, Christelle Taraud explique que malgré tous ces changements positifs, on parle assez peu de la réalité de ce qu'est un féminicide. **Il s'agit d'un crime politique, même dans l'intimité. Elle mentionne les travaux de Jane Caputi qui parlait de politique sexuelle du meurtre.** Bien que ce terme choque, elle explique que **les féminicides sont des exécutions.** Ce sont des crimes éminemment politiques, inscrits dans la haine des femmes et la misogynie systémique. Le terme d'exécution, bien qu'il lui semble être le terme le plus juste pour qualifier les féminicides, n'a pas encore été repris dans les discours journalistiques.

Annexe 2 : interview de Sylvaine Grévin

Sylvaine Grévin est la fondatrice et la présidente de la Fédération Nationale des Victimes de Féminicides. En l'absence de prise en charge par l'État, cette association soutient et guide les familles et proches des victimes dans l'après-féminicide (procédure juridique, relations avec les médias, etc.), tout en œuvrant à améliorer la législation française sur les violences faites aux femmes.



Sylvaine est d'accord avec la conclusion de l'enquête #NousToutes : **entre 2017 et 2022, au sein des médias comme de la société, il y a eu une évolution positive sur le sujet des féminicides, une prise de conscience, même si les féminicides conjugaux ne doivent pas invisibiliser les autres formes de féminicides.** En 2017, il n'y avait que la presse quotidienne régionale qui relayait les féminicides, puis au fur et à mesure de la mobilisation citoyenne et associative, les médias nationaux ont commencé à s'emparer du sujet. Cependant, **une différence est à noter entre les journaux engagés et les autres.** Elle cite *Ouest-France*, *Libération* (qui a son propre décompte), *Médiapart*, *Le Monde* ou *La Montagne* (avec qui Sylvaine a collaboré sur un article de fond), comme étant des journaux engagés, qui ont sorti les féminicides de la rubrique des faits divers pour les présenter comme un fait de société. Ils publient des articles qualitatifs, de fond, avec une approche systémique, et s'appuient sur les associations et leurs décomptes. **Les journalistes n'étant pas formés à traiter des féminicides, ce traitement sociétal résulte d'un engagement personnel ou de celui de leur rédaction.** Preuve de cette évolution « frappante » selon Sylvaine, le fait, également relevé par l'enquête #NousToutes, que les féminicides sont de plus en plus souvent replacés dans un contexte de violences conjugales, plaintes et condamnations antérieures, lorsqu'il existe. Selon elle, c'est très important afin d'expliquer le caractère systémique de ces meurtres.

Pour Sylvaine, **la lutte contre les féminicides passe par les médias, mais pas n'importe lesquels.** Si les médias peuvent être des vecteurs efficaces pour faire avancer la lutte contre les violences faites aux femmes ou l'obtention de la justice pour une victime, par exemple en couvrant une assignation en justice de l'État par la famille d'une victime ou l'action d'une association, **certains journaux ne recherchent que le buzz** et peuvent « piéger » les familles des victimes, qui sont sous le choc et ont un grand besoin de reconnaissance (la FNVF forme les familles à ça, quelles infos donner et s'attendre à la manière dont elles seront traitées). En outre, si le féminicide a un potentiel sensationnaliste, ces médias n'hésitent pas à l'exploiter, ou à romantiser le meurtre, à déresponsabiliser le meurtrier ou à le valoriser, notamment lorsqu'il s'agit de personnes âgées (Sylvaine mentionne **douze** féminicides de femmes âgées dans le Var depuis janvier 2024, tous traités sous l'angle du « drame du grand âge »).

Selon Sylvaine, les biais identifiés par l'enquête NousToutes dans le traitement médiatique des féminicides, notamment la romantisation de l'acte, la culpabilisation et la déshumanisation de la victime tout comme la valorisation du meurtrier

constituent des violences supplémentaires pour les familles des victimes. Celles-ci apprennent souvent les détails du meurtre par voie de presse, parfois avec des photos à l'appui, ce qui est très brutal pour elles. **Selon Sylvaine, « les médias s'emparent d'[une affaire de féminicide] sans considération pour les proches. »**, ce qui vaut également pour les parquets²²⁸, qui sont la principale source d'information des médias. Pour traiter correctement des féminicides, elle incite les médias à **faire preuve de respect pour la victime ainsi que pour la famille de celle-ci, en évitant les biais suscités.** Elle confirme l'importance pour les journaux de **donner la parole aux proches afin de représenter la victime réduite au silence** ainsi que de contrer le portrait culpabilisant qui en est parfois brossé et l'omniprésence de la parole du meurtrier ou de son avocatE. **Créer une rubrique pour les féminicides dans chaque journal, au lieu de les attribuer à la rubrique des faits divers, constituerait également un progrès important dans leur traitement médiatique.**

Sur le sujet des politiques publiques qui, selon notre analyse, sont toujours très insuffisantes malgré quelques avancées, Sylvaine est non seulement d'accord, mais aussi désabusée. **Selon elle, les enfants sont un angle mort de la lutte contre les féminicides alors que l'enquête de NousToutes a mis en lumière que le traitement médiatique des féminicides met souvent en avant le rôle maternel de la victime.** Selon Sylvaine, des mesures sont prises, mais leur application pêche tout comme l'évaluation de leur application. La mauvaise coordination, voire l'absence de coordination entre les différents services de l'État, est un autre problème.

²²⁸ Cette année, Sylvaine observe une « omerta » des parquets, qui ne communiquent pas ou de manière minimale. Selon elle, c'est parce qu'ils se savent scrutés par les associations (ou alors il y a eu une circulaire), mais aussi pour éviter de communiquer sur l'échec des politiques publiques et des institutions, puisque le nombre de féminicides ne baisse pas et que le taux de récidives des violences conjugales reste élevé.

Annexe 3 : interview de Laurène Daycard



Laurène Daycard est journaliste indépendante spécialiste des questions de genre. Récemment, elle a réalisé pour le magazine du *Monde*, une immersion dans un dispositif de justice restaurative, travaillé en Ukraine sur les crimes sexuels pour *Marie Claire*, et publié une analyse sur l'histoire du concept de féminicide dans *Le Monde Diplomatique*. Elle anime le podcast "Faire Genre" diffusé par Binge Audio et a collaboré avec l'ONG Reporter Sans Frontière sur les conditions de travail des journalistes qui couvrent les violences de genre dans le monde. Son premier livre "Nos Absentes. À l'origine des féminicides" (Seuil, 2023) retrace une partie de ses enquêtes sur les féminicides conjugaux perpétrés en France ces dix dernières années.

Laurène confirme les résultats de notre enquête qui démontre qu'en 2017 le terme « féminicide » est relativement méconnu du grand public et des journalistes. D'après elle, il a véritablement commencé à émerger à partir des pages internationales, notamment via la couverture du mouvement *Ni Una Menos* en Argentine en 2015, mouvement qui sera finalement éclipsé par le mouvement #MeToo. Les correspondantEs ont commencé à traduire le terme de *feminicidio* pour parler du travail des mouvements militants sud-américains. Laurène Daycard souligne que c'est d'ailleurs à la suite du féminicide de deux étudiantes, Houria Mounni et Cassandra Bouvier, perpétré en Argentine, que le père de cette dernière publie une tribune dans *Le Monde* plaçant pour la reconnaissance de ce crime genré en France.²²⁹ Les premiers articles de Laurène Daycard mobilisant ce concept ont du reste concerné des sujets internationaux comme celui des avortements sexo-spécifiques en Albanie, qu'elle qualifie de féminicides²³⁰, ou encore le développement d'une plateforme antiféminicide en Turquie.²³¹ Dans cet article, le féminicide est abordé comme un sujet en soi, à travers la couverture d'un mouvement qui politisait les féminicides en Turquie, aux portes de l'Europe. Laurène Daycard se souvient de l'importante attention médiatique apportée en France et à l'international à l'esclavagisation sexuelle et aux féminicides des femmes yézidiées par l'État islamique dans le Sinjar, au nord de l'Irak.²³² Laurence Rossignol, alors ministre des Droits des femmes, est l'une des premières femmes politiques ayant utilisé le mot de « féminicides » en plaçant la reconnaissance de ces meurtres.

Si le sujet des violences de genre est progressivement sorti des faits divers en France, c'est grâce aux travaux de réflexion portés par des femmes journalistes dans les rédactions (souvent reposant sur des volontés individuelles) pour ne plus parler ainsi au détriment des femmes victimes. Ce combat pour un meilleur traitement médiatique des violences s'inscrit aussi dans une lutte pour plus de parité dans les rédactions. La charte du collectif Prenons la Une (inspirée de celle proposée par Osez Le Féminisme à la suite de la campagne Reconnaissons le féminicide, qui a trouvé peu de résonance en 2015) encourage notamment le recours au concept de

²²⁹ *Le Monde*, « Reconnaître le crime de féminicide », tribune de Jean-Michel Bouvier, 05/10/2011.

²³⁰ *Causette*, « Pourvu que ce soit un garçon », 09/11/2015.

²³¹ *Libération*, « Meurtres - Les femmes turques à bout portant », 08/09/2016

²³² *Médiapart*, « En Irak, les Yézidiées survivent dans l'oubli et la misère depuis les massacres de 2014 », 11/03/2018.

féminicide pour remplacer le « crime passionnel », ainsi qu'une inscription du crime dans le continuum des violences au moyen d'une approche davantage structurelle.²³³ Ces recommandations semblent être bien plus appliquées en 2022 qu'en 2017, comme le montre l'analyse qualitative de notre enquête. En effet, Laurène Daycard confirme les chiffres de l'enquête : **en 2017, le féminicide est abordé, mais surtout par la presse locale et régionale (70 % des articles analysés en 2017 proviennent de cette presse).** Elle soulève un point de vigilance quant à la critique du traitement insatisfaisant du féminicide par la presse locale et régionale : pendant longtemps, les violences étaient certes mal traitées par ces rédactions, mais celles-ci avaient au moins le mérite de leur donner une existence médiatique. Les cas de féminicides étaient aussi parfois abordés dans la presse féminine, notamment des enquêtes dans *Marie Claire* ou *ELLE* car, malgré son ambivalence sur certains sujets, la presse féminine a toujours été un lieu d'expression journalistique pour la défense des droits des femmes et de plus en plus pour les minorités de genre. **La presse nationale s'est progressivement alignée sur la presse régionale en participant à passage des féminicides de la rubrique « faits divers » vers la rubrique « société ».**

D'après Laurène Daycard, **cette lente politisation est aussi due à la nature des techniques d'enquête mobilisées pour parler des féminicides.** En tant que journaliste de faits divers, longtemps les seuls à traiter de ces crimes, le premier réflexe est d'appeler le ou la procureure qui va communiquer des éléments sur l'enquête, qui est forcément axée sur l'accusé. Le récit médiatique s'articule donc majoritairement autour de l'auteur des violences, reléguant la victime à la marge et participant à sa déshumanisation par le biais de procédés rejetant la faute sur la victime. Elle parle de présumé journalistique, avéré ou non, selon lequel le lectorat serait intéressé par le fait de savoir « *qui est cet homme qui a tué sa compagne ?* », plutôt que par « *qui est cette femme tuée par son compagnon ?* » Ce phénomène relève de la fascination pour les bourreaux qui motive la rédaction de faits divers. **Il est donc politique de replacer la victime au centre du récit, de lui rendre son humanité en interrogeant les mécanismes de société qui créent ces violences systémiques ainsi que leurs impacts au-delà du cas individuel.** Cette stratégie permet aussi de visibiliser tous les féminicides, **y compris ceux survenant en dehors du couple comme ceux commis contre les travailleuses du sexe, les femmes trans ainsi que les femmes âgées et/ou en milieu rural.** Il s'agit de respecter le principe de l'équilibre de la presse tout en évitant la reproduction des stéréotypes misogynes existant dans la société et donc également au sein de la sphère médiatique. Cette stratégie témoigne d'ailleurs d'un phénomène diffus de suspicion de militantisme traduisant les biais sexistes de la société, que l'on retrouve dans les médias, et qui est assez spécifique au traitement des violences de genre. Les journalistes couvrant ces sujets doivent ainsi donner des garanties supplémentaires de qualité avec une exigence qu'on ne retrouverait pas forcément dans d'autres spécialités journalistiques ou sujets d'actualité.

Pour conclure, Laurène Daycard rappelle que **la percée médiatique du terme de féminicide s'inscrit dans un mouvement choral porté par les militantes féministes, les universitaires et les journalistes.** Toutefois, elle s'inquiète de l'essoufflement médiatique potentiel du phénomène féminicide : que faire si le féminicide se retrouve soudain « hors actu » ?

²³³ Prenons la Une, « Outils pour le traitement médiatique des violences contre les femmes », 21/11/2019.

Annexe 4 : interview de Margot Giacinti

Margot Giacinti est docteure en sciences politiques à l'ENS de Lyon et autrice de l'une des premières thèses sur le féminicide en France, intitulée "*Quand il n'y a pas mort d'hommes.*" *Socio-histoire du féminicide en France (1791-1976)*, soutenue en novembre 2023 et de nombreux articles scientifiques sur le sujet. Elle est régulièrement interrogée par les médias à propos de ses travaux sur les féminicides.



Lorsqu'elle commence sa thèse en 2017, elle rencontre des difficultés à persuader ses pairEs de la pertinence du concept et ce jusqu'en 2019. Cette année marque, d'après elle, **une percée nette du mot « féminicide » dans le débat public**, notamment grâce aux mouvements féministes, dont #NousToutes, qui a commencé cette même année à relayer le décompte opéré par Féminicides Par Compagnons ou Ex. Les résultats de l'enquête montrent une politisation progressive du phénomène féminicide dans les médias, avec une amélioration de traitement entre 2017 et 2022. Toutefois, on remarque que **cette politisation intervient majoritairement dans la sphère conjugale, avec une difficulté à caractériser les féminicides sociaux et familiaux**. L'analyse historique déployée par Margot Giacinti dans ses travaux apporte des éléments de réponse : **le traitement médiatique actuel reflète un héritage conjugaliste très fort qui remonte à la Révolution française**. L'autorité publique parle d'« *attentats entre époux* » sans aucune analyse de l'asymétrie existant entre les genres, et ce même si les femmes représentent l'immense majorité des victimes. **Il s'agit alors de préserver le mariage, en tant que plus haute institution sacrée, de la justice pénale**. Ce refus de considérer le privé comme étant politique va amener une partie de la gauche à plaider pour l'introduction du **divorce** comme moyen de prévenir ces crimes. **Ce paradigme conjugaliste exclut de fait toutes les femmes tuées en dehors du couple comme les concubines, les travailleuses du sexe, les mères, etc.** On estime que ces crimes sont répugnants car ils concernent une partie de la société qui serait dépravée, indigne, ne sachant pas prendre soin de son corps et de son honneur. Les hommes qui assassinent des « *femmes de mauvaises mœurs* », comme par exemple une ouvrière non mariée ayant des enfants illégitimes, rendent presque un service à la nation.

Ce paradigme conjugaliste disparaît progressivement à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e pour être remplacé par le paradigme passionnel. Les progressistes observent que le divorce n'a pas empêché les meurtres et adoptent une autre lecture : **ce sont désormais la jalousie et l'amour qui tuent**. La « *passionalisation du débat* » va transformer la manière dont on parle des féminicides. La conjugalité s'élargit au-delà du couple marié et on va enfin parler des concubines (mais les travailleuses du sexe, les mères assassinées, les femmes âgées, tuées à la suite d'un cambriolage par exemple, sont toujours invisibilisées). **De fait, l'asymétrie de genre et les rapports de pouvoir sont absents de cette synthèse conjugalo-passionnelle**. Ce paradigme se maintient très fortement dans l'après-guerre et est toujours présent aujourd'hui avec très peu d'évolution dans la manière dont on parle des féminicides, surtout au sein de la **sphère judiciaire**. **L'institution se fait toujours défenseuse de la bonne famille, des bonnes mœurs et de la conjugalité**.

Cet héritage explique donc la restriction du féminicide à la sphère conjugale et a rendu la politisation du féminicide très lente avec beaucoup de ***victim blaming*** et **d'hyper-individualisation des cas déresponsabilisant les auteurs**. Dans les rapports de la délégation aux victimes, Margot Giacinti note que **l'alcool et la jalousie** sont des causes de féminicides examinés sur le même plan. **De plus, la politisation rencontre des limites, telles que la vieillesse et le statut de travailleuse du sexe**. Ainsi, les femmes âgées assassinées par leur mari sont souvent considérées comme victimes de « ***crime altruiste*** » visant à les soulager de la maladie et les travailleuses du sexe sont envisagées comme dépourvues d'agentivité dans un traitement médiatique bien loin des enjeux de la loi de 2016 sur la pénalisation des clients.

Annexe 5 : interview de Jennifer Chainay



Jennifer Chainay est journaliste à Ouest France et a été à l'initiative de la charte du journal pour une écriture non sexiste en 2019. Elle s'intéresse particulièrement aux questions de genre et est notamment co-autrice d'une enquête sur les féminicides parue en 2022 et intitulée « *Un an de féminicides : neuf graphiques pour comprendre ce fait de société* ».

« *Ouest-France. Pour une juste place des femmes* »²³⁴. C'est le titre de l'article publié au printemps 2021 par le titre de presse quotidienne régionale. « *Les inégalités femmes-hommes persistent dans la société et les médias ont leur part de responsabilité. Pour cette raison, une démarche a été engagée en 2019 à Ouest-France pour tendre vers un journal plus représentatif de la société* », peut-on lire en chapô. A l'origine de cette démarche, un collectif de journalistes du titre, dont fait partie Jennifer Chainay. « *En 2018, nous avons remarqué que le traitement des violences faites aux femmes dans le journal était parfois insatisfaisant, raconte-t-elle. Nous avons fait remonter ce constat à la rédaction en chef qui a pris le sujet à bras le corps. C'est ainsi que le réseau Egalités, qui compte aujourd'hui une centaine de personnes, a vu le jour.* » Ce groupe de travail a donné naissance à plusieurs initiatives, dont la communication aux journalistes d'une charte sur le traitement des féminicides et des violences faites aux femmes, et d'une charte « *pour une écriture non sexiste* ». « *Le but est de sensibiliser les journalistes, explique Jennifer Chainay. Tout le monde a désormais le souci de mettre en lumière les violences faites aux femmes comme faits de société.* » La journaliste participera à une grande enquête d'un an sur les féminicides conjugaux en France, publiée en 2023.²³⁵

Notre enquête montre qu'en 2022, 13 % des articles traitant de féminicides relèvent de la catégorie « société », contre seulement 5 % en 2017. La catégorie « faits divers » reste celle qui domine, avec près d'un tiers des articles, sans évolution notable en cinq ans. Jennifer Chainay explique ce qui se cache derrière ces étiquettes : « *Il y a des critères techniques en termes de référencement pour le web. Le tag "féminicide" est hébergé sous la rubrique "faits divers", car à la base, il s'agit du meurtre d'une femme. Mais au fil du temps, cette question est devenue un fait de société.* » Cependant, elle souligne : « *En dehors de l'aspect éditorial, le changement de rubrique d'un tag est assez lourd d'un point de vue purement technique.* » Et d'ajouter : « *Pour autant, cela ne veut pas dire que, dans les papiers, les féminicides sont traités uniquement comme des faits divers. Avec un féminicide tous les 2,5 jours en France, c'est de la responsabilité du journaliste de traiter ce sujet comme un fait de société et de montrer que, derrière le crime, il y a des gens, avec une identité et une histoire.* »

Une histoire pas si facile à écrire, comme le montre notre enquête : nombreux sont les articles de presse qui, surtout en 2017 et encore parfois en 2022, réduisent l'identité de la victime à sa ville ou la manière dont elle a été tuée (« *Féminicide de Mérignac* »²³⁶,

²³⁴ Ouest-France, « Ouest-France. Pour une juste place des femmes », 27/04/2021.

²³⁵ Ouest-France, « Un an de féminicides en France », 05/01/2023.

²³⁶ La Croix, « Féminicide de Mérignac : six policiers devant le conseil de discipline », 04/01/2022.

« *Féminicide à coups de bêche* »²³⁷). Selon Jennifer Chainay, plusieurs raisons à cela. Parmi elles, là encore, la question du référencement sur internet : « *Lorsque les lecteurs vont faire leur recherche sur internet, ils vont davantage saisir le nom de la ville où l'évènement a eu lieu et donc, pour que notre information soit vue et lue, et que notre travail sur les féminicides soit visible, ces mots clés seront utilisés dans un premier temps* ».

Mais, bien souvent, si le nom de la victime n'apparaît pas en titre, c'est parce que les journalistes n'y ont tout simplement pas accès. « À Ouest-France, si l'on connaît l'identité de la victime, on la mentionnera bien entendu dans le titre et dans l'article. Mais lorsque l'on fait notre tournée quotidienne auprès des policiers, pompiers, gendarmes, nous allons au départ obtenir ces seuls éléments : l'âge de la victime, son lieu de résidence, les circonstances du crime, et pas toujours son identité. C'est le début de l'enquête. Les premiers articles peuvent donc paraître très froids, avec peu d'éléments », regrette Jennifer Chainay. Elle ajoute qu'il est donc important d'aller au-delà et de ne pas céder au sensationnalisme en mettant en exergue les détails macabres du crime : « À Ouest-France, cela va à l'encontre de notre charte des faits divers et faits de justice : "Dire sans nuire ; montrer sans choquer ; dénoncer sans condamner ; témoigner sans agresser". » C'est aussi le cas « des proches et de l'entourage de la victime qui sont aussi des sources précieuses dans le travail journalistique. »

La presse régionale a un impact important sur la perception globale des féminicides, puisque notre enquête révèle qu'elle a publié 68 % des articles traitant ces sujets en 2017. « **La presse locale est la première base d'informations concernant les féminicides** », confirme la journaliste. Ce sont ses collègues de la presse régionale qui vont obtenir en premier l'information d'un crime commis sur leur territoire, avant que celle-ci ne soit reprise par le reste des journaux. Elle explique que la facilité ou difficulté à recueillir des éléments d'information dépend des relations des journalistes locaux avec les sources officielles. « Certains parquets parlent plus que d'autres. Parfois, ils ne donnent pas les noms, ou nous répondent simplement qu'ils ne communiquent pas sur cette affaire pour des raisons qui leur appartiennent », témoigne-t-elle. Elle évoque l'« **extrême prudence** » à laquelle sont contraints les services de justice « **qui doivent mener l'enquête avant de communiquer quoi que ce soit** ». Elle note néanmoins une différence sur les affaires qui font beaucoup de bruit : « Quand une affaire est très médiatisée, cela force parfois les sources à s'exprimer. Mais elles peuvent aussi décider de verrouiller si elles estiment qu'il ne faut pas dévoiler les éléments de l'instruction. »

Conséquence : les articles accordent souvent bien plus de place à l'auteur qu'à la victime, comme le démontre notre enquête. « Ce n'est pas une volonté de ne pas parler d'elle. Mais cela traduit parfois un trait de société. » Elle illustre : « Après un féminicide, le collègue en charge du sujet m'a expliqué qu'il avait essayé d'en savoir plus sur elle, mais c'était à peine si les voisins connaissaient son prénom. Cela montre que cette dame était presque invisible dans la société et ne vivait qu'à travers son mari et son couple. » Elle poursuit : « On pourrait y remédier à l'aide d'une phrase dans l'article disant qu'elle était presque transparente, dans l'ombre de son mari, ce qui peut vouloir dire des

²³⁷ Midi Libre, « Féminicide à coups de bêche : "ça a été l'horreur", avoue enfin l'accusé », 15/10/2022.

choses sur leur couple. Mais notre rôle n'est pas de faire du commentaire. » **Elle insiste sur la mission du journaliste qui est de rapporter des faits.** « C'est compliqué, on ne connaît pas la vie des gens. C'est là toute la difficulté du sujet : on découvre ces personnes quand leur vie se termine, quand elles ne sont plus là pour témoigner. » **Interroger les proches de la victime pourrait être un recours,** « mais ce n'est pas toujours simple. **Ils sont en train de vivre un deuil, un traumatisme, et n'ont pas forcément envie de parler à ce moment-là** ». La journaliste constate néanmoins un « **véritable tournant** » ces dernières années : « **De plus en plus de familles acceptent de témoigner, à la fois pour rendre son humanité à la personne qu'elles ont perdue, et pour sensibiliser sur ce qu'elles traversent.** » Ces prises de paroles peuvent, selon Jennifer Chainay, alerter sur les mécanismes qui mènent au féminicide « et déclencher, chez les personnes qui sont dans une situation similaire, quand l'homme n'est pas encore passé à l'acte, un dépôt de plainte ou une alerte ».

Elle le répète, « **les médias, en tant que relais, ont un rôle à jouer sur le fléau que sont les féminicides** ». Sur le volet sensibilisation, mais aussi « **serviciel** » : « **Le 3919 est publié dans Ouest-France dès qu'on le peut** », souligne-t-elle.

Annexe 6 : interview de Mimi Aum Neko

Mimi Aum Neko est la présidente d'Acceptess-T, association de défense des droits des personnes trans les plus précarisées par l'intersectionnalité, notamment migrantes et travailleuses du sexe (TDS). Elle est militante transféministe, antiraciste et réfugiée originaire de Thaïlande. Diplômée de M2 de l'EHESS, elle a rédigé un mémoire sur les conditions socio-économiques des femmes trans migrantes en France, dans lequel elle travaille sur la notion de transféminicide.



Les résultats de notre enquête en ce qui concerne les bais transphobes et putophobes ne surprennent guère Mimi qui explique que ce sont des discours que les personnes concernées par ces discriminations, comme elle, entendent et subissent depuis toujours, et qui ont peu voire pas évolué dans les médias *mainstream*. Encore aujourd'hui, les femmes trans sont parfois décrites comme des « *hommes travestis* » ou « *hommes habillés en femmes* », termes qui représentent une violence très importante. Mimi soutient que « **la banalisation de ce langage reproduit des violences systémiques qui ont des effets matériels, voire même qui justifient les féminicides liés au TDS et les transféminicides** ». Ainsi, ces féminicides sont dépeints comme « *une fatalité pour les TDS quand on choisit ce travail, qui implique qu'il faut assumer les conséquences. On est toujours considérées comme des mauvaises victimes. Comme si on méritait la misère, les violences, la mort.* » Ces biais imprègnent le discours médiatique et « *nos mortes sont de plus en plus invisibilisées, comme s'il n'y avait pas besoin de faire d'enquête approfondie* ». Mimi parle donc de « **dépolitisation de nos morts qui n'ont pas lieu dans l'institution sacrée du mariage** ».

D'après elle, « *les discours dominants sur le féminicide puisent dans des origines assez anciennes liées au **féminicide conjugal avec le poids du couple hétéronormé comme seule sphère du féminicide*** ». D'après ses travaux de recherche, les transféminicides ont toujours existé, mais soit ils ne sont pas signalés, soit **les victimes sont considérées comme illégitimes**, car elles sont accusées d'avoir trompé leur mari ou de ne pas avoir accompli le devoir conjugal. Dans les années 80, marquées par la lutte contre le SIDA, le stigmata lié à la sérophobie impacte particulièrement la communauté LGBT dont les hommes gays, mais aussi les femmes trans, qui « *sont souvent misEs dans le même panier* ». Mimi affirme qu'à cette époque « **il y a beaucoup d'assassinats de femmes TDS et trans qui sont ciblées comme sources de maladies et donc qui méritent d'être maltraitées ou même tuées** ». C'est surtout le cas pour toute une génération de femmes trans migrantes, comme celle de Giovanna Ricon, la cofondatrice d'Acceptess-T. En effet, situées à l'intersection du sexisme, de la transphobie, du racisme, de la xénophobie et de la putophobie, ces femmes subissent un stigmata encore plus important et des conséquences encore plus dangereuses, car **le TDS est un des moyens de survie les plus accessibles à la population migrante, notamment transféminine**. Selon Mimi, l'angle **féministe matérialiste et décolonial** est le seul qui permet de rendre compte de cette réalité complexe.

Ainsi, Mimi explique que, « *les femmes non blanches et migrantes sont toujours effacées de la lutte historique contre les féminicides, car le féminisme s'inscrit dans des rapports coloniaux [...] Les femmes racisées n'ont pas attendu les femmes blanches*

pour se libérer ». Très tôt, il y a eu une désolidarisation des féministes blanches qui elles-mêmes *« avaient le droit de vie ou de mort sur nos corps »*. Elle évoque un *« combat féministe avec beaucoup de souffrances et plein d'oubliées dont les femmes voilées, migrantes, racisées, trans, etc. »*. Ainsi, beaucoup de **féminicides racistes sont essentialisés et justifiés par « notre culture selon laquelle les hommes racisés seraient forcement violents et meurtriers dans leur couple »**. La visibilisation de ces combats s'est produite uniquement grâce aux personnes concernées, notamment sur le plan antiraciste, mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la transphobie et la putophobie. D'après Mimi, **l'extrême droite instrumentalise beaucoup ces rapports de pouvoir au sein du féminisme à prédominance blanche**. En d'autres termes, l'extrême droite, *« cherche un prétexte pour dire que ce sont les trans qui viennent diviser le féminisme. Ce n'est ni plus ni moins qu'une façon de diviser la cause féministe pour que le féminisme blanc mainstream puisse rallier la cause de l'extrême droite »*. Elle ajoute que *« ce genre de discours parlent d'ailleurs à de nombreuses féministes blanches car cela renvoie à la notion de privilèges »*.

Mimi estime toutefois que certains privilèges semblent plus difficiles à reconnaître que d'autres, notamment à gauche. Elle cite l'exemple des **lutttes antiracistes qui ont reçu davantage de soutien que les luttes contre la transphobie et encore moins contre la putophobie**. Cela peut aussi expliquer les résultats de l'enquête qui indiquent une diminution des biais racistes lorsque les auteurs sont mentionnés dans les articles analysés. Selon Mimi, les mouvements militants antiracistes, notamment en ce qui concerne la **dénonciation des violences policières** sont parvenus à **exercer une pression importante sur les médias qui sont habitués davantage habitués à traiter ces phénomènes sociaux** et qui prennent en compte les revendications discursives (entre autres) des militantEs antiracistes et décoloniales. Toutefois, elle note que lorsque c'est la victime qui est racisée, il n'y a pas le même appui.